



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Séance plénière du vendredi 19 mars 2010

Compte rendu

Sommaire

Pages

Séance plénière: matin

<i>Excusés.....</i>	<i>5</i>
<i>Ordre du jour</i>	<i>5</i>
<i>Communications</i>	
<i>Questions écrites.....</i>	<i>5</i>
<i>Prises en considération</i>	<i>5</i>
<i>Interpellations</i>	
▪ <i>Le manque de places dans les écoles maternelles et primaires en Région bruxelloise de M. Hervé Doyen</i>	
<i>à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge des Relations avec la Communauté française</i>	<i>5</i>
<i>Interpellation jointe</i>	
<i>Le défi du boom démographique pour le secteur de l'enseignement en Région bruxelloise de Mme Françoise Schepmans</i>	
<i>à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement</i>	<i>6</i>

Interpellation jointe

*Les conséquences de l'essor démographique sur l'accueil dans les écoles bruxelloises
de Mme Barbara Trachte*

à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement 6

Interpellation jointe

*L'augmentation du nombre de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans dans la perspective
de l'essor démographique à Bruxelles
de M. Arnaud Pinxteren*

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 7

*(Orateurs: M. Hervé Doyen, Mmes Françoise Schepmans, Barbara Trachte, M. Arnaud Pinxteren,
Mme Caroline Désir, MM. Christos Doulkeridis, ministre-président, Emir Kir, ministre)*

- *La promotion par la Commission communautaire française des études secondaires en horticulture
de M. Mohamed Daïf*

à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement 12

Interpellation jointe

*La formation et l'enseignement en lien avec l'alliance Emploi-Environnement
de M. Arnaud Pinxteren*

*à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement
et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle 13*

Interpellation jointe

*Les formations aux métiers de l'alliance Emploi-Environnement
de M. Hamza Fassi-Fihri*

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 13

*(Orateurs: MM. Mohamed Daïf, Arnaud Pinxteren, Hamza Fassi-Fihri, Mme Olivia P'tito,
MM. Christos Doulkeridis, ministre-président, Emir Kir, ministre)*

- *Les incidences en terme de formations du Plan Tandem en Région de Bruxelles-Capitale
de M. Ahmed Mouhssin*

*à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement
et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 19*

(Orateurs: MM. Ahmed Mouhssin, Christos Doulkeridis, ministre-président)

- *L'évaluation des politiques de cohésion sociale et la différence de traitement entre les communes bruxelloises
de M. Emmanuel De Bock*

à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale..... 20

*(Orateurs: M. Emmanuel De Bock, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Alain Maron, Mme Françoise Dupuis,
M. Emir Kir, ministre)*

Séance plénière: après-midi

Questions d'actualité

- *Création d'un organisme de médiation commun à la Région wallonne, à la Communauté française
et à la Commission communautaire française*

de Mme Françoise Schepmans

*à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge des Relations
avec la Communauté française 26*

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, M. Christos Doulkeridis, ministre-président)

- *Les rapprochements entre Bruxelles et la Flandre en matière de tourisme*
de M. Emmanuel De Bock
- à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme..... 27
- (Orateurs: MM. Emmanuel De Bock, Christos Doukeridis, ministre-président)

Interpellations (suite)

- *La surqualification des demandeurs d'emploi*
de Mme Gisèle Mandaila
- à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes
et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle 28
- (Orateurs: Mme Gisèle Mandaila, M. Emir Kir, ministre)

- *Le report de la mise en œuvre des contrats de projet professionnel*
de Mme Françoise Schepmans
- à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 29

Interpellation jointe

La formation et le CPP
de M. Hamza Fassi-Fihri

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 30

Interpellation jointe

Les contrats de projet professionnel
de M. Vincent Lurquin

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 31

Interpellation jointe

La mise en œuvre du contrat de projet professionnel
de Mme Nadia El Yousfi

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 32

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, MM. Hamza Fassi-Fihri, Vincent Lurquin, Mme Nadia El Yousfi,
M. Emir Kir, ministre)

- *La formation et l'insertion socioprofessionnelle des détenus*
de Mme Danielle Caron
- à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 37
- (Orateurs: Mmes Danielle Caron, Olivia P'tito, M. Emir Kir, ministre)

- *La mise en place de formations spécifiques afin d'aider les Bruxellois à réussir les examens d'entrée*
dans les administrations publiques
de M. Vincent Vanhalewyn
- à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 43
- (Orateurs: MM. Vincent Vanhalewyn, Jamal Ikazban, Emir Kir, ministre)

Questions orales

- *L'éditorial de la revue Actu'elles publiée par "Mouvement de femmes - 29 rue Blanche"*
de Mme Viviane Teitelbaum
- à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement..... 46
- (Orateurs: Mme Viviane Teitelbaum, M. Emir Kir, ministre)

- *La composition et mise en place de l'OFFA, Office francophone de la formation en alternance, et la place réservée aux représentants des Classes moyennes dans cette structure*
de Mme Jacqueline Rousseaux

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes 47

(Orateurs: Mme Jacqueline Rousseaux, M. Benoît Cerexhe, ministre)

- *L'aide à l'acquisition d'outils facilitant l'apprentissage des élèves dyslexiques et le soutien aux associations d'accompagnement*
de Mme Caroline Persoons

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 49

(Reportée)

- *Le retard de diffusion de Télé-Bruxelles sur la TNT et son préjudice financier*
de M. Emmanuel De Bock

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture 49

(Orateurs: MM. Emmanuel De Bock, Emir Kir, ministre)

Clôture..... 50

Séance plénière: matin

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h36.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 5 mars 2010
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- MM. Jean-Claude Defossé et Pierre Migisha, en mission à l'étranger;
- Mme Zakia Khattabi.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 12 mars 2010, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 19 mars.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- M. Serge de Patoul à M. Christos Doukeridis;
- M. Vincent De Wolf à M. Benoît Cerexhe;
- Mmes Caroline Persoons et Fatiha Saïdi à Mme Evelyne Huytebroeck;
- Mme Isabelle Molenberg, MM. Ahmed Mouhssin et Ahmed El Khannous à M. Emir Kir.

PRISES EN CONSIDÉRATION

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de:

- la proposition de décret instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [18 (2009-2010) n°1];
- la proposition de règlement instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [19 (2009-2010) n°1].

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Puisque le Parlement est d'accord, les propositions sont envoyées en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

Pour chacune des interpellations, je clôturerai la liste des orateurs avant la fin du développement de l'interpellation par son auteur(e).

LE MANQUE DE PLACES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES EN RÉGION BRUXELLOISE

DE M. HERVÉ DOYEN

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- D'ici dix ans, la Région de Bruxelles-Capitale accueillera, dit-on, plus de 170.000 personnes supplémentaires sur son territoire. Dans son rapport, le Bureau fédéral du plan précise aussi qu'en 2020, le nombre d'enfants à scolariser à Bruxelles aura augmenté de quelque 50.000 unités par rapport à 2007.

Selon une enquête de la VUB (commandée par la Vlaamse Gemeenschapscommissie et dont on a pu prendre connaissance par ailleurs), l'enseignement maternel et primaire néerlandophone à Bruxelles a connu une hausse quasi constante du nombre d'élèves au cours de ces trois dernières décennies. Dans certaines communes, les écoles néerlandophones sont complètement saturées. 75% des écoles maternelles et 55% des écoles primaires ont déjà refusé des élèves par manque de places. Sur une période de cinq ans, plus de 5.000 élèves ont été refusés.

On s'en doute bien, ce problème de manque de places dans les écoles ne se présente pas seulement dans l'enseignement néerlandophone. Le problème de capacité se situe le plus fortement dans les écoles des communes du centre de la Région de Bruxelles-Capitale, en particulier Bruxelles-Ville, Laeken, Schaerbeek et Molenbeek-Saint-Jean, des communes où se trouve la population la plus jeune de Belgique.

L'enquête de la VUB conclut que la problématique de capacité ne peut être prise en charge que par une approche commune des enseignements francophone et néerlandophone.

La Commission communautaire française a-t-elle elle aussi fait une étude pour évaluer les répercussions de la croissance démographique sur les places disponibles dans les écoles francophones, commune par commune?

Savez-vous si certaines écoles francophones à Bruxelles ont dû refuser des élèves ces dernières années? Une méthode d'enregistrement visant à dresser le nombre de refus existe-t-elle?

Une collaboration accrue est-elle prévue entre les Communautés française, flamande, la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour parer à ce (futur) manque de places dans certaines écoles?

La construction de nouvelles écoles ou l'élargissement de certains établissements scolaires sont-ils prévus? Pour le surplus, je voudrais confirmer que nous entamons les inscriptions dans les écoles pour la rentrée prochaine et que les écoles communales de ma commune sont plus que saturées. Pourtant, nous avons le deuxième réseau par habitant de tout Bruxelles après celui de Bruxelles-Ville, c'est dire si le besoin est plus que criant.

Mme la Présidente.- Je remercie M. Doyen pour ses questions directes et rapidement posées.

INTERPELLATION JOINTE

LE DÉFI DU BOOM DÉMOGRAPHIQUE POUR LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT EN RÉGION BRUXELLOISE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans pour son interpellation jointe.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Comme l'a souligné notre collègue Hervé Doyen dans son intervention, le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter en Région de Bruxelles-Capitale et ce, depuis un certain nombre d'années. Jadis région la plus âgée du pays, nous comptons aujourd'hui la population la plus jeune avec une moyenne d'âge de 37,8 ans. Outre les flux migratoires, cette situation est également alimentée par une natalité nettement supérieure à celle des autres Régions.

Tout ceci n'est pas sans conséquence directe sur l'accueil dans l'enseignement. En effet, comme l'a rappelé une étude de Brussels Studies: *"En 2000, vivaient à Bruxelles plus ou moins 46.000 enfants en âge de fréquenter l'école maternelle, 66.000 allant à l'école primaire et 62.000 à l'école secondaire. D'ici 2020, l'importance du premier groupe augmentera de 45%, du deuxième de 35% et du dernier de 27%"*.

Aujourd'hui, un certain nombre de communes souffrent déjà d'un problème de pénurie de places dans l'enseignement maternel et dans le fondamental. Demain, ce sont les écoles du secondaire qui souffriront de la hausse de la population si aucune mesure concrète n'est prise.

Il faut dire que, 125 depuis la fin de l'été, nombreux furent les acteurs qui ont partagé leurs inquiétudes sur l'évolution de la situation bruxelloise. Du délégué général aux droits de l'enfant à votre collègue à la Communauté française, la ministre Evelyne Huytebroeck, en passant par une série de mandataires locaux et de directeurs d'établissement, le constat est identique. Il faut préparer notre Région au boom démographique.

Nous avons au moins deux bonnes raisons de nous en inquiéter. En premier, le délai très court. Une hausse de 170.000 habitants en dix ans, c'est juste l'espace de deux législatures. Ensuite, rien n'exclut que la pression démographique puisse s'accroître au-delà des prévisions actuelles.

Or, nous savons tous qu'il faut du temps entre le moment où les décisions sont prises et leur prise d'effet. C'est d'autant

plus vrai lorsqu'il s'agit de construire par exemple de nouvelles infrastructures comme des crèches et des écoles.

La Commission communautaire française est évidemment concernée au premier chef puisque l'enseignement fait aussi partie de ses compétences. Gouverner, c'est prévoir, c'est donc participer à une large réflexion sur les moyens à donner pour répondre aux besoins spécifiques de notre Région.

D'emblée, pouvez-vous dès lors nous dire si une étude a été commanditée pour évaluer les éventuelles incidences du boom démographique, au niveau de l'enseignement organisé par la Commission communautaire française? Des pistes d'action sont-elle éventuellement déjà retenues?

Au niveau de la Communauté française et ce, en dépit de l'urgence de la situation, nous attendons déjà depuis deux ans les résultats d'une enquête sur les besoins bruxellois pour l'enseignement primaire et fondamental. Quant aux partenariats public-privé pour la construction des écoles, le ministre Jean-Marc Nollet à la Communauté française est déjà revenu sur son opportunité sans proposer de mesures alternatives. J'espère que vous pourrez nous rassurer pour ce qui est de notre institution.

Par ailleurs, l'accord de majorité énonce qu'un état des lieux général de l'enseignement devait être présenté au gouvernement pour la fin 2009. Sur la base de celui-ci et d'une large concertation des acteurs concernés, un plan stratégique de développement devrait être élaboré pour la mi-2010.

Pourriez-vous nous dire où en est actuellement cette procédure et quels sont les éléments éventuellement mis en évidence par rapport au défi démographique? Certaines options sont-elles déjà retenues à ce sujet?

Avez-vous connaissance de l'agenda retenu pour le début des travaux de la conférence interministérielle "Emploi - Formation - Enseignement"? Quand ces derniers auront-ils lieu et quels sont les points déjà retenus par le gouvernement au niveau des discussions?

Qu'en est-il également de la conférence interministérielle dite "Social - Santé"?

Nous organisons beaucoup de réunions, de plates-formes et de conférences. Il serait bon d'en connaître le suivi.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Comment le ministre pourrait-il répondre à une telle demande? Ce serait bien trop compliqué!

Mme Françoise Schepmans (MR).- Sur ce dernier point, l'accord de majorité évoque l'adoption de protocoles d'accord portant notamment sur l'enfance et la jeunesse. Où en est ce dossier?

Cela fait six mois que ces deux grandes plates-formes ont été annoncées. Où en sont vos contacts avec les autres niveaux de pouvoir?

INTERPELLATION JOINTE

LES CONSÉQUENCES DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE SUR L'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES BRUXELLOISES

DE MME BARBARA TRACHTE

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Barbara Trachte pour son interpellation jointe.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- Les études et les débats consacrés aux conséquences de l'essor démographique sur l'accueil dans les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale se multiplient dans cette assemblée et dans d'autres.

C'est ainsi qu'à la fin du mois de février, le Parlement flamand et la Vlaamse Gemeenschapscommissie se sont réunis pour examiner le rapport de la VUB rédigé par M. Janssens - et M. Doyen l'a évoqué - portant sur les capacités d'accueil dans l'enseignement néerlandophone en Région de Bruxelles-Capitale.

Nous avons récemment appris de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française que le Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire ordinaire lui avait remis un rapport sur l'offre d'enseignement dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Communauté française a chargé le ministre Nollet de réfléchir, en partenariat avec les conseils généraux, à l'implantation de nouvelles écoles pour répondre aux besoins résultant de la croissance démographique en Région de Bruxelles-Capitale. La Communauté française a également décidé d'ouvrir deux nouvelles écoles dans le nord de la Région de Bruxelles-Capitale pour répondre à l'essor démographique.

Ce mardi, en commission de la Communauté française, le ministre-président Demotte a également annoncé la création d'un groupe de travail piloté par M. Picqué, M. Nollet et Mme Huytebroeck, chargé de l'analyse globale de l'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Un autre groupe travaillera sur la définition des bassins de vie.

On voit donc se multiplier les débats, études et lieux de concertation consacrés aux conséquences de l'essor démographique.

Ces études se fondent sur les perspectives dégagées par le Bureau fédéral du plan. Elles indiquent un rajeunissement de la population qui se traduit par une augmentation sensible du nombre d'enfants en âge scolaire. C'est à la fois un défi et une opportunité pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Je ne répéterai pas les chiffres déjà cités par Mme Schepmans. Cependant, s'il faudra se pencher sur le nombre de places disponibles ou à créer dans l'enseignement bruxellois, cette problématique ne devra pas être isolée des autres défis rencontrés par l'enseignement bruxellois et liés aux caractéristiques socio-économiques et culturelles de notre Région.

En effet, avec l'essor démographique, le risque est que la dualisation socio-économique et le pourcentage de la population dont le français ou le néerlandais n'est pas la langue maternelle augmente. On constate à Bruxelles une hausse des flux migratoires externes. Ces flux sont composés de personnes souvent non francophones ou non néerlandophones et au statut socio-économique précaire. Ces populations défavorisées, en majorité d'origine étrangère avec un taux de natalité élevé, se retrouvent souvent concentrées dans le croissant pauvre de la Région. Ces éléments sont donc porteurs de perspectives d'aggravation des problèmes sociaux, scolaires et de ségrégation spatiale.

Sur la base de ces constats et au-delà du nombre de places dans les écoles, il est aussi essentiel d'assurer notamment un renforcement des moyens pour l'apprentissage et la maîtrise de la langue de l'enseignement, l'organisation des classes passerelles ou les dispositifs de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire. Nous devons donc saisir l'opportunité démographique pour rencontrer à la fois la problématique du nombre de places et les autres défis de l'enseignement à Bruxelles.

Rencontrer ces défis liés à l'essor démographique implique d'affiner les chiffres. Ces derniers, fournis par le Bureau fédéral du Plan, ne permettent pas de prendre des décisions politiques fines pour mieux appréhender les besoins tant en termes de places que sur le plan pédagogique. Cela implique également une collaboration étroite avec les différents acteurs de l'enseignement à Bruxelles tant il est vrai que la Commission communautaire française ne pourra pas répondre seule à tous ces défis. Cela nécessite donc une collaboration de la Commission communautaire française avec la Communauté française, la Communauté flamande, la Vlaamse Gemeenschapscommissie mais aussi les communes, les réseaux et la Région.

Disposez-vous de chiffres précis sur la capacité d'accueil dans l'enseignement organisé par la Commission communautaire française et sur l'extension éventuelle de celle-ci dans les prochaines années, au regard des évolutions démographiques annoncées? Une collaboration avec les autres acteurs de l'enseignement à Bruxelles est-elle prévue pour affiner tant les chiffres que les besoins en matière pédagogique?

(Applaudissements)

INTERPELLATION JOINTE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 À 3 ANS DANS LA PERSPECTIVE DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE À BRUXELLES

DE M. ARNAUD PINXTEREN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren pour son interpellation jointe.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Pour une fois, nous parlons des places dans les crèches et les écoles plutôt que dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). C'est rafraîchissant.

Une offre suffisante de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans permet de répondre à un triple défi, à savoir favoriser l'insertion socioprofessionnelle particulièrement des femmes, encourager le développement de l'enfant notamment par sa socialisation et prendre en charge une série de fonctions sociales comme le soutien à la parentalité.

Or, à Bruxelles, cette offre est insuffisante. Selon le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE), le taux de couverture en 2009 était de 31,64%, soit légèrement inférieur à la recommandation de l'Union européenne qui est de 33%. Si l'on s'approche de cet objectif, il faut noter que c'est essentiellement dû aux milieux d'accueil agréés par la Communauté flamande, les milieux d'accueil agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ne permettant de rencontrer qu'un peu plus de 20% des besoins. Ce taux cache surtout d'importantes disparités entre communes. Entre le taux le plus faible (13,5%) et le plus haut (59,22%), le rapport est de un à quatre. Les communes où l'on constate le plus faible taux de couverture sont également celles où les revenus sont les plus bas et le taux d'emploi le plus faible.

Durant la précédente législature, d'importants efforts ont pourtant été consacrés à l'ouverture de nouvelles places en Région de Bruxelles-Capitale. Le Plan crèches du gouvernement régional a ainsi permis de créer plusieurs milliers de places à travers des dispositifs comme les contrats de quartier ou les emplois ACS. La Commission communautaire française a également contribué à l'effort à travers le financement de nouvelles infrastructures ou

d'extensions de milieux d'accueil. Le CERE note d'ailleurs que ces places répondent à des besoins particulièrement peu rencontrés auparavant puisque ces places sont créées principalement dans les communes où le taux de couverture est faible et qu'elles sont notamment le fruit d'initiatives dites faitières, c'est-à-dire de structures dont le métier initial n'est pas l'accueil de l'enfance mais l'insertion socioprofessionnelle, le soutien aux primo-arrivants ou aux sans-papiers, etc.

Ceci a pour conséquence que moins de la moitié des places créées depuis 2005 sont dues à la politique de programmation de l'ONE. En effet, si ce "troisième secteur de l'accueil" - comme l'appelle le CERE, c'est-à-dire les structures faitières - pallie certains besoins spécifiques comme l'accueil à temps partiel d'enfants dont les parents sont en formation, il ne répond pas toujours à certaines conditions de subventionnement de l'ONE, telles que l'ouverture 220 jours par an à raison de cinq jours par semaine et de dix heures par jour.

Les accords de majorité tant de la Région de Bruxelles-Capitale que de la Commission communautaire française prévoient d'ailleurs le lancement d'un deuxième Plan crèches afin de répondre à la demande sans cesse croissante. Entre 2004 et 2007, plus de 5.000 enfants sont nés à Bruxelles. Les chiffres du Bureau du plan - 170.000 habitants de plus en 2020 dont près de 40.000 auront moins de 14 ans - doivent nous inciter plus que jamais à avoir une politique particulièrement volontariste en la matière.

Toutefois, il est évident que les autorités bruxelloises ne pourront à elles seules répondre à la demande. Quelles sont dès lors les démarches qui ont été entamées vis-à-vis de la Communauté française afin que l'ONE prenne en compte les besoins spécifiques de Bruxelles et l'évolution démographique attendue? Plus précisément, une programmation plus importante de places d'accueil est-elle prévue? Une adaptation des conditions de subventionnement est-elle envisagée notamment pour intégrer ce troisième secteur de l'accueil de la petite enfance? Où en est l'élaboration du Plan bruxellois pour l'enfance et la jeunesse prévu par les accords de majorité?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- Les différents interpellants l'ont déjà souligné, la population bruxelloise s'est remise à croître à un rythme très soutenu depuis quelques années. On parle du boom démographique qui va arriver mais il est un fait puisqu'en dix ans la Région de Bruxelles-Capitale a gagné 128.000 habitants. Par rapport à l'année dernière, il y a 21.613 habitants supplémentaires tandis que les prévisions du Bureau du plan annonçaient une augmentation de 12.000 personnes.

Ces chiffres sont assez vertigineux. Cela ne va pas s'arrêter dans les années à venir puisqu'on nous annonce une population de 1.327.000 personnes en 2060. Cet essor démographique est avant tout une chance puisqu'il s'agit surtout d'une population jeune d'origines très diverses qui doit nous permettre d'envisager un avenir dynamique pour Bruxelles. Bruxelles est d'ailleurs la seule des trois Régions qui puisse se prévaloir d'un rajeunissement de sa population.

Cela dit, cela signifie aussi pour le bassin de vie bruxellois d'énormes défis tant quantitatifs que qualitatifs, tant socio-économiques que culturels car ce véritable essor démographique auquel nous assistons intervient dans le contexte que nous connaissons d'une Région paradoxale parmi les plus riches d'Europe mais confrontée à une forte dualisation sociospatiale et à un seuil de pauvreté trop important.

L'accord de majorité de la Commission communautaire française prend en compte ces immenses défis pour Bruxelles et le groupe PS adhère totalement à la politique mise en place

par le gouvernement. Pour autant, je voudrais rappeler qu'avec la capacité financière dont elle dispose, la Commission communautaire française ne pourra rien faire toute seule. Nous allons donc devoir continuer à nous inscrire dans la solidarité intrafrancophone de manière indéfectible.

Le groupe PS veillera bien entendu au respect de l'accord de majorité quant au renforcement des synergies avec la Communauté française et la Région wallonne. Evidemment, cela devra passer par des conférences interministérielles mais cette solidarité aura d'autant plus d'existence si nous nous battons pour un refinancement de la Communauté française et partant pour celui de la Commission communautaire française. Nous savons qu'en l'absence d'une révision des paramètres d'évolution des recettes ou d'un refinancement récurrent, la Commission communautaire française est évidemment condamnée à un déficit structurel croissant qui va déséquilibrer sa trésorerie et risque de nous condamner à l'immobilisme face aux besoins sociaux énormes que nous venons de décrire.

Pour en revenir plus spécifiquement au problème des écoles qui nous occupe aujourd'hui du côté de la Communauté française, deux études ont été réalisées par les Conseils généraux de l'enseignement à la demande de la ministre Simonet - l'une pour le primaire, l'autre pour le secondaire. Le but était d'objectiver les capacités d'accueil actuelles de notre enseignement par réseau et les possibilités d'aménagement et d'extension des locaux existants. Si, à l'horizon 2020, on parle ça et là de besoins évalués à 15.000 places supplémentaires, il est tout à fait certain que le problème s'est déjà posé de manière pointue dans certaines communes.

A Anderlecht par exemple, plusieurs centaines d'élèves ont cours aujourd'hui dans des caves ou dans des couloirs. Des centaines d'autres sont sur une liste d'attente. La même évolution va inévitablement se produire ensuite dans le secondaire puisque ces enfants vont grandir.

Il y a donc une urgence dont on ne semble pas toujours prendre la mesure. On ne construit pas des écoles du jour au lendemain et l'on ne sait pas aujourd'hui qui va les financer et comment.

Je me réjouis évidemment de ce que la Communauté française ait annoncé l'ouverture de deux nouvelles écoles dans le nord de Bruxelles. Toutefois, deux écoles pour 15.000 élèves attendus, croit-on vraiment que ce soit suffisant?

Je voudrais donc connaître le suivi donné à la décision prise en décembre par le gouvernement conjoint Commission communautaire française / Communauté française. Avez-vous des contacts permanents avec les ministres de l'Enseignement et des Infrastructures scolaires concernant ces questions qui me paraissent être de toute première importance pour notre Région?

Le gouvernement conjoint avait annoncé la création d'un groupe de travail présidé, si je ne m'abuse, par M. Nollet. Où en est-on à cet égard?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Cette interpellation est évidemment très importante tant le sujet nous préoccupe à divers points de vue.

Le défi démographique dont on parle à la Région et à la Commission communautaire française doit être relevé. La perspective porte sur une augmentation de 170.000 habitants dans les dix ans à venir. Encore que les prévisions du bureau

du Plan doivent parfois être revues à la hausse comme vous l'avez souligné, Madame Désir. Dans des secteurs tels que le logement, l'enseignement, l'accueil de l'enfance, et j'en passe, les attentes sont très importantes.

Il est donc nécessaire d'anticiper et de préparer cette évolution démographique. Ses paramètres à Bruxelles montrent que les 170.000 habitants supplémentaires ne proviendront pas des deux autres Régions où la population est loin d'augmenter mais résulte de l'évolution de la natalité. Plus précisément, la différence se creuse entre les naissances et les décès de même qu'entre les personnes venant de l'étranger et les Bruxellois quittant le pays.

Si nous voulons apporter des solutions concrètes, nous devons très sérieusement prendre en considération le public cible constitué par les jeunes.

Nous sommes bien conscients du fait qu'un acteur ne peut répondre seul à ce défi. Ce n'est certainement pas la Commission communautaire française, avec ses moyens, marges de manœuvre et compétences, qui pourra répondre seule aux défis attendus.

Ce boom démographique intervient également après une longue période où la population bruxelloise a chuté. Il faut absolument prendre en compte l'évolution démographique suivante: les 0-14 sont actuellement au nombre de 204.000 et seront vraisemblablement 240.000 en 2020. La tranche d'âge de 15-39 ans actuellement au nombre de 401.000 augmentera de 31.000 individus dans les dix prochaines années.

Outre une augmentation du nombre d'établissements scolaires, l'essor démographique signifie également d'immenses défis en termes de création de places d'accueil pour les 0-3 ans, de nombre de classes passerelles pour les primo-arrivants (classes alimentées par l'arrivée continue de personnes venant de l'étranger), d'infrastructures d'accueil extrascolaire, de lutte contre la pauvreté des enfants, de politique de la jeunesse, d'apprentissage des langues, etc. Tous ces domaines constituent des défis extrêmement importants et sur lesquels nous voulons travailler.

Face à cette situation, la question des infrastructures scolaires et d'accueil se pose donc inévitablement. De plus, la réponse apportée par les pouvoirs publics devra être globale et dépasser largement le problème des équipements collectifs. Par exemple, construire de nouvelles écoles et de nouvelles crèches ne servira à rien si nous ne sommes pas en mesure d'accompagner au mieux les jeunes de notre Région et si nous manquons d'enseignants, ce qui est déjà malheureusement le cas aujourd'hui dans certaines matières.

L'élaboration d'un plan 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse a été initiée lors d'un gouvernement commun avec la Communauté française et la Région wallonne. Ce plan sera piloté par Mme Evelyn Huytebroeck et la Commission communautaire française y participera activement. Il permettra notamment de coordonner les politiques, d'éviter une dispersion des moyens et d'adapter l'offre d'accueil de la petite enfance et de l'enseignement en fonction des besoins actuels et futurs des quartiers.

La réalité démographique variant considérablement d'un quartier à l'autre, il importe d'appréhender ces diversités au moyen d'outils statistiques les plus précis possible. Enfin, ce plan permettra d'envisager les structures supplémentaires nécessaires pour faire face à cette augmentation, que ce soit par création, extension ou rénovation, ainsi que d'adopter un plan de financement de ces structures.

Tout ceci représente un enjeu que nous ne pouvons prendre à la légère. Si nous voulons le réussir, nous devons mobiliser toutes les forces vives. Il faudra faire en sorte de transformer

ce constat de l'évolution démographique en opportunité pour notre Région et notre pays.

Si nous voulons que des pensions soient payées, il est important qu'il y ait des jeunes, que ces derniers soient actifs et qu'ils puissent contribuer à l'équilibre de la sécurité sociale. La Région de Bruxelles-Capitale apportera ainsi une réponse au problème belge et il est important de garder ceci à l'esprit. C'est donc un véritable contrat social qui nous attend dans ce domaine.

Pour y arriver, j'en appelle à une union sacrée. Aucun parti, aucune institution ne peut rester à l'écart. Aux moments clés, nous devons envisager ensemble la répartition des actions à mener dans les matières évoquées pour qu'un tel défi devienne une réelle opportunité offerte aux jeunes et à notre Région. En tant que ministre-président de la Commission communautaire française, je travaille à cet objectif aux échelons bruxellois et francophone.

Dans l'espace francophone, l'essor démographique constitue l'un des axes prioritaires du gouvernement conjoint intra-francophone, régional et communautaire qui se réunit trimestriellement. Lors de sa dernière réunion du 21 janvier dernier, il a décidé de la mise en commun de données et d'informations pour identifier les besoins et dégager ensemble des solutions. Il a également été décidé de construire deux nouvelles écoles dans le nord de Bruxelles. Il s'agit là d'une première phase. La seconde devra être programmée sur la base d'un cadastre précis des besoins sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans l'espace bruxellois, ce dossier représente également l'un des défis majeurs du futur Plan régional de développement durable (PRDD). À sa demande, la Commission communautaire française est directement associée à son élaboration sur les volets qui la concernent. Pour alimenter le PRDD, un groupe de travail enfance-jeunesse sera prochainement créé dans le cadre de la conférence interministérielle social-santé qui est en phase de concrétisation. Espace de coordination des politiques bruxelloises, francophone et néerlandophone, ce groupe sera élargi aux Communautés lorsque cela sera nécessaire. Il importe en effet de dépasser les clivages institutionnels, de rapprocher les constats et les stratégies et de construire des collaborations entre entités au sein de l'espace bruxellois.

Enfin, l'enseignement néerlandophone en Région de Bruxelles-Capitale étant confronté aux mêmes difficultés, le Gouvernement de la Commission communautaire française travaille actuellement en étroite collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie sur cette question. Avec mon homologue néerlandophone Jean-Luc Vanraes, nous élaborons actuellement un plan qui débouchera sur plusieurs collaborations dans le domaine de l'enseignement notamment en matière de défi démographique. Il permettra de conjuguer nos forces et de développer des synergies sur les sites d'enseignement que nous partageons avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Pour relever ce défi, des moyens doivent également être mobilisés pour permettre un accès à l'emploi.

Mes collègues compétents pour l'Emploi à la Région et la Formation à la Commission communautaire française travaillent ensemble à la mise sur pied de la conférence interministérielle formation-emploi-enseignement et à l'élaboration du plan stratégique de formation qui permettra de renforcer les synergies en la matière de manière à offrir à chaque jeune et à chaque demandeur les meilleures conditions d'accès à un emploi répondant à ses attentes.

Dans cet esprit d'union sacrée essentielle à mes yeux, il me semble utile d'essayer de travailler en concertation avec le

gouvernement fédéral. C'est une spécificité de plus en plus importante des grandes villes qui n'est pas l'apanage de la Région de Bruxelles-Capitale. A mon sens, il est utile d'étudier, dans le cadre des politiques des grandes villes, comment cet enjeu démographique peut être rencontré plus globalement, entre autres sur la question des infrastructures.

En ce qui concerne l'offre d'enseignement à Bruxelles et les éventuels manques de places, un travail est actuellement mené à la suite du gouvernement commun et de la décision prise fin janvier. D'après les informations que nous avons pu obtenir de la Communauté française, il y a aujourd'hui environ 6.000 places encore disponibles dans certains établissements secondaires, toutes écoles confondues. Cela n'empêche évidemment pas des problèmes de pénurie dans certaines écoles et certains quartiers. C'est pourquoi, nous devons travailler pour obtenir des chiffres précis et ciblés par quartier pour évaluer le nombre d'écoles qui seront nécessaires ainsi que pour déterminer leur localisation afin de répondre à ces spécificités.

Ce travail est entamé à l'initiative de la Communauté française mais dans le cadre des gouvernements conjoints. La Communauté française a en effet sollicité les conseils généraux de l'enseignement afin d'établir un cadastre précis de l'offre d'enseignement disponible en Région de Bruxelles-Capitale. Leur avis a également été sollicité sur la question de l'implantation précise des deux nouvelles écoles prévues dans la foulée du deuxième gouvernement conjoint du mois de janvier.

En tant que ministre en charge de l'Enseignement de la Commission communautaire française, je peux vous assurer que notre enseignement participera à cet effort. Actuellement, nos différents instituts sont en mesure d'accueillir environ 200 élèves supplémentaires. Si cette possibilité constitue un début de réponse, elle ne sera pas suffisante. Nous continuerons donc à dégager des moyens importants et ce, malgré le contexte budgétaire difficile que vous connaissez, pour rénover nos infrastructures scolaires.

Le nouveau bâtiment qui verra le jour l'an prochain sur le campus du CERIA constitue l'une des expressions de cette volonté. Le CERIA ainsi que d'autres sites d'enseignement offrent également de nombreuses possibilités de développement, que ce soit via une rénovation de lieux actuellement inoccupés, de nouvelles constructions ou une réorganisation des plannings de cours.

Ce point fera en effet l'objet d'un chapitre particulier dans l'état des lieux général mené actuellement auprès de nos établissements et qui sera présenté au Gouvernement de la Commission communautaire française en mai et dans le plan stratégique qui sera largement concerté. Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je proposerai que sa présentation soit également mise à l'ordre du jour d'une prochaine commission de l'Enseignement dès qu'il sera disponible. Je le présenterai aux parlementaires afin d'avoir aussi un débat au sein de ce Parlement.

Enfin, au sujet de l'accueil de la petite enfance, un dialogue permanent est nécessaire entre la Région, la Commission communautaire française et la Communauté française au regard notamment du nombre d'interlocuteurs en présence. Ainsi, lors du dernier gouvernement conjoint qui a eu lieu ce 21 janvier, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail conjoint afin d'analyser de manière globale l'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Ce groupe de travail a entre autres pour mission de réfléchir à la fixation de critères objectivables de programmation avec les Régions afin d'adopter une vision prospective en cette matière tout en tenant compte des évolutions démographiques à venir.

C'est mon collègue Emir Kir, en charge de cette compétence à la Commission communautaire française, qui est représenté au sein de cette "task force". Par ailleurs, nous sommes toujours dans le cadre de la programmation lancée via le Plan cigogne 2. Une prochaine programmation devra être lancée par le ministre de tutelle de l'ONE mais il semblerait que cela ne sera pas avant 2011, voire 2012. Enfin, en matière d'adaptation des conditions de subventionnement, l'accord de la Communauté française prévoit l'évaluation des normes d'encadrement et d'infrastructure.

Pour finir, je peux vous informer qu'en Région de Bruxelles-Capitale, un budget de 4.500.000 € est prévu via le quatrième Plan crèches, ainsi qu'en Commission communautaire française un budget de 1.500.000 € en infrastructures sociales.

Nous n'avons pas encore de réponses extrêmement précises à beaucoup de questions, à savoir nombre d'écoles nécessaires, quelles places dans quels quartiers, qui va les construire, selon quel financement, etc. En revanche, je peux vous assurer que notre méthode de travail et nos processus intègrent les différents acteurs qui doivent intervenir dans ce domaine. Ce n'est pas à partir de la Commission communautaire française et de ses moyens que nous allons pouvoir surmonter ces défis.

Nous devons travailler tous ensemble. Jamais nous n'avons été aussi loin dans ces concertations et dans la possibilité de mobiliser simultanément différentes institutions pour se mettre d'accord sur un enjeu et un objectif déterminé. Ces processus sont en cours et produiront leurs premiers résultats dans les semaines et les mois qui viennent. Je serai évidemment dès ce moment, à votre disposition pour vous en informer, faire le point et répondre à vos questions.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- Je voudrais attirer l'attention sur quelques points. La première action utile à réaliser concerne les comptages.

Ensuite, à la différence des crèches, dans l'essentiel de l'enseignement maternel et primaire, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire. La nuance est très importante. Il manque de places dans les crèches, c'est une évidence. Les critères d'inscription dans les crèches publiques permettent d'essayer de rencontrer au maximum les nécessités des parents qui travaillent et autres. En revanche, un enfant qui à l'entrée en maternelle ou en primaire ne trouve pas de place, c'est un drame.

L'essentiel de l'offre d'enseignement maternel et primaire est porté en Région de Bruxelles-Capitale par d'autres réseaux que ceux de la Communauté française et de la Commission communautaire française. Il s'agit essentiellement des écoles communales et de l'enseignement libre. C'est par rapport à ces réseaux-là que nous devons apporter un maximum de garanties quant à l'urgence. Aujourd'hui, nous sommes en mars et la rentrée a lieu en septembre!

Dans ma commune, nous avons déjà commencé les inscriptions pour septembre prochain. En maternelle et en classe d'accueil, il nous manquerait une septantaine de places dans le réseau communal, compte tenu des demandes reçues. De plus, il faut noter que nous avons commencé par les inscriptions des enfants jettois. Le réseau communal jettois est, par tête d'habitant, le deuxième réseau de Bruxelles. J'essaie d'imaginer ce qui se passe dans la commune voisine de Ganshoren qui ne possède pas d'école communale. Je n'accuse pas cette commune, c'est un ancien ministre PSC qui y a supprimé l'enseignement!

Dans l'enseignement primaire, il nous manquerait entre 150 et 200 places pour l'entrée en première primaire. Tout cela mérite d'être remis à plat. Je ne fais pas de catastrophisme car je sais que beaucoup de parents inscrivent leurs enfants dans plusieurs écoles et que les fichiers d'inscriptions ne sont pas recoupés. A l'école communale Aurore, il manquait 10 enfants sur les 60 inscrits en première primaire cette année-ci au 1^{er} septembre. Ils étaient à Saint-Pierre ou au Sacré-Coeur mais il y avait 80 enfants sur la liste d'attente parce que les parents avaient inscrit leurs enfants dans plusieurs écoles.

Les communes se sentent responsables des enfants en obligation scolaire sur leur territoire. Que va-t-on faire en septembre si nous n'avons pas assez de places et que des parents se présentent chez nous en disant que leur enfant est obligé d'aller à l'école et qu'ils ne savent pas où l'inscrire?

Mme Françoise Dupuis (PS).- En quoi ce débat peut-il être abordé ici? Comment pourrions-nous y répondre?

Mme la Présidente.- Terminez votre réplique, M. Doyen!

M. Hervé Doyen (cdH).- Nous nous interrogeons sur l'opportunité de louer des conteneurs préfabriqués mais cela a un coût. Le plan d'urgence dont nous parle le ministre-président va-t-il aussi aider les communes qui auront la volonté politique d'offrir de l'enseignement?

Mme la Présidente.- Il a parlé d'union sacrée.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Le témoignage apporté par notre collègue Hervé Doyen, avec sa casquette de bourgmestre de la commune de Jette au nord-ouest de Bruxelles où la pression est importante, reflète une préoccupation partagée par de nombreuses communes bruxelloises. Ainsi, notre débat de ce matin trouverait peut-être mieux sa place à la Communauté française compétente pour l'enseignement obligatoire. Elle détient les possibilités d'une ébauche de solution, avec un éclairage particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour le reste, au-delà des déclarations d'intention du ministre avec lesquelles tous les groupes sont évidemment d'accord, je n'ai pas encore eu de réponse à mes questions, pourtant fréquemment posées. Quand seront mises en œuvre les mesures annoncées dans l'accord de majorité? J'entends souvent que tout est prévu pour bientôt et prochainement. Monsieur le Ministre-Président, le groupe MR est toujours en attente de concret quant aux engagements présentés en début de législature.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Barbara Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- Je voudrais remercier le ministre-président pour ses réponses et insister sur l'essor démographique et le rajeunissement comme une opportunité. Il convient donc de parler de l'augmentation du nombre de places d'accueil mais aussi de la qualité de l'accueil pour rebondir sur cet essor démographique afin de parler de la qualité des politiques d'enseignement à Bruxelles.

Je voudrais aussi l'encourager à poursuivre et à approfondir les collaborations avec les autres acteurs impliqués tant au niveau bruxellois qu'avec la Communauté française ainsi qu'avec tous les acteurs de l'enseignement à Bruxelles. Je songe, comme M. Doyen l'a souligné, aux communes et aux réseaux. Je voudrais aussi l'encourager à poursuivre la piste fédérale intéressante et nouvelle tant il est vrai que ce défi démographique est un défi transversal et que la Commission communautaire française ne pourra l'assumer seule.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses complètes. Nous avons eu une information sur la méthode, sur la structure de la concertation, essentielle en ce dossier. Comme vous l'avez reconnu, nous disposons de peu d'éléments concrets permettant de nous rassurer aujourd'hui. Vous reviendrez certainement sur ce point dès qu'il sera clarifié.

Je note que des moyens financiers ont été dégagés dont vous avez cité les montants. J'espère que cet argent sera bien transformé en places. Concernant l'ONE, je retiens aussi que les réflexions sur les places dans les crèches sont reportées en 2011-2012. Je ne doute pas que vous insisterez auprès des instances compétentes pour qu'une réflexion soit menée le plus rapidement possible.

Enfin, je voudrais rappeler qu'il est important d'intégrer dans la réflexion sur l'accueil de la petite enfance la question du troisième secteur que j'évoquais, c'est-à-dire des formules qualitativement équivalentes aux crèches officielles de l'ONE qui ont peut-être des horaires légèrement différents. Cela permettrait d'élargir l'offre et de donner une aide salvatrice à ces structures d'accueil.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- Le ministre-président nous a démontré que la mécanique institutionnelle est bien en place et que la solidarité intrafrancophone doit jouer dans ce domaine, qui me semble spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale. Je ne suis pas certaine du fait que l'on rencontre la même explosion démographique dans les grandes villes wallonnes. Ce n'est certainement pas le cas pour la Région wallonne dans sa globalité mais j'ignore ce qu'il en est ville par ville. C'est une question à étudier.

Concernant les réalisations concrètes et le suivi à donner aux annonces du Gouvernement de la Communauté française, il faut, en tant que Bruxellois, continuer à enfoncer le clou de l'urgence. En effet, si l'idée du boom démographique semble bien présente dans tous les esprits, cela ne me semble pas être le cas de son caractère urgent. Les études des conseils généraux sont désormais terminées et nous disposerons bientôt des chiffres par école et par commune.

Il faut à présent se réunir afin de convenir d'un plan de bataille général en termes de constructions. Il y a encore des possibilités d'extension dans certaines écoles, ce qui permettrait d'y construire des classes supplémentaires. Dans d'autres, ce n'est pas envisageable du tout. Il faudra donc construire de nouvelles écoles dans certains quartiers.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Tout à l'heure, je parlais de la nécessité d'aboutir à une union sacrée entre tous les acteurs. Parmi ces derniers, les communes ne peuvent pas rester au balcon. Inévitablement, il faudra travailler avec elles pour pouvoir apporter des réponses.

Nous partageons évidemment votre constat sur les besoins ressentis dans certains quartiers et sur l'urgence. Cependant, je vous rappelle que ce n'est ni avec les moyens, ni avec les compétences directes de la Commission communautaire française que nous allons pouvoir apporter des réponses à ces enjeux. Nous sommes là pour pousser les dossiers car nous sommes les premiers intéressés et nous nous rendons bien compte de la situation sur le terrain.

J'insiste sur le problème de la méthode et de la mise en place des structures institutionnelles. Il faut convaincre toutes les institutions qu'il y a un intérêt collectif à travailler ensemble à la

poursuite de cet objectif. Le dialogue est très bon avec la Communauté française. Nous nous situons réellement dans des processus qui visent à apporter des réponses. Les premières d'entre elles sont ces deux nouvelles écoles qui intuitivement ont déjà été implantées dans le nord de la région.

Mme Françoise Dupuis (PS).- C'est trop peu!

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je le concède mais c'est une première réponse qui a été fournie avant même le lancement de l'étude chiffrée.

Elles seront implantées dans le nord de la capitale. Des écoles supplémentaires seront évidemment nécessaires, une dizaine en l'occurrence.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Il faut 25.000 places! M. Doyen a mille fois raison. Le problème va se poser dès la prochaine rentrée et dans les dix ans à venir.

Mme la Présidente.- Il nous revient donc d'insister sur l'urgence.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Non, Madame la Présidente, il faut clairement porter ce débat à la Communauté française. C'est d'ailleurs ce que dit le ministre et il a raison.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vu que l'enjeu concerne les Bruxellois, la Communauté flamande doit elle aussi prendre ses responsabilités. Nous travaillons donc à établir un dialogue entre des représentants de la Région de Bruxelles-Capitale et des deux Communautés. Nous serons d'autant plus efficaces ainsi. Comme vous, je suis bien conscient de l'urgence et de la nécessité de responsabiliser nos partenaires comme vous l'avez dit, Monsieur Doyen. Nous devons garder à l'esprit que l'inscription dans une école est obligatoire.

En réponse à la question de Mme Schepmans relative au calendrier et en me bornant aux engagements qui ne dépendent que de la Commission communautaire française, je vous informe que l'état des lieux de l'enseignement sera présenté en mai au gouvernement. Je pourrai donc ensuite le présenter très rapidement au Parlement.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Vous l'avez annoncé pour la fin de l'année. C'est la raison pour laquelle je rappelle les échéances.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Action sociale et de la Famille.- M. Pinxteren a raison concernant l'accueil de l'enfance. Il faut promouvoir toutes les formules permettant d'accueillir les enfants à Bruxelles. M. Doyen a également raison de dire qu'il n'y a pas d'obligation. Si l'on veut faire en sorte que le français soit à Bruxelles la langue partagée par le plus grand nombre, il faut faire en sorte que l'accueil de l'enfance soit organisé dans tous les quartiers. Le gouvernement en fera l'une de ses priorités.

Dans le cadre du gouvernement conjoint, nous avons non seulement rappelé les objectifs poursuivis à Bruxelles mais nous avons aussi demandé au ministre Nollet d'agréer plus rapidement les crèches qui dépendent de l'ONE. Nous sommes en effet en concurrence avec "Kind en Gezin". La Communauté française nous a réservé un accueil très favorable, il s'agit d'une avancée très importante. Nous allons maintenant pouvoir mettre en place des dérogations et des agréments provisoires qui permettront la création de crèches à Bruxelles.

En ce qui concerne le problème budgétaire, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale ont toutes deux apporté des moyens pour les infrastructures. Le problème de l'agrément se posait cependant aussi et la Communauté française a décidé de répondre favorablement à notre demande.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA PROMOTION PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DES ÉTUDES SECONDAIRES EN HORTICULTURE

DE M. MOHAMED DAÏF

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Mohamed Daïf.

M. Mohamed Daïf (PS).- Je souhaiterais vous interpellier sur la promotion par la Commission communautaire française des études secondaires en horticulture. Pour rappel, l'accord de gouvernement 2009-2014 de la Commission communautaire française précise que *"la spécificité de nos établissements scolaires, qui fonde leur haute réputation, est la qualification professionnelle: notre enseignement technique et professionnel, notre enseignement de promotion sociale et la haute école forment des professionnels de grande qualité"*.

En Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française organise sur le campus du CERIA un enseignement technique et professionnel comprenant notamment l'étude des métiers de l'hôtellerie, de l'alimentation, de l'habillement, de la construction, de la mécanique ou du tourisme. L'enseignement technique ne bénéficie pas des moyens suffisants pour disposer d'équipements à jour et en adéquation aux besoins du marché. Bien souvent, les outils sur lesquels les élèves apprennent leur métier ne correspondent plus du tout à ceux utilisés par les entreprises. Sous l'ancienne législature, des accords de coopération ont été conclus entre la Commission communautaire française et la Communauté française pour moderniser les équipements de l'enseignement technique à hauteur de 450.000 €.

L'enseignement de la Commission communautaire française mériterait une grande campagne de promotion et de valorisation en Région de Bruxelles-Capitale au vu des nombreux postes non remplis dans les métiers techniques et professionnels. Selon le rapport 2008 de l'Observatoire bruxellois de l'emploi, la Région souffre en effet d'une pénurie dans 36 fonctions critiques. Au vu des chiffres du chômage, cette dernière doit absolument être comblée. Certaines fonctions touchent directement cet enseignement.

Je souhaiterais évoquer plus précisément l'enseignement de l'horticulture, dispensé par l'Institut Redouté Peiffer à Anderlecht, le seul à organiser cette filière en Région de Bruxelles-Capitale. Les études professionnelles en horticulture se déroulent sur six années pour devenir technicien en horticulture. Une septième année organise une spécialisation en aménagement des parcs et jardins. Ce secteur pourtant en pleine croissance - alors que beaucoup d'autres sont en difficulté du fait de la crise économique - est confronté, notamment en Wallonie, à une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Combien de demandes d'inscriptions cette filière a-t-elle enregistré? Combien d'inscrits pour 2007-2008 et 2008-2009?

Combien d'étudiants ont-ils obtenu leur diplôme lors de la dernière année académique? Ceux qui terminent leur cursus sont-ils engagés par des parastataux régionaux comme l'IBGE

ou les communes étant donné le nombre de parcs et de jardins à Bruxelles?

Existe-t-il une coordination avec l'IBGE? Les élèves de l'Institut Redouté Peiffer y effectuent-ils leurs stages?

Des campagnes de publicité sont-elles organisées pour promouvoir l'enseignement technique et professionnel?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

INTERPELLATION JOINTE

LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT EN LIEN AVEC L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT

DE M. ARNAUD PINXTEREN

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren pour son interpellation jointe.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- L'alliance Emploi-Environnement mise en avant dans les déclarations de politique régionale et de la Commission communautaire française constitue un axe majeur du projet de ville visant à répondre tant aux défis climatiques qu'aux défis de l'emploi et aux défis sociaux, particulièrement chez les jeunes, en développant des synergies entre les objectifs économiques, environnementaux et ceux de l'enseignement et de la formation.

Un premier axe a déjà été objectivé et partiellement activé au cours de la législature précédente. Il concerne le secteur de la construction durable. D'après les informations provenant des professionnels de la construction et du suivi des réalisations des bâtiments exemplaires par Bruxelles Environnement, il apparaît que certains métiers ne peuvent actuellement être couverts par des entreprises et des travailleurs bruxellois. Il existe donc une réelle opportunité économique et d'emplois dans ce secteur qu'il convient clairement de développer et d'accompagner. Parallèlement au déploiement de ce premier axe de l'alliance Emploi-Environnement, une étude est actuellement en cours à la Région, appelée "Brussels Sustainable Economy", pour évaluer les potentiels d'autres filières liées aux économies d'énergie.

L'alliance Emploi-Environnement représente définitivement un défi majeur de cette législature. Sa mise en œuvre requiert de travailler essentiellement sur deux axes. Un premier axe vise une collaboration étroite entre la Région et la Commission communautaire française. Sans une synergie entre les politiques de l'Emploi, de l'Environnement, de l'Economie, de la Formation et de l'Enseignement, les efforts fournis risquent d'être vains.

Un deuxième axe vise à améliorer l'adéquation de l'offre de formation et d'enseignement qualifiant aux besoins du marché dans les secteurs concernés. Dans le secteur de la construction par exemple, il est important de prendre conscience du fait que l'on ne construit plus aujourd'hui une maison de la même manière qu'avant notamment afin de répondre aux nouvelles normes environnementales. Pour cela, il faut de nouvelles formations qui permettent d'intégrer les nouvelles technologies et les dernières avancées dans le domaine des matériaux. Sans une adaptation des formations et de l'enseignement qualifiant, le risque est grand que les opportunités d'emplois dans le secteur soient récupérées par

les travailleurs et les entreprises des Régions wallonne et flamande. Cela ne ferait qu'accentuer les difficultés économiques que nous connaissons à Bruxelles.

Je voudrais dès lors vous poser des questions de trois types. Un premier volet porte sur les collaborations structurelles entre la Région et la Commission communautaire française, le deuxième sur la collaboration plus thématique à propos de la question de la construction durable et un troisième volet concerne les alliances Emploi-Environnement qui vont être conclues.

En matière de collaboration entre la Région et la Commission communautaire française, des outils de concertation ont été prévus par les accords de majorité. Qu'en est-il de leur mise en œuvre? En matière de construction et de rénovation, des formations liées à ces métiers existent-elles déjà à Bruxelles Formation ou dans d'autres organismes de formation à Bruxelles? Quelle collaboration existe-t-il entre Bruxelles Formation et le Centre de référence en éco-construction mis en place lors de la précédente législature?

Des initiatives ont-elles déjà été prises pour préparer le développement de l'offre de formation et d'enseignement qualifiant liée aux métiers de l'alliance Emploi-Environnement? Ces métiers ont été identifiés, ainsi que les filières à approfondir, dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement. Comment se prépare Bruxelles Formation?

(Applaudissements sur les bancs Ecolo)

INTERPELLATION JOINTE

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri pour son interpellation jointe.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je me joins aux questions soulevées par mon collègue Arnaud Pinxteren. Les déclarations de politique régionale et de la Commission communautaire française ont mis en avant la volonté de créer une alliance Emploi-Environnement afin à la fois de créer de l'activité économique, de mettre à l'emploi les Bruxellois et de répondre au défi environnemental.

Il était ainsi prévu que le Gouvernement de la Commission communautaire française définisse un plan stratégique de formation coordonné à l'alliance Emploi-Environnement piloté par la Région. Le gouvernement régional a récemment annoncé une forme de calendrier au terme duquel nous pourrions identifier les secteurs porteurs comme l'éco-construction mais aussi les moyens pour les soutenir.

Quelle stratégie est-elle aujourd'hui menée par la Commission communautaire française en lien avec la Région pour déterminer les nouveaux métiers de l'alliance Emploi-Environnement?

Quels sont les métiers qui peuvent être considérés comme faisant partie de l'alliance Emploi-Environnement mais pour lesquels Bruxelles Formation soit organise actuellement des formations, soit prépare déjà des filières?

Quelle analyse de l'offre et de la demande sur ces formations êtes-vous en mesure de faire à ce stade, au-delà de l'outil public Bruxelles Formation? Autrement dit, quelle est la réalité

de la réflexion de l'offre de formation dans ces filières, en cours ou en gestation, notamment dans le secteur ISP?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- En complément et dans la même ligne que les interventions précédentes, je reviens tout particulièrement sur la question du plan stratégique de formation, coordonné à l'Alliance Emploi-Environnement régionale. L'accord de majorité stipule que ce plan devrait être repris pour la mi-2010 dans un contrat de gestion entre le gouvernement et Bruxelles Formation. Nous arrivons tout doucement à échéance. Je souhaiterais donc savoir où en est ce dossier capital pour notre institution.

J'entends qu'un calendrier a été fixé. Quelles sont les grandes orientations déjà retenues pour des formations aux métiers verts? Que pouvez-vous nous dire de l'état de vos concertations avec la Communauté française et la Région? Enfin, qu'en est-il des synergies définies avec l'enseignement technique et professionnel?

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer, autant je suis convaincue de l'opportunité de développer les filières vertes pour doper l'emploi bruxellois, autant je suis inquiète de l'insuffisance importante des moyens face à ces objectifs. On peut parler de stratégie d'investissement dans les métiers d'isolation des bâtiments, dans le recyclage des déchets, voire au niveau du tourisme dit "durable". Tout cela est très agréable mais le contrat de mariage de l'"Olivier" est truffé de la fameuse référence "en fonction des moyens budgétaires". Or, comme il n'y en a point, je m'interroge un peu sur l'avenir mais peut-être pourrez-vous me rassurer aujourd'hui.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je suis assez heureuse de l'interpellation de ce matin car elle permet de faire le lien avec le niveau régional. Dans l'accord de majorité Commission communautaire française 2009-2014, il est prévu de renforcer les articulations et les synergies en matière de formation, d'enseignement et d'emploi. Il est dit dans la déclaration gouvernementale que *"le gouvernement définira un plan stratégique de formation Commission communautaire française coordonné à l'alliance Emploi-Environnement régionale. Ce plan sera également établi en concertation étroite avec la Communauté française."* Un peu plus loin, il est également question d'une conférence interministérielle permanente. Dans ce cadre, des contacts ont-ils été déjà pris?

En lien avec la discussion précédente, cela s'inscrit dans la future instance de pilotage du bassin scolaire de l'enseignement qualifiant bruxellois. Là également, il y a lieu d'établir un lien avec l'ensemble des écoles techniques et professionnelles. En effet, si l'on veut généraliser l'emploi du double ou du triple vitrage demain, il faudra former des menuisiers dès aujourd'hui. Or, il me revient que de nombreuses filières manquent de candidats. Il y en avait encore l'année dernière mais la section menuiserie à Serge Creuz (Molenbeek) ne compte actuellement plus que quelques élèves. Il y a donc un problème de motivation des élèves et parents en la matière.

Mme la Présidente vient de me souffler qu'hier, en commission à la Communauté française, il y avait eu une présentation de l'expérience de Charleroi en guise de bassin scolaire. Il y a là des pistes à rencontrer et nous avons tout intérêt à tendre l'oreille.

Mme la Présidente.- C'était passionnant et les députés bruxellois qui y ont assisté - M. Mohamed Daïf et Mme Caroline Désir - ont tous dit que les Bruxellois devraient entendre l'expérience du terrain dans le bassin de Charleroi.

M. Joël Riguelle (cdH).- Ils ont besoin de beaucoup de fossoyeurs à Charleroi pour le moment.

Mme Olivia P'tito (PS).- Dès l'heureuse annonce de l'Alliance emploi-environnement à propos de laquelle j'interpellerai à la fois les ministres Benoît Cerexhe et Evelyne Huytebroeck la semaine prochaine, annonce qui s'inscrit pleinement dans le pacte de croissance urbaine durable, je me permets d'insister sur le fait qu'il ne faut pas toujours réinventer la roue. L'éco-construction existe certes mais l'éco-rénovation reste une priorité en Région de Bruxelles-Capitale. Accroître l'isolation ou installer une chaudière ne sont pas des actes neufs même si les techniques ont évolué. Certains métiers existant déjà aujourd'hui devraient être mieux accompagnés. Sauf erreur de ma part, des formations complémentaires dans ces secteurs sont mises en place depuis pas mal d'années.

Je voudrais vous entendre à cet égard car il ne s'agit pas de réinventer toute une batterie de formations. Les secteurs déjà en place se mettent à jour et s'adaptent aux nouvelles techniques.

Evidemment - et en tant que socialiste, vous n'allez sans doute pas me contredire - je suis convaincue que la rencontre entre l'offre et la recherche d'emploi ne se fera pas automatiquement par le marché. Et les demandeurs d'emplois de nos quartiers ne pourront évidemment trouver leur place dans la mise en œuvre de ce plan de relance et d'alliance Emploi-Environnement qu'à travers des partenariats avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle en général et les missions locales pour l'emploi en particulier.

Des expériences réussies ont été initiées sous la précédente législature. Il en faut de nouvelles. Des appels à projets vont-ils être lancés? En effet, au-delà des grandes synergies et des grands accords - qui ont fait rire en d'autres temps - il y a une action immédiate à mettre en œuvre qui est d'ailleurs déjà partiellement lancée mais à petite échelle.

J'aimerais vous entendre à ce sujet car beaucoup de choses existent. Il faut maintenant informer et intéresser les demandeurs d'emploi à ces formations et sûrement pas se disperser dans de trop grands accords qui prendraient trop de temps. Je plaide en tout cas pour des éléments qui soient tout de suite opérationnels.

Mme la Présidente.- Les deux ministres prendront la parole pour la réponse.

La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Pour le Gouvernement de la Commission communautaire française, la revalorisation de son enseignement, et plus particulièrement de son enseignement technique et professionnel, constitue une priorité de cette législature. Cet enseignement, je vous le rappelle, touche un jeune sur deux dans la tranche d'âge concernée en Communauté française.

Il importe de revenir sur un certain nombre de constats. Si cet enseignement a constitué durant de longues années un instrument d'ascension et d'émancipation sociales, il est malheureusement aujourd'hui trop souvent perçu comme une filière de relégation. Par ailleurs, si l'on croise les variables de l'origine socio-économique et du niveau académique des études, nous pouvons malheureusement encore aujourd'hui dire que coexistent trois modèles d'écoles.

D'abord, un certain nombre d'écoles d'enseignement général où se concentrent les enfants issus de milieux favorisés. A l'opposé, des écoles professionnelles où se concentrent principalement des enfants issus de milieux défavorisés. Et entre les deux, des établissements plus hétérogènes qui

organisent souvent tous les types de filières. Ces constats font que l'on a, à juste titre, présenté la Communauté française comme l'un des systèmes les plus ségrégationnistes. Et par le biais de plusieurs indicateurs, il a souvent été démontré que la situation à Bruxelles, au niveau de l'enseignement, était pire que dans les deux autres Régions du pays.

Conscient de cette situation, le Gouvernement de la Commission communautaire française veut travailler à tous les étages en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir pour corriger cette situation. En effet, l'échec et toutes ses conséquences - stigmatisation des élèves, décrochage, violence dans les rapports, ... - sont aussi des produits de notre système. En outre, l'école ne remplit pas son rôle d'ascenseur social pour un grand nombre de nos jeunes puisque 34% quittent le secondaire avant la fin de la sixième secondaire et que de nombreux demandeurs d'emplois n'ont pas de certification. Cet échec a également un coût social et budgétaire estimé à 335 millions d'€, ce qui ne peut pas nous laisser indifférents.

Si nous voulons réduire le taux de chômage en Région de Bruxelles-Capitale et permettre à nos jeunes de prendre pied dans la vie professionnelle, il est crucial de revaloriser et de redéployer notre enseignement qualifiant. Nous avons, au sein de la Commission communautaire française, une responsabilité quant à cet objectif. L'enseignement organisé par la Commission communautaire française, reconnu par les secteurs professionnels tant public que privé, ne manque pas d'atouts. Nous formons dans ces établissements de nombreux jeunes à des secteurs particulièrement porteurs en Région de Bruxelles-Capitale.

Je pense notamment ici aux métiers de l'horeca - dont nous connaissons l'importance et le poids économique pour notre Région en terme de création d'emplois - et de l'horticulture. Nous formons cependant également des chimistes, des comptables, des mécaniciens et des maroquiniers. Cette liste n'est pas exhaustive tant la diversité des formations proposées par nos écoles est grande. Ces formations peuvent conduire directement à des emplois à condition de bien valoriser ce type d'études.

Depuis que j'assume la responsabilité de l'Enseignement, j'ai eu l'occasion d'organiser un certain nombre de visites sur le terrain. J'ai chaque fois été frappé par l'énergie, le dynamisme et la motivation de nos enseignants et de nos écoles. Nous devons évidemment poursuivre nos efforts mais nous pouvons d'ores et déjà être fiers de cet enseignement. Il a pu bénéficier au cours des précédentes législatures d'efforts et d'attention tout à fait particuliers, y compris dans des contextes budgétaires relativement difficiles. Nous nous sommes toujours arrangés pour que nos enseignements technique et professionnel soient alimentés et budgétés à hauteur des espérances que nous nourrissons vis-à-vis de ce type de secteur et non pas comme un enseignement de seconde zone.

Nous ne devons évidemment pas nous reposer sur nos lauriers et nous devons continuer à investir particulièrement si nous voulons que nos jeunes ne se trouvent pas sur la touche, puissent capter les emplois d'aujourd'hui et de demain et devenir des acteurs de cette société. Pour y parvenir, nous agissons à plusieurs niveaux.

Nous développons des synergies avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, les communes et les partenaires sociaux. Ce sera notamment le cas pour notre filière horticole qui est unique en Région de Bruxelles-Capitale. Comme l'a souligné M. Daïf, la Région de Bruxelles-Capitale ne manque pas d'atouts en matière d'espaces verts et les acteurs publics bruxellois ont de plus en plus de difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée formée aux spécificités urbaines. Nous veillons donc à intégrer ces différentes spécificités dans notre filière horticole.

A titre d'exemple, j'ai le souhait que nos jeunes soient sensibilisés et formés aux nouvelles techniques telles que les potagers sur les toits qui fleurissent de plus en plus à Bruxelles ou les potagers urbains, qui tendent à se développer de plus en plus. Il faut que nos jeunes puissent avoir une expertise dans leur cursus scolaire pour pouvoir être des acteurs de cette évolution.

Les façades végétales - comme celle qui orne le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - sont elles aussi une nouvelle tendance de l'horticulture. Elle prend de plus en plus de place dans l'architecture et dans le développement de certains projets urbanistiques. Il est intéressant d'être proactif au niveau des formations dans ce domaine. De plus, tous ces éléments ont un impact extrêmement important sur la cohésion sociale. Il faut donc les soutenir de façon adéquate.

Pour ce faire, la Commission communautaire française s'appuiera sur l'expérience de nos enseignants et conclura divers partenariats externes. A cet égard, nous travaillons actuellement avec la ministre bruxelloise de l'Environnement à la conclusion d'un plan de collaboration entre l'Institut Redouté Peiffer et Bruxelles Environnement. A côté de la convention qui existe avec la commune d'Anderlecht et qui permet aux élèves de septième professionnelle d'effectuer un stage d'un jour par semaine, ce plan permettra d'offrir de nouvelles perspectives de stage pour nos jeunes afin d'être davantage en lien avec un futur employeur potentiel. En effet, ces emplois continueront à exister et à se développer au sein de Bruxelles Environnement. Il est donc essentiel que nos jeunes soient, le plus tôt possible, en contact avec ces employeurs potentiels.

Nous poursuivrons également nos investissements sur nos différents sites d'enseignement en matière d'infrastructures. C'est ainsi que six nouveaux ateliers modernes de cuisine verront le jour sur le campus du CERIA dans le courant l'année 2011. Notre centre de technologie avancée consacré aux métiers de la bouche contribuera également à la revalorisation de notre enseignement qualifiant et permettra à de nombreux formateurs extérieurs à la Commission communautaire française d'acquérir de nouvelles compétences. A cet égard, la Commission communautaire française investira 475.000 € d'équipement au même titre que la Communauté française.

Outre cet investissement, nous continuerons à acquérir du matériel pour équiper au mieux nos écoles et permettre à nos élèves de se former sur des outils modernes et adaptés. Les établissements scolaires de la Commission communautaire française continueront à répondre aux différents appels à projets lancés par la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale qui ont permis d'acquérir du matériel important dans le courant de ces dernières années. Il s'agit d'une synergie importante. Depuis quelques années, avec la Région de Bruxelles-Capitale, nous prenons nos responsabilités par rapport à nos jeunes, de façon ouverte et accessible à tous les réseaux. Nous voulons nous équiper davantage et mieux, avec du matériel technique et professionnel adapté aux besoins d'aujourd'hui.

Nous le faisons en concertation avec la Région. Nous participons, en tant que pouvoir organisateur de ces écoles, à ces différents appels. L'une des concrétisations se rapportait aux métiers de la bouche. Nous avons aussi eu l'occasion d'inaugurer des machines spécialisées pour le chocolat qui est également une source importante de développement. C'est dans ce cadre que nous travaillons.

Par ailleurs, l'expérience de tutorat qui a débuté cette année en partenariat avec l'ULB sera reconduite en cas d'évaluation positive. Des visites en entreprises et des rencontres avec des professionnels seront organisées pour permettre à nos jeunes de découvrir les métiers auxquels mène leur formation. Le programme Leonardo - qui offre la possibilité à des élèves de l'enseignement qualifiant de bénéficier de stages allant de 2 à

30 semaines dans des entreprises ou des centres de formation situés en Europe - fera également l'objet d'une attention particulière.

En matière de promotion de nos établissements qui connaissent un nombre croissant d'inscriptions, nous développerons une série d'outils de promotion pour les faire connaître encore davantage: poursuite des portes ouvertes comme celles du CERIA qui accueille chaque année 5.000 visiteurs, création de différents outils mettant en avant nos différents instituts et leur complémentarité. Parmi ceux-ci figure un livret de recettes auquel collaboreront plusieurs de nos établissements. Un journal de classe unique dans tous les sens du terme fera également la promotion des établissements organisés par la Commission communautaire française. Nous tenons à travailler sur l'identification de cet enseignement et la qualité des formations qu'il apporte.

Les différents prix obtenus par nos instituts feront aussi l'objet d'une médiatisation. Nos étudiants gagnent régulièrement des prix. Récemment encore, un deuxième prix dans le cadre du concours Romeyer a été remporté par un de nos instituts. Certains de nos étudiants collaborent avec des anciens étudiants devenus professionnels mais ayant gardé un contact avec nos écoles et réalisant encore leur travail de formation. C'est une forme de retour important pour les étudiants. Il faut montrer que les jeunes sortis de nos établissements réussissent un parcours professionnel intéressant mais continuent à investir et à donner aux jeunes leur savoir-faire et l'envie de pratiquer un métier.

Nous poursuivrons aussi nos participations à divers événements pour le grand public, comme le marché annuel d'Anderlecht, les soirées d'informations-études, les salons comme Florex ou ceux du Service d'information sur les études et les professions (SIEP). Pour plus d'efficacité et une plus large promotion, les diverses campagnes publicitaires seront coordonnées. Une nouvelle charte graphique verra le jour et les différents sites internet seront harmonisés dans le courant de cette législation. Ils comprendront des informations telles que les nombreux débouchés existants dans les différentes filières que nous organisons.

Pour toutes ces actions, nous serons évidemment très attentifs à contrer une série de stéréotypes sexistes liés aux professions auxquelles nous formons. En effet, il apparaît que peu de filles ou de garçons s'orientent vers certaines de nos sections. C'est notamment le cas de la section horticole qui ne compte actuellement que 22% de filles.

J'en viens plus particulièrement à vos questions liées à l'organisation de notre section horticole auxquelles j'ai déjà apporté plusieurs éléments de réponses. Le nombre d'élèves de nos sections horticoles est relativement stable depuis trois ans. Ils étaient 221 en 2008, 232 en 2009 et 221 en 2010, tous degrés confondus. En 2008-2009, 27 élèves ont obtenu leur certificat d'étude, de qualification, de connaissances en gestion de base ou d'enseignement secondaire supérieur.

En ce qui concerne le nombre d'élèves engagés par des parastataux régionaux, nous ne possédons pas à l'heure actuelle de données précises car peu d'élèves donnent de leurs nouvelles après leur passage à l'école. Il est vrai qu'ils n'y sont pas contraints. Parmi les diplômés de 2009, nous savons que quatre élèves de sixième ont poursuivi des études supérieures ou une spécialisation. Deux ont été engagés aux serres de Laeken, un chez un pépiniériste et un autre dans une entreprise. D'autres ont été engagés dans différentes communes et à Bruxelles Environnement.

Dans le cadre de l'état des lieux que nous sommes en train d'établir avec nos différents instituts, ces données sont particulièrement utiles pour savoir si nos jeunes sont compétitifs sur le marché de l'emploi à la sortie de leurs

études. Nous souhaitons donc les affiner autant que faire se peut et les étendre aux autres établissements organisés par la Commission communautaire française.

M. Kir va à présent répondre aux questions qui lui sont plus directement adressées.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Je répondrai aux interpellations de MM. Arnaud Pinxteren et Hamza Fassi-Fihri ainsi qu'à celles de Mmes Olivia P'tito et Françoise Schepmans. J'ai pris connaissance de vos interpellations avec grand intérêt. L'alliance Emploi-Environnement est effectivement une des priorités de l'accord du gouvernement et de l'accord du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale mais aussi de celui de la Région wallonne et de la Communauté française, dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler le Plan Marshall 2.Vert.

A Bruxelles, c'est le pacte de croissance urbaine durable qui devra articuler les différentes initiatives pour le développement socio-économique de la Région telles que l'alliance Emploi-Environnement ou le plan stratégique de formation de la Commission communautaire française. A plus long terme, c'est le Plan régional de développement durable (PRDD) qui chapeautera les politiques régionales bruxelloises.

Ces différents instruments mettront en avant la promotion de l'emploi des Bruxellois. Vous n'êtes pas sans savoir en effet que notre Région est le premier bassin d'emplois du pays avec plus de 680.000 postes de travail et que plus de la moitié de ceux-ci sont occupés par des travailleurs navetteurs domiciliés en Flandre ou en Wallonie. Il s'agit d'un défi sans cesse renouvelé que les institutions bruxelloises entendent relever.

Dans ce cadre, il est important à nos yeux de développer des partenariats avec des employeurs publics ou privés pour construire ensemble une offre de formations qui corresponde à des débouchés vers l'emploi. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de dire devant ce Parlement toute l'importance que nous attachons à toutes ces formations qui sont proches de l'emploi. Je tiens également à rappeler qu'actuellement, près de 70 % de l'offre de formations qualifiantes est réalisée en partenariat avec les secteurs professionnels, les Fonds sectoriels et des entreprises qui ont des demandes spécifiques pouvant être rencontrées par Bruxelles Formation et ses partenaires.

Bruxelles Formation a d'ailleurs organisé en 2008 et en 2009 des tables rondes avec les entreprises bruxelloises afin de mieux cerner leurs besoins en formation dans plusieurs secteurs mais aussi permettre que les opérateurs de formation puissent les rencontrer. Cette expérience va être rééditée en tenant bien entendu compte des priorités environnementales des différents gouvernements.

Dans vos interpellations, vous m'interrogez sur les collaborations avec la Région de Bruxelles-Capitale au sujet des métiers liés au développement durable. Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement régional a approuvé une note méthodologique relative à l'axe "construction durable" de l'alliance Emploi-Environnement. Il y est prévu la constitution d'un groupe de travail spécifique sur l'enseignement et un autre sur la formation professionnelle. J'ai déjà marqué mon intérêt pour cette démarche qui s'inscrit tout à fait dans les pistes sur lesquelles nous travaillons depuis le début de la législature en vue du Plan stratégique de formation.

Nous en sommes au stade des contacts car cette méthodologie ainsi que le Pacte de croissance urbaine durable, doivent encore être présentés et discutés avec les interlocuteurs sociaux bruxellois représentés au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous préparons aussi le travail qui sera entamé au plus vite au sein des groupes de réflexion.

Au niveau des métiers déjà identifiés comme faisant partie de l'alliance Emploi-Environnement ainsi que de l'offre de formation, voici les éléments que je peux déjà présenter au Parlement. L'offre actuelle financée par la Commission communautaire française se développe en trois volets. Premièrement, il y a les formations pour demandeurs d'emploi. Deuxièmement, les formations destinées aux formateurs. Troisièmement, les formations pour les travailleurs et les professionnels du secteur de la construction.

Dans les formations pour demandeurs d'emploi, on trouve la formation comme monteur de panneaux photovoltaïques. Elle a été mise en œuvre dès 2008 par les missions locales de Molenbeek et d'Anderlecht avec le pôle construction de Bruxelles Formation. Deux sessions de douze personnes ont déjà été réalisées en 2008 et 2009. Les taux de mise à l'emploi sont de plus de 85%. En 2010, nous prévoyons de relancer deux nouvelles sessions qui seront organisées à partir de Bruxelles Formation Construction et en partenariat. Ce pôle Construction de Bruxelles Formation a également décidé d'intégrer des modules de formation en énergie solaire dans les formations qualifiantes de couvreurs et d'électriciens résidentiels.

La deuxième formation pour demandeurs d'emploi est relative à l'isolation des bâtiments. Elle a été mise en place en 2009 par les missions locales de Saint-Josse - le Service pour la transformation, l'innovation et le changement social (STICS) - pour l'isolation intérieure et d'Ixelles pour l'isolation extérieure avec le pôle construction de Bruxelles Formation. Quatorze personnes ont participé à la première session de ce programme. Ces deux formations sont reprises cette année avec un partenaire supplémentaire, l'asbl Bonnevie.

La troisième catégorie vise les formations structurelles de Bruxelles Formation Construction. Ce pôle aménage ses programmes de formations qualifiantes récurrentes aux nouveaux matériaux et aux nouvelles techniques. Il peut s'agir des métiers de peintre, installateur de sanitaires ou technicien en nettoyage industriel, de formations complémentaires en isolation thermique (maçon, couvreur-zingueur, plafonneur, carreleur) ou en éco-conseil (électricien du bâtiment, chauffagiste, monteur de panneaux photovoltaïques).

L'alliance entre environnement et emploi vise des métiers existants qui requièrent une spécialisation. Toutes les formations qualifiantes récurrentes doivent faire l'objet de formations complémentaires. Bruxelles Formation a parfaitement intégré cette dimension si bien qu'actuellement lesdites formations complémentaires sont assurées, tant pour l'isolation thermique que pour l'éco-conseil.

Je tiens également à préciser que de nombreux experts et opérateurs de terrain font l'analyse suivante: la construction durable ou "éco-construction" est appelée à se développer parmi les différents métiers mais elle requiert souvent une connaissance préalable du métier de base.

Une deuxième formation est celle des formateurs. Elle concerne les techniques liées à la maison passive. Cette formation pour enseignants et formateurs est organisée depuis 2009 en collaboration avec le Centre de référence professionnelle construction, lequel est situé dans les bâtiments de Bruxelles Formation Construction, ce qui facilite les échanges entre les différents porteurs de projets.

Une troisième formation est destinée aux travailleurs et professionnels du secteur de la construction. Elle est centrée sur les techniques d'isolation et d'étanchéité à l'air. Un cycle de formation a été créé. Il s'adresse aux professionnels intervenant dans les étapes de conseil, d'offre et d'exécution

du bâtiment et vise notamment la maîtrise des nouveaux enjeux énergétiques. Il est né d'une collaboration entre Bruxelles Formation, l'Espace Formation PME, le Fonds de formation professionnelle de la construction et le Centre de référence professionnelle construction. Des contacts sont pris bien entendu avec les opérateurs wallons actifs dans les domaines des nouvelles énergies et de la construction durable.

D'autres projets sont en cours mais ils exigent des préalables tels que des locaux et/ou terrains suffisants.

Alors que le secteur de la construction est le premier concerné par l'alliance Environnement-Emploi, le pôle Construction de Bruxelles Formation est à pleine capacité. Tout développement de l'offre autre que des modules complémentaires dans les formations existantes nécessitera de trouver des mètres carrés supplémentaires.

Je pense ici, pour les demandeurs d'emploi, à un projet de construction "pédagogique" de deux maisons basses énergie (voire passives) qui ferait intervenir les stagiaires de différentes sections. Ces maisons seraient construites puis démontées chaque année. L'utilisation d'autres locaux et le déplacement partiel de sections de formation vers ce chantier pédagogique permettraient de libérer de l'espace dans le pôle Construction où pourraient être mises en place de nouvelles formations consacrées notamment à l'isolation du bâtiment.

Des contacts ont été évidemment pris par Bruxelles Formation avec différents propriétaires de terrains à proximité du pôle Construction situé à Neder-over-Hembeek. Pour l'heure, aucun n'a donné les résultats escomptés mais j'entends bien continuer à sensibiliser les propriétaires publics (Communauté française, Région de Bruxelles-Capitale, via ses opérateurs économiques et fonciers, communes et CPAS) afin d'obtenir des mètres carrés supplémentaires pour y implanter ces nouvelles formations.

Deuxième préalable, des formateurs suffisamment nombreux et à niveau pour pouvoir enseigner les nouvelles techniques et matériaux aux stagiaires. Dans certains domaines, des formations de spécialisation pour les demandeurs d'emploi peuvent être envisagées mais devraient dans un premier temps être organisées à destination des travailleurs et des instructeurs de Bruxelles Formation Construction. Pensons ici à des formations en matière:

- de gestion rationnelle de l'énergie pour les formations "bureau d'études", ingénieur, dessinateur technique, etc.;
- d'isolation thermique couplée à un module d'isolation acoustique dans le cadre d'une formation en bioclimatique ou en finition intérieure.

Il faut néanmoins rester prudent à l'heure actuelle sur la définition de profils spécifiques à l'éco-construction car, comme je l'ai déjà dit, il s'agit plutôt de métiers existants qui évoluent par rapport aux techniques et matériaux disponibles.

Ce constat a un impact direct en formation car il faudra éviter de mettre en place des modules que les candidats ne veulent ou ne peuvent pas suivre, faute de compétences requises. L'objectif que Bruxelles Formation poursuit est de permettre aux demandeurs d'emploi formés en éco-construction d'acquérir les compétences "métiers" nécessaires à leur bonne insertion sur le marché du travail. Il faut donc bien s'assurer de déboucher en terme d'emploi. Vous l'aurez compris, j'ai bien l'intention de développer une offre de formation correspondant aux besoins sur le marché de l'emploi en lien avec les métiers "verts".

Concernant l'alliance Environnement-Emploi, nous avons eu l'occasion ces deux derniers jours de rencontrer un certain

nombre de promoteurs et de développeurs de projets tant au niveau du logement (résidences) qu'au niveau des bureaux. Les ordonnances de Mme Evelyn Huytebroeck concernant les économies d'énergie s'appliqueront bel et bien en 2015 pour le secteur privé tandis qu'elles s'appliquent déjà au secteur public. L'offre de formations devra évidemment suivre.

Tout cela demande du temps et des moyens supplémentaires. Nous sommes en train d'y travailler et il faudra que ce concept d'alliance Environnement-Emploi qui se retrouve dans quasiment toutes les pages de tous les textes des accords de coopération de tous les gouvernements se traduise par des moyens supplémentaires alloués à ce type d'offres de formations. Je compte sur l'ensemble des membres du Parlement pour nous soutenir dans ce travail.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Mohamed Daïf.

M. Mohamed Daïf (PS).- Je remercie les deux ministres pour leurs réponses et, plus particulièrement le ministre-président concernant ma question.

Je partage le constat dressé par le ministre-président concernant l'enseignement technique et professionnel. Ce sujet me tient fort à cœur notamment à la Communauté française. Nous devrions faire de l'enseignement qualifiant non une relégation mais un choix des personnes, un choix des parents.

A cette fin, comme je l'ai dit, nous devons déployer tous les moyens pour promouvoir cet enseignement, comme le fait la Commission communautaire française, tant dans l'information que dans le matériel, comme les nouveaux outils pour la fabrication du chocolat, le CTA que j'ai déjà interrogé, et un nouvel outil sur lequel je reviendrai à la Commission communautaire française pour connaître la position du gouvernement, notamment les bassins. Hier, nous avons écouté la première expérience à Charleroi. Un décret existe à la Communauté française pour organiser ce type d'enseignement, j'y reviendrai tant à la Commission communautaire française qu'à la Région pour obtenir davantage de précisions. Voilà autant d'outils destinés à valoriser cet enseignement.

Cet enseignement est la base de notre économie. Tout le monde ne peut être médecin ou ingénieur mais tout le monde a besoin de plombiers, de menuisiers, de jardiniers et autres qui sont des composantes importantes de la société.

Vous avez parlé aussi de l'enseignant. Il faut le valoriser par rapport à son expérience lorsqu'il revient enseigner tout en pratiquant son métier.

Je reviens à la question précise. 27 étudiants ont été diplômés sur un total de 221, tous confondus. Est-ce également par rapport à la section horticole, Monsieur le Ministre? Si oui, cela donne beaucoup d'échecs. Encore faut-il déterminer combien ne sont pas en dernière année.

Vous parliez de la difficulté d'un recrutement à Bruxelles. Je n'ai pas compris. Est-il difficile de retrouver les gens qui sont diplômés ou bien des diplômés ne trouvent-ils pas de débouchés à Bruxelles? Notre ville possède beaucoup de jardins, de parcs. Je me réjouis donc de la collaboration avec l'IBGE et Anderlecht. En revanche, je constate qu'il n'y en a pas avec d'autres communes disposant également de parcs et de jardins.

D'une façon générale, nous sommes tous sur la même voie pour favoriser cet enseignement technique et professionnel. Il faut utiliser tous les moyens pour qu'il devienne un

enseignement de premier choix parmi les choix et non un enseignement de relégation.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Je voudrais faire quelques réflexions à propos des réponses de M. Kir qui a répondu en détail aux nombreuses questions posées.

Je ne vais pas rentrer dans la discussion sur le pacte de croissance urbain durable ou l'alliance Emploi-Environnement et le fait de savoir qui fait quoi avant quoi. Je constate avant tout que l'alliance Emploi-Environnement est vraiment lancée dans le secteur de la construction et de la rénovation durable. C'est une réalité qui d'ailleurs a déjà été stimulée pendant les quatre années de la législature précédente sur le volet de la demande en matière de bâtiments passifs et basse énergie. Je fais ici référence aux appels à projets sur les bâtiments exemplaires qui ont permis de construire beaucoup.

La demande est là pour la construction de ce type de structures mais l'offre en matière d'entreprises présentes en Région de Bruxelles-Capitale et compétentes pour produire ce type de bâtiments fait défaut. Il manque aussi des travailleurs compétents pour la construction même et pour les métiers techniques qui y sont liés. C'est à ce chantier que s'attelle maintenant l'alliance Emploi-Environnement au niveau de la construction durable.

Il est indispensable qu'avec Bruxelles Formation, nous travaillions sur l'offre en matière de formations. Car si nous n'arrivons pas à amener des jeunes à des formations qualifiantes et pouvant être valorisées dans le cadre de la politique de construction et de rénovation durable, nous serons en situation d'échec vis-à-vis des 16.000 demandeurs d'emploi jeunes et peu qualifiés de notre Région. Ce défi gigantesque ne peut être rencontré par le fait que deux fois douze personnes suivent une formation sur les panneaux photovoltaïques même si - et c'est très encourageant - celles-ci ont accès à l'emploi au sortir de cette formation. En termes de chiffres, c'est beaucoup trop marginal. Il faut continuer à intensifier cette mesure.

Vous avez cité un écueil auquel Bruxelles Formation était confronté, à savoir la question de la superficie. Peut-être faudrait-il aller voir chez Bruxelles Environnement s'ils n'ont pas des terrains. Je vois en tout cas deux autres pistes que vous n'avez pas citées mais qui me semblent intéressantes. Tout d'abord, une collaboration avec la Région wallonne qui a des centres de compétences ou de référence dans les métiers de l'éco-construction et de la construction durable. Peut-être y a-t-il là des partenariats à développer ou à construire. Peut-être existent-ils déjà mais je n'en ai pas connaissance. Ensuite, la piste de la formation en alternance ou en entreprise. Je ne doute pas que vous l'explorez déjà. Celle-ci permet aussi de résoudre des problèmes de place. Plutôt que de monter et démonter des maisons, utilisons celles qui se construisent tous les jours à Bruxelles et associons-y des jeunes.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Nous serons évidemment attentifs aux discussions prévues avec le Conseil économique et social. Il peut en effet être intéressant d'entendre les opérateurs économiques et les partenaires sociaux qui ont leur propre regard sur la situation. Nous pourrions davantage les associer au développement des stages en entreprises et par exemple au dispositif de la formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI). Cette formule développée par Bruxelles Formation est sous-exploitée et mériterait d'être étendue notamment vers les métiers de l'environnement.

J'entends aussi l'enjeu fondamental du foncier. Les pistes que l'on vient d'évoquer ainsi que d'autres pourraient être suivies. Je pense notamment à la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale et à des partenariats public-privé que nous pourrions imaginer pour répondre à cette question.

Nous suivrons donc le sujet de près. En attendant, je remercie les ministres pour leurs réponses.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je remercie les ministres pour leurs réponses. Je rejoins M. Daif: en effet, il faut à la fois convaincre les jeunes et aussi inciter les parents à inscrire leurs enfants dans des filières techniques ou professionnelles qui mènent vers l'emploi. Je me rallie également aux propos de M. Pinxteren. Effectivement, les résultats de l'ISP semblent microscopiques à l'échelle d'une Région mais ils sont indispensables. Je souhaite qu'on leur donne une autre ampleur et que tous les moyens soient mis en oeuvre au niveau régional également pour que ces filières de formation soient amplifiées au lieu de perdre un temps précieux en recherches et études en tous genres.

Mme la Présidente.- Nous pourrions réitérer en Bureau élargi ce que nous avons fait hier en commission de l'Education.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Je partage votre avis. Si un dossier mérite une mise à plat, c'est bien celui de l'emploi et de la formation. Je rejoins sur ce point M. Pinxteren. Peut-être le Pacte de croissance urbain durable nous permettra-t-il justement d'obtenir les budgets nécessaires. Il doit donc être approuvé et soutenu.

Une autre question qui mérite toute notre attention est l'intérêt des jeunes. Il ne suffit pas de décréter des formations, encore faut-il que les jeunes s'y intéressent. Il n'est pas simple d'organiser des formations sur le terrain, en témoignent les projets de Molenbeek et d'Anderlecht et ensuite d'Ixelles et de Saint-Josse. Après les projets pilotes, un travail pédagogique devra être mené pour attirer les jeunes vers ces services de formation.

Nous devons également attirer les entreprises. L'appel de la SDRB a été lancé. J'ai rencontré beaucoup de développeurs de projets. Ils sont prêts sur le plan technique mais nous ne le sommes peut-être pas sur le plan de la formation. Pour concrétiser nos politiques, des moyens sont nécessaires.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Peut-être me suis-je mal exprimé quant au nombre d'étudiants dans la filière horticole. Le chiffre de 221 en 2008 vaut pour l'ensemble des classes. Le chiffre de 27 correspond au nombre d'élèves qui ont terminé leur cursus. Le taux de réussite est donc de 100%.

Nous partageons l'idée que le terme de relégation ne doit plus être associé à l'enseignement technique et professionnel. Nous devons faire la promotion de ces filières parce que la société en a besoin et parce qu'elles débouchent sur des emplois.

Compte tenu de sa localisation, il était normal que cette école conclue des accords avec la commune d'Anderlecht. Toutefois, je souhaite aller plus loin. Un rapprochement avec Bruxelles Environnement permettra de créer des emplois. Rien ne nous empêche de conclure de tels accords avec d'autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'affirmer haut et fort, pour promouvoir ce type d'enseignement. Il serait bon que de telles collaborations débouchent sur des engagements de la part de certaines desdites institutions.

Mme la Présidente.- L'incident est clos

LES INCIDENCES EN TERME DE FORMATIONS DU PLAN TANDEM EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- A la suite des accords du non-marchand de 2000, un plan dénommé "Tandem" a été créé dans ce secteur. Ce plan prévoit un aménagement de la fin de carrière du travailleur âgé de plus de 50 ans (ayant certaines conditions d'ancienneté) sous la forme de la libération par celui-ci de la moitié de son temps de travail au profit d'un travailleur "jeune" (je viens d'apprendre qu'il ne s'agissait pas obligatoirement d'un travailleur jeune).

D'un côté, le travailleur âgé, potentiellement usé par un travail éreintant, conserve sa rémunération à mi-temps, une allocation complémentaire émanant de l'ONEM, ainsi qu'une allocation émanant du Fonds Old Timer créé dans le cadre du plan. Au final, ce travailleur conserve approximativement 80% de sa rémunération en travaillant à mi-temps. D'un autre côté, le travailleur "jeune" occupe à des conditions normales ce mi-temps désormais libéré. De plus, entre les deux travailleurs, dans la philosophie initiale, s'opère un transfert de savoir de sorte que la passation de pouvoir se fait en douceur.

En Région de Bruxelles-Capitale, un tel plan opère dans les institutions dépendant de la sous-commission paritaire 319.02 agréées et/ou subventionnées par la Commission communautaire française. Combien de personnes un tel plan concerne-t-il?

Combien de personnes venues de l'extérieur de la structure visée (c'est-à-dire n'y complétant pas déjà un temps partiel) sont-elles concernées? Quel est l'âge des travailleurs "entrants", c'est-à-dire bénéficiant de ce plan pour obtenir un mi-temps? Enfin, concevez-vous le Plan Tandem comme un outil de formation?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- C'est le 1^{er} janvier de cette année 2010 que le Plan Tandem a sorti pleinement ses effets après conclusion par les partenaires sociaux d'une convention collective de travail en sous-commission paritaire 319.02 et la désignation du fonds "Old Timer" pour gérer les demandes des travailleurs, avec l'administration de la Commission communautaire française.

La mesure initiée par ma collègue, la ministre Evelynne Huytebroeck, s'applique aux associations du secteur des personnes handicapées soutenues par la Commission communautaire française. Elle permet, comme vous le soulignez, d'alléger la pénibilité du travail pour les salariés en fin de carrière tout en dégageant des heures de travail (et donc de l'emploi) pour des remplaçants de moins de cinq ans d'expérience.

Cette forme de crédit-temps amélioré donne aux travailleurs plus âgés le moyen d'alléger leur fin de carrière dans un travail

qui peut être parfois lourd tant physiquement qu'émotionnellement. Inutile de s'attarder sur cet aspect lorsqu'on considère les secteurs d'activités concernés.

J'en viens aux quelques chiffres demandés. Un comptage réalisé en septembre 2009 relevait que 210 travailleurs de plus de 50 ans avaient la possibilité de demander à bénéficier du Plan Tandem. Celle-ci n'étant d'application que depuis le 1^{er} janvier dernier, les demandes commencent seulement à arriver. Une vingtaine ont été réceptionnées par le fonds "Old Timer". Le fonds vérifie, dans chaque cas, que les conditions sont remplies et que le remplacement a bien lieu. A ce jour, deux dossiers ont été entièrement validés. Ce chiffre peu élevé n'est pas anormal vu que la mesure vient seulement de prendre plein effet.

Les deux dossiers concernent deux travailleurs de plus de 50 ans dans deux institutions différentes. Les travailleurs remplaçants ont une moyenne d'âge de 29 ans et une ancienneté moyenne de 4 années. Il est vrai qu'une moyenne d'âge établie sur deux individus n'est pas très significative mais c'est le début et je ne peux le faire qu'à partir des personnes ayant rentré un dossier qui a été retenu.

Ces personnes évoluaient déjà dans les associations concernées et complètent ainsi leur horaire à temps partiel.

Dans le but de promouvoir le Plan Tandem de la Commission communautaire française, le Fonds Old Timer diffuse une brochure et organise le 31 mars une matinée d'information sur le Plan Tandem à destination des salariés du secteur, des organisations syndicales et des fédérations d'employeurs.

L'autre aspect de votre interpellation porte sur l'éventuel aspect formatif du Plan Tandem. Dans l'absolu, vous savez que j'attache une importance particulière à toutes les initiatives de tutorat qui voient un travailleur âgé transmettre son savoir et son savoir-faire à un travailleur débutant. Cependant, en l'occurrence, le Plan Tandem tel qu'initié à la Commission communautaire française ne poursuit pas directement cet objectif. En effet, il a intégré les enseignements des plans similaires lancés préalablement en Wallonie.

Si le Plan Tandem wallon a connu un grand succès, le Plan Tutorat qui le complétait a essuyé un échec réel. Quand on a plus de 50 ans et une longue carrière, demander une réduction de temps de travail de moitié correspond souvent à une volonté de lever le pied et de s'investir dans d'autres projets en dehors de l'activité professionnelle. Se consacrer à la formation des plus jeunes nécessite une démarche nouvelle qui ne correspond pas toujours à la volonté de travailleurs qui se définissent souvent eux-mêmes comme usés professionnellement.

Notons que si le Plan Tandem bruxellois ne prévoit pas de système spécifique de formation, la transmission des savoirs prend naturellement sa place dans le processus. La présence continue durant une longue période d'un travailleur expérimenté et d'un débutant dans une association induit souvent un rapprochement, surtout quand ils sont bien identifiés par le Plan Tandem.

Cette transmission passe par l'accueil des nouveaux travailleurs et des réunions d'équipes à l'occasion de séances de supervision ou de formation. Il s'agit davantage d'un moyen de formation indirect que d'un moyen de formation direct qui a tenu compte des évaluations des expériences menées en Région wallonne.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je trouvais la philosophie à l'origine du Plan Tandem extrêmement intéressante. J'entends bien que l'expérience s'est soldée par un échec en Wallonie. Je souhaiterais analyser les raisons de celui-ci. Peut-être pourrions-nous le faire en commission. Nous pourrions essayer d'adapter ce Plan Tandem dans le futur, dans un esprit de formation, en tirant les leçons de l'échec wallon.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

**L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE
ET LA DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT
ENTRE LES COMMUNES BRUXELLOISES**

DE M. EMMANUEL DE BOCK

**À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Mme la Présidente.- C'est M. Emir Kir qui répondra en lieu et place de M. Charles Picqué.

La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- A la suite des drames récents, choqué par l'attaque qui a coûté la vie à une automobiliste "carjackée", M. Charles Picqué a rappelé par voie officielle la nécessité de sensibiliser tous les niveaux de pouvoir tant sur le plan répressif que préventif pour affronter le péril de l'insécurité qui menace le vivre ensemble et surtout la cohésion sociale.

M. Charles Picqué a plaidé pour un travail tant en amont qu'en aval mais il semble que le ministre considère dans ses politiques que la pauvreté et les phénomènes d'insécurité s'arrêtent aux frontières de certaines communes. Ces politiques étant envisagées à la fois en amont et en aval, ne devrait-on pas tenir compte de critères comme le nombre de délits commis dans chacune des dix-neuf communes et leur origine géographique afin de mener un travail social en profondeur en amont?

Il y a quinze jours en commission, le ministre Charles Picqué a présenté sa note d'orientation en la matière. Ce fut l'occasion pour nous d'apprendre l'abandon étonnant d'un certain nombre de priorités pour les projets quinquennaux des cinq prochaines années. Alors que les budgets réservés à la cohésion sociale augmentent et sont indexés, les nouvelles priorités abandonnent les actions intergénérationnelles, les questions de genre avec l'égalité hommes-femmes ou encore la lutte contre la fracture numérique.

Ce recentrage des priorités s'avère être une véritable épée de Damoclès pesant sur les 300 associations actuellement actives en matière de cohésion sociale. Bien sûr, on nous a expliqué que désormais ces priorités devraient être transversales. En revanche, les associations qui travaillent spécifiquement sur des questions de genre ne pourront plus le faire et celles qui font de l'accrochage scolaire devront intégrer les dynamiques liées aux questions de genre et à la fracture numérique, ce qui me paraît assez compliqué.

Pour moi, il s'agit d'un désaveu par rapport à la politique menée ces cinq dernières années et d'une politique de dispersion des moyens sans véritable hiérarchisation des priorités. De même, la nouvelle orientation du gouvernement contredit les critères du décret de 2004 qui, pour pondérer le subventionnement des communes, fait intervenir un certain nombre de critères comme la faiblesse d'accès à internet. Ainsi, le critère de fracture numérique intervient pour augmenter le subventionnement d'une commune tout en n'étant plus une priorité retenue par votre gouvernement pour les cinq prochaines années. Cette attitude me paraît quelque peu schizophrénique.

D'autres critères comme la prise en compte de l'absence de véhicule automobile deviennent assez obsolètes dès lors que l'objectif du gouvernement est de limiter la voiture en ville. Prendre en considération ce critère pour subventionner les communes me semble donc assez contradictoire.

Rajouter des critères de par les subsides dans la dotation générale aux communes qui est déjà construite sur la base de critères socioéconomiques, comme celui de l'espace de développement renforcé du logement, n'a pour résultat que de maximiser les moyens de certains au détriment d'autres.

On aurait pu s'attendre à ce que le Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS) fasse une évaluation des critères du décret de 2004. En effet, il existe certains problèmes importants concernant l'actualisation des outils statistiques. Les indicateurs socio-économiques ne sont pas à jour et accusent un retard de cinq à dix ans sur la réalité sociodémographique.

Comment dès lors peut-on mener une politique cohérente? Cette absence de données statistiques actualisées ne permet pas une objectivation des moyens et des besoins. Dans la réalité de la pondération, comment le ministre pondère-t-il ces critères entre eux? Comment arrive-t-il à injecter l'argent public là où il est le plus nécessaire dès lors que certaines statistiques sont indisponibles depuis dix ans?

Par exemple, je pense au domaine de la fracture numérique concernant laquelle le CRACS a expliqué que la dernière statistique applicable datait de 2001. Entre 2001 et 2010, il y a un fossé qui me semble assez important. Le CRACS a également mis en exergue, dans sa présentation, le problème d'absence d'objectifs opérationnels et de finalités.

Il parle d'une politique qui ne s'attaque pas aux causes et aux effets. De son aveu, il est, par exemple, impossible d'isoler les effets propres des 8 millions d'€ consacrés à la politique de cohésion sociale. Cela ne veut évidemment pas dire qu'ils ne sont pas importants mais une véritable évaluation du décret et des actions menées par les 300 associations actives sur le terrain me semble indispensable.

Enfin, le décret de 2004 présente une insoutenable réalité pour les populations fragilisées de certaines communes. Il faut en effet rappeler l'exclusion injustifiée de six communes sur dix-neuf. Et ce ne sont pas nécessairement celles que l'on croît: Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert. Ces six communes représentent 22% de la population bruxelloise mais aussi - et c'est important - un peu plus de 20% de la précarité bruxelloise. En réalité, un Bruxellois sur cinq gagnant moins de 800 € brut par mois habite dans l'une de ces six communes.

Pourtant, des études récentes et des présentations en commission du Logement ont montré des changements significatifs dans la considération de l'espace de développement renforcé du logement. Elles posent d'ailleurs la question de la territorialisation de ces aides. On peut par exemple citer l'étude d'avril 2007 menée par Christian Vandermotten de l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT), qui a été commandée par un autre niveau de pouvoir, à savoir le SPF Intégration sociale et Politique des grandes villes.

On assiste en réalité au développement de poches de pauvreté de plus en plus importantes dans la seconde couronne, historiquement dans les cités sociales de ces communes. Cette réalité semble ignorée par l'exécutif bruxellois qui considère que les enjeux de cohésion sociale s'arrêtent aux frontières de certaines communes.

Mon interpellation a donc pour objet de vous entendre sur l'évaluation des politiques menées au cours de ces cinq dernières années en matière de cohésion sociale en faveur de la population bruxelloise. Je souhaiterais que vous mettiez l'accent sur la justification des différences de traitement entre les différentes communes. Il serait d'ailleurs intéressant de disposer - éventuellement par écrit - d'un aperçu de la répartition des moyens alloués aux dix-neuf communes.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- A la lecture de l'interpellation de M. De Bock, le groupe socialiste était consterné par la médiocrité de la démarche. Entre-temps, M. De Bock a peut-être eu écho de ce que cette opinion était très largement partagée parce qu'il développe aujourd'hui une interpellation qui n'a plus grand-chose à voir avec le texte qu'il avait déposé.

Interpeller le gouvernement sur sa politique de cohésion sociale - singulièrement sur un point qui, il est vrai, se trouvait en filigrane de votre texte de départ, à savoir pourquoi les moyens de la Commission communautaire française ne sont pas attribués à toutes les communes, y compris les communes riches - au départ du meurtre d'une personne, c'est un peu comme si, apprenant que Madoff avait été brutalisé en prison, j'interpellerai aujourd'hui sur la politique fiscale du gouvernement!

Votre interpellation est consternante de médiocrité car, comme vous le rappelez vous-même, Charles Picqué parle à l'occasion de cet événement dramatique de *"la nécessité de sensibiliser tous les niveaux de pouvoir, tant au niveau répressif que préventif, pour affronter le péril de l'insécurité qui menace le vivre ensemble et la cohésion sociale"*.

La criminalité et l'insécurité sont des facteurs qui menacent la cohésion sociale et non l'inverse. Il n'a jamais été dit que la politique de cohésion sociale avait pour but de prévenir la criminalité. Vous opérez là une première confusion.

A l'alinéa suivant, vous dites que *"deux jeunes majeurs de Molenbeek traversent la ville pour commettre leur méfait"*. Faut-il comprendre que s'ils avaient commis leur méfait à Molenbeek, vous n'auriez pas interpellé le ministre? Que cela n'aurait pas posé de problème? Que ce qui dérange, c'est qu'ils soient allés à Uccle?

Vous signalez qu'en plus, ces jeunes ont un emploi, un revenu relativement stable et qu'ils disposent de la chaleur d'un foyer. Découvrez-vous aujourd'hui que la délinquance de toute sorte, les crimes passionnels, la criminalité de type sexuel, incestueuse, la violence intrafamiliale existent dans tous les milieux? Tout comme, d'ailleurs, la criminalité et la délinquance financières, les escroqueries, etc.?

La seule chose qui différencie le criminel pauvre du criminel riche c'est que, d'une part, le pauvre a des circonstances atténuantes que le riche n'a pas et que, d'autre part, le riche a généralement les moyens de commettre des délits beaucoup plus importants de sorte que les effets sont souvent beaucoup plus ravageurs. C'est le cas pour Madoff ou pour les horreurs commises par des usines dans les pays du Tiers-Monde où des tas de gens se retrouvent dans des situations de santé épouvantables parce que tout est permis là-bas quand on a les moyens.

Vous plaidez pour un travail en amont et en aval mais vous reprochez au gouvernement de considérer que la pauvreté et les phénomènes d'insécurité s'arrêtent aux frontières de certaines communes. Non, les phénomènes d'insécurité ne

s'arrêtent pas aux frontières de certaines communes. En revanche, c'est le cas pour les phénomènes de pauvreté.

Ils s'arrêtent aux frontières de certaines communes et de certains quartiers en raison des politiques menées en matière fiscale, d'urbanisme, de logement, d'enseignement et de ségrégation dans l'enseignement. Cela s'arrête bien aux frontières de certaines communes. C'est la raison pour laquelle la politique de cohésion sociale insiste davantage sur certaines communes et certains quartiers plutôt que sur celles où on en a moins besoin et où il y a de la richesse mobilisable.

A vous entendre, je pense que nous devrions consacrer 100% des moyens de la cohésion sociale à votre éducation personnelle. Cela ferait déjà moins de ravages en termes de cohésion! Mais nous n'en avons pas les moyens.

Mme Caroline Persoons (MR).- Franchement, c'est ridicule!

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Vous avez manifestement complètement modifié votre interpellation avant de venir à cette tribune.

Je vous rappelle que la commission des Affaires sociales, dont vous n'êtes pas membre il est vrai, est en train d'examiner la politique de cohésion sociale. Elle se base sur une analyse des cinq dernières années, qui a été faite par le gouvernement mais aussi par le CRACS, l'IGEAT et par l'Observatoire de la santé et du social. Fort logiquement, d'après cette analyse, le gouvernement réoriente sa politique sur certains points. Aucune des études en question ne l'a cependant amené à le faire en ce qui concerne les critères de discrimination positive qu'il y a lieu de maintenir dans cette politique à l'égard de certaines communes plutôt que d'autres.

Monsieur De Bock, je vous demande de considérer que ceci est une assemblée parlementaire où on essaie de réfléchir sérieusement aux problèmes et de leur trouver des solutions non moins sérieuses. Ce n'est pas le café du commerce où on dit impulsivement tout ce qui passe par la tête avec une insolence d'autant plus grande que l'ignorance est crasse.

(Applaudissements sur les bancs du PS et d'Ecolo)

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- C'est de la dictature idéologique, Madame Mouzon!

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je ne vous empêche pas de parler. Moi, je ne vous censure pas et pourtant vous êtes subsidiée par les pouvoirs publics.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- J'ai également lu avec attention l'interpellation de M. De Bock parce que je m'intéresse particulièrement à la politique de cohésion sociale à Bruxelles.

J'ai même eu l'honneur de travailler au sein de ces politiques. Je dois confesser qu'à la lecture de l'interpellation qui a été déposée, et qui diverge assez sensiblement de l'interpellation présentée à la tribune, je n'ai pu m'empêcher de ressentir un certain écœurement ainsi que du ras-le-bol.

Par rapport à des faits divers et des drames humains, une utilisation politicienne, telle que celle-là et celle à laquelle on assiste depuis des semaines, dépasse l'entendement et interpelle notre responsabilité de politique.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Il faudrait peut-être laisser tuer les gens sans réagir?

M. Alain Maron (Ecolo).- Est-ce que j'ai dit cela? Ce que je voudrais vous dire, c'est que, lorsqu'il arrive de tels drames ...

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Mme Onkelinx n'a pas voulu augmenter le nombre de places dans les prisons. C'est ce qui fait monter la violence tous les jours. Il faut que cela s'arrête.

Mme la Présidente.- Poursuivez, Monsieur Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Madame Rousseaux, allez voir un spectacle à Uccle pour vous détendre et laissez-nous parler, s'il vous plaît.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Il est vrai que sur ce sujet, je ne suis pas particulièrement détendue.

Mme la Présidente.- J'ignore ce dont vous avez besoin mais pour parler, vous avez besoin de vous inscrire. Poursuivez Monsieur Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Par rapport à de tels drames, comme l'a rappelé M. Lurquin la semaine dernière, le premier devoir du politique est un devoir de réserve et d'un minimum de dignité. Ensuite, nous devons réfléchir parce que nous sommes interpellés par ce qui se passe puis passer à l'action non dans un registre émotionnel qui ferait prendre de mauvaises décisions qui ne seraient plus basées sur des principes de démocratie mais d'"émocratie".

La situation bruxelloise est complexe. Elle est difficile sur le plan social, économique et de la sécurité. Alors rajouter, sur le mode "peur sur la ville", ce petit message permanent distillé partout ne nous aidera pas à trouver des solutions. Cela permettra seulement à d'aucuns d'exister politiquement en jouant sur les émotions et partiellement sur les fantasmes.

Nous avons tout entendu, l'enfermement des jeunes, l'encadrement militaire, la responsabilité des employeurs par rapport aux crimes commis par leurs employés avec une interpellation sur la STIB. La dernière marotte du MR qui se retrouve dans l'interpellation déposée par M. De Bock, c'est d'intégrer des critères tels que le nombre de délits commis et l'origine géographique des personnes qui ont commis des délits. Je vous lis: *"Cette politique étant envisagée à la fois en amont et en aval, est-il tenu compte de critères tels que le nombre de délits commis dans chacune des dix-neuf communes, l'origine géographique bruxelloise des interpellés, tout cela dans le calcul des subventions de cohésion sociale aux communes?"*.

Vous posez une question dont vous connaissez la réponse puisqu'elle figure dans le décret. Le décret est clair. Donc, si vous posez la question, c'est bien que vous avez envie que l'on aille progressivement dans cette direction. En tout cas, c'est ma lecture de votre interpellation. Sous-jacent à cette extension des critères, pourquoi finalement ne donnerait-on pas de l'argent de cohésion sociale à la commune d'Uccle puisque des faits délictueux se produisent sur son territoire?

Mme Françoise Dupuis (PS).- Non. On pourrait donner de l'argent à la commune d'Uccle pour faire de la cohésion sociale. Je ne vous donne pas raison, Monsieur De Bock. Par contre, je pense qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Mme la Présidente.- Poursuivez, Monsieur Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- La politique de cohésion sociale, comme l'a déjà rappelé Mme Mouzon, ne vise pas à lutter contre l'insécurité, ni à empêcher de commettre des délits. Ce n'est pas son objet. Il existe un certain nombre de politiques qui vont dans cette direction même si elles doivent sans doute être évaluées et modifiées. La politique de cohésion sociale vise d'abord à subventionner du travail associatif et du travail communal dans certains quartiers afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion sociale. Elle a aussi

pour but d'émanciper les individus et singulièrement les plus socialement défavorisés.

Où la met-on en œuvre? Le décret prévoit que les communes subventionnées doivent avoir au moins un de leurs quartiers dans l'Espace de développement renforcé du logement et de rénovation (EDRLR). En même temps, le décret actuel prévoit déjà des possibilités de dérogation à l'article 5. Si une commune justifie de problèmes particuliers dans un quartier, elle pourrait elle aussi y prétendre.

La question de la territorialité de ces moyens a été posée à diverses reprises et en divers endroits. Il est clair que l'EDRLR a été construit depuis un certain temps et que la situation sociale et économique dans les quartiers évolue au fil du temps. Un monitoring des quartiers travaille sur cette problématique. Dans le cadre du Plan régional de développement durable, il est d'ailleurs question de revoir l'EDRLR et même de le renommer.

Néanmoins, j'aimerais vous demander, Monsieur le Ministre, comment vous voyez l'évolution du ciblage et de la territorialisation d'un certain nombre de ces politiques. La question sous-jacente à celle-là sera cependant toujours celle du choix du degré de présence de quartiers en difficulté dans une commune, à partir duquel on va décider de l'aider ou pas. Si on commence à aider des communes dont les quartiers en difficulté représentent un petit pourcentage du territoire et de la population, on va devoir - si l'enveloppe reste égale, et je n'ai pas entendu parler d'augmentation - réduire le financement des communes qui concentrent le maximum de ces quartiers et de ces populations. Quelle est votre ligne de conduite par rapport à cela?

Quand il y a des difficultés de cohésion sociale et des difficultés de pauvreté dans des communes qui sont riches, c'est d'abord le pouvoir et le devoir de ces communes qui disposent des moyens pour ce faire, d'essayer de remédier à cette situation sur leur propre territoire.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Je le répète, j'ai horreur des intégristes de tous bords. Où que vous habitiez à Bruxelles, quels que soient vos voisins, quelles que soient leur origine ou leur activité, méfiez-vous des amalgames!

Monsieur De Bock, vous n'avez pas rendu service à la commune d'Uccle par votre intervention. Pour être chargée de la cohésion sociale dans cette commune - celle-ci y consacre d'ailleurs une part de son budget - je considère comme normal que, nous aussi, nous connaissions parfois ce genre de problème.

Mme la Présidente.- Le ministre Emir Kir répondra à l'interpellation.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- La réponse de M. Picqué, absent, que je vais vous lire, s'adresse à M. De Bock, sur la base du texte écrit de son interpellation.

Le drame qui s'est déroulé à Uccle le 5 mars dernier constitue un fait de violence gratuite inacceptable que le ministre condamne sans réserve. Il rappelle la nécessité de sensibiliser tous les niveaux de pouvoir tant sur le plan répressif que sur le plan préventif pour affronter l'insécurité qui menace le vivre ensemble et la cohésion sociale.

M. Picqué s'étonne du lien que M. De Bock établit entre l'origine molenbeekoise des auteurs de cet acte de violence inqualifiable et la portée territoriale du dispositif de cohésion sociale. Dans le même ordre d'idées et avant de répondre

avec précision à cette demande d'explication, le ministre souhaite clarifier la place du dispositif de cohésion sociale dans l'ensemble des politiques de la ville.

Pour rappel, lorsqu'en 1990 ont été lancées les premières actions qui allaient déboucher sur le dispositif de cohésion sociale, celles-ci visaient l'insertion et la cohabitation des populations issues de l'immigration. Même si les programmes Intégration Cohabitation et Insertion sociale ont vu le jour dans la foulée des événements de Forest et de Saint-Gilles, à aucun moment, ces politiques n'ont répondu à des objectifs sécuritaires. Il en est de même aujourd'hui avec la cohésion sociale.

Pour vous en convaincre, M. Picqué vous invite à relire la définition qu'en fait le décret du 13 mai 2000: *"Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus et groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu"*.

Il n'aura évidemment échappé à personne que l'insertion harmonieuse des personnes dans leur environnement et dans la société participe à leur émancipation en évitant leur marginalisation et leur exclusion.

Malheureusement, il y aura toujours des individus qui, malgré leur statut socioprofessionnel favorable, dérapent au point de commettre des actes inadmissibles.

Concernant les questions relatives aux critères et à l'étendue géographique retenus dans le décret de cohésion sociale, le ministre tient à préciser les éléments suivants. La cohésion sociale ne tient pas compte du nombre de délits commis dans les communes. En son article 6, al. 3, le décret précise les critères socio-économiques pris en considération. Ceux-ci sont liés à la densité de la population, au pourcentage de ressortissants étrangers, au pourcentage de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale, à l'impôt des personnes physiques et à la part dans la dotation générale aux communes.

Pour ce qui concerne l'espace géographique couvert par le décret, l'article 5 précise qu'il s'applique aux communes dont *"le territoire ou partie de territoire de celui-ci compose l'Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation (EDRLR)"*. Par conséquent, six communes ne peuvent dépendre directement du dispositif de cohésion sociale via les contrats communaux. Toutefois, en ce même article 5, le décret précise que *"le Collège peut néanmoins soutenir des projets développés dans des quartiers de communes ne composant pas l'EDRLR, pour autant que ces communes justifient la fragilité d'un ou de plusieurs de leurs quartiers au regard des critères socio-économiques définis à l'article 6 alinéa 3 du même décret."*

En conclusion, le ministre insiste d'abord sur la volonté du gouvernement de mettre tout en œuvre pour que le dispositif de cohésion sociale soit un des leviers de l'ascension sociale des habitants de Bruxelles. Le choix des priorités pour les prochains contrats quinquennaux de cohésion sociale confirme bien cette orientation. Ces choix sont le fruit de concertations très larges avec les acteurs concernés du secteur et de discussions politiques.

De plus, le décret de cohésion sociale, contrairement à ce que vous affirmez, n'est pas limité exclusivement à certaines communes mais s'applique à tous les quartiers socio-économiquement défavorisés.

En outre, en réponse à votre écrit, le lien que vous établissez entre le dispositif de cohésion sociale et la sécurité dans la ville n'a pas lieu d'être. Vous en apportez vous-même la démonstration par la description socioprofessionnelle que vous faites des auteurs des actes de violence du 5 mars dernier.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Initialement, mon interpellation avait été rédigée afin d'être développée en commission. Or, il se fait qu'elle a été dirigée vers la séance plénière.

Mme le Présidente.- Ce n'est pas à vous de décider si votre interpellation va être traitée en commission ou pas.

M. Emmanuel De Bock (MR).- C'est quand même mon droit de rajouter des éléments dans mon interpellation. Je n'ai rien modifié à mon interpellation initiale. Toutes les questions figurant dans mon interpellation initiale ont été posées dans le cadre de mon interpellation orale. J'ai simplement rappelé ce qui a été fait cette semaine en commission des Affaires sociales et en commission du Logement. Travail qui aboutit notamment à parler de la question de la territorialisation des aides.

J'ai posé la question des politiques de prévention et de sécurité car le ministre a spécifié qu'il fallait renforcer les moyens. Je le veux bien mais je rappelle que l'exclusion de six communes devient de plus en plus intolérable. C'est quand même mon droit de demander l'évaluation d'une politique, quelle que soit l'actualité.

On voit que dans le domaine de la sécurité et peut-être demain dans le secteur de la cohésion sociale, le niveau fédéral réserve la moitié de ses 200 millions d'€ de boni. Peut-être est-ce justement parce que l'actualité incite à revendiquer certaines choses.

Mme Mouzon a davantage parlé de délinquance que de cohésion sociale. Pour combattre certains clichés, je précise que si l'on s'en réfère au Moniteur de sécurité, le nombre d'Ucclois, de Molenbeekois et de Schaerbeekois concernés par des délits est exactement le même, c'est-à-dire 12%. Vous pouvez vérifier.

Il faut combattre les clichés et les amalgames entre pauvreté et délinquance car ce n'est pas un discours soutenable. Mon interpellation aura au moins eu le mérite de montrer que, pour certains, la pauvreté s'arrête à certaines communes. Je ne partage pas du tout cette vision.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je vous invite à faire un stage au CPAS de Saint-Josse.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Volontiers. Et vous viendrez dans mes cités de logement social.

Le gouvernement de M. Picqué a annoncé qu'il reverrait les zones d'EDRLR. Je vous prédis qu'il n'y aura pas d'accord alors que des études ont été menées et que la commission Logement y a travaillé. Mme Mouzon nie ce travail parce qu'il montre que certaines cités de logement social sont aussi précarisées que les quartiers du centre. Si vous le souhaitez, Madame Mouzon, je peux vous montrer les cartes. Exclure ces communes n'a aucun sens.

J'ajoute encore, toujours à l'intention de Mme Mouzon, que je n'ai jamais plaidé pour ma commune car tel n'est absolument pas l'objectif que je poursuis. S'il vous plaît, Madame Dupuis, laissez-moi poursuivre.

(Rumeurs)

Mme Françoise Dupuis (PS).- Monsieur De Bock, vous n'y connaissez rien et votre commune n'est pas exclue.

J'ai posé une question et le gouvernement n'a pas répondu. L'article 6 précise certains points. Je voudrais savoir combien de moyens ont été alloués à ces six communes. Visiblement, elles ne sont pas totalement exclues et peuvent quand même soumettre des projets... qui sont le plus souvent refusés!

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Monsieur De Bock, les programmes de cohésion sociale sont établis en concertation avec des associations et dans le cadre d'appels à projets. Ceux-ci vont être lancés, si j'ai bonne mémoire, dans le courant du mois d'avril. Vous n'obtiendrez donc de réponse à votre interpellation qu'à la fin de ce processus. En attendant, personne ici ne dit que ces six communes sont exclues, même si des priorités ont été dégagées à la suite d'une concertation. Un article permet toutefois à des quartiers eux aussi fragilisés d'avoir des possibilités.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Je vous demande combien il y en a.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Ne nous faites pas de procès d'intention!

Mme Françoise Dupuis (PS).- La commune d'Uccle est entrée dans ce programme après les émeutes du quartier Saint-Antoine en 1991. Vous n'étiez même pas né!

(Rumeurs)

M. Emmanuel De Bock (MR).- Ma question portait sur les cinq dernières années. Combien ces communes ont-elles reçu au cours de cette période pour réaliser leurs projets?

Evidemment, vu le manque d'accompagnement social dans ces communes, il leur est difficile de soumettre de nombreux projets et d'obtenir un financement.

Les primo-arrivants et les publics fragilisés de ces communes sont abandonnés par la Région et ne bénéficient pas du même accompagnement social. Pour moi, cette situation n'est pas correcte et rompt le principe d'égalité de traitement auquel peuvent légitimement prétendre les citoyens dans leur parcours d'intégration et d'élévation sociales.

La politique de cohésion sociale du gouvernement exclut 20% de la précarité bruxelloise. Selon moi, un primo-arrivant de Ganshoren et un primo-arrivant d'Etterbeek ont les mêmes droits et méritent le même accompagnement social. Si l'on continue à exclure certaines communes des politiques publiques alors que ces communes contribuent largement à la solidarité régionale, on ne fera qu'accroître la dualisation dans notre Région.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- C'est à nouveau l'amalgame à l'état pur et tous azimuts. Quand on est riche, on participe au prorata de sa richesse à la solidarité. Si on exige un juste retour, cela signifie qu'on ne participe plus au prorata de sa richesse et qu'on n'est plus solidaire.

Effectivement, personne n'est a priori exclu de ce processus. Il ne vise pas à réduire la délinquance mais à permettre aux gens de vivre correctement. Ce que vous ne faites pas avec ce genre d'interpellation où, au contraire, vous surfez sur le drame et l'émotion pour tenir des propos qui sont inadmissibles et indignes de ce Parlement.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- La pauvreté ne s'arrête pas à certaines communes au sens strict. En revanche, le niveau de pauvreté et la proportion de population touchée par la pauvreté sont extrêmement différents d'une commune à l'autre.

Ils sont sans commune mesure entre Saint-Josse et Molenbeek, d'une part, et Uccle et Woluwé, d'autre part.

Si votre propos est de dire que puisque nous sommes à enveloppe budgétaire stable, il faut donner moins de moyens aux communes qui concentrent la pauvreté pour pouvoir offrir des moyens de cohésion sociale à Woluwé et à Uccle, nous ne partageons pas cette analyse. Vous devez dans ce cas être également très clair dans votre formulation.

Que, de surcroît, vous profitiez d'un fait divers dramatique pour avancer cette idée, cela dépasse l'entendement!

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Je rejoins mon collègue, M. Maron. Il faut raison garder. Que les riches reprochent aux

pauvres d'être pauvres et les pauvres reprochent aux riches d'être riches n'est pas tout à fait la bonne solution.

Je vous confirme, Madame la Présidente que ma commune s'inscrit modestement dans ce programme de cohésion sociale et qu'elle finance largement cette opération à hauteur de 80% et cela, depuis 1991 et "les émeutes du quartier Saint-Antoine". La réaction de la commune d'Uccle fut alors de travailler avec la commune de Forest pour tenter de résoudre ces problèmes ensemble, y compris avec des moyens financiers de la commune d'Uccle.

Par conséquent, je ne sais pas du tout de quoi parle notre collègue M. De Bock.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

Nous reprendrons à 14h avec deux questions d'actualité et la suite des interpellations.

La séance est suspendue à 12h20.

Séance plénière: après-midi

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est reprise à 14h06.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

CRÉATION D'UN ORGANISME DE MÉDIATION COMMUN
À LA RÉGION WALLONNE, À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Vous savez, Monsieur le Ministre-Président, que je suis de près les collaborations entre la Communauté française et la Commission communautaire française puisqu'elles ont été annoncées à l'occasion des accords de majorité et que le gouvernement communique beaucoup sur ces synergies.

Dans ce cadre, j'ai pris connaissance du rapport de la médiatrice de la Communauté française qui, dans sa présentation, a annoncé la fusion du service de médiation de la Communauté française avec son homologue de la Région wallonne. Dans les accords de majorité, il est également prévu qu'il y aurait une fusion d'un service de médiation avec ces deux institutions. Cependant, dans la présentation faite par la médiatrice, on ne fait guère allusion à la Commission communautaire française. D'ailleurs, de manière générale, j'ai toujours le sentiment, lorsque j'entends les déclarations à la Communauté française de divers intervenants, que l'on parle finalement très peu de la Commission communautaire française et qu'on oublie de l'associer aux différentes politiques à développer.

Qu'en est-il de la médiation au niveau de la Commission communautaire française?

Des contacts avec la Communauté française et la Région wallonne ont-ils été pris afin que cette fusion soit effective? Y a-t-il un agenda prévu dans le cadre de ce rapprochement puisque ce dernier a été annoncé?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme et des Relations internationales.- Effectivement, dans les accords de majorité et plus particulièrement celui de la Commission communautaire française, deux passages évoquent le service de médiation. L'un évoque l'objectif de mettre en place un service de médiation pour la Commission communautaire française, en concertation soit avec la Communauté, soit avec la Région de Bruxelles-Capitale. C'est un peu le propre de notre institution qui a une double légitimité,

dans la plupart des cas, compatible mais qui nous place parfois aussi dans des situations moins évidentes à gérer. D'autre part, dans le même accord de majorité et dans la partie qui concerne le socle commun, que l'on retrouve dans les trois déclarations de majorité - Région wallonne, Communauté française et Commission communautaire française - il est indiqué que les services de médiation de la Commission communautaire française, de la Communauté française et de la Région wallonne devront être fusionnés. C'est dans ce cadre que nous plaçons notre volonté d'action.

Concernant cette fusion à l'échelle francophone, il est vrai que la Communauté française, d'une part, et la Région wallonne, d'autre part, disposent de leurs services de médiation qui étaient distincts jusqu'à présent. L'objectif est de les fusionner, comme vous l'avez entendu de la part de la médiatrice de la Communauté française - elle n'est pas membre du gouvernement et ce qu'elle dit n'engage donc qu'elle - puisque c'est à elle que vous avez fait référence ...

Mme Françoise Schepmans (MR).- Non, j'ai dit "différents intervenants, qui s'expriment au nom de la Communauté française".

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme et des Relations internationales.- Le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement wallon travaillent à une fusion entre ces deux services de médiation, ce qui est à mon sens positif. Dans le cadre des gouvernements conjoints que nous avons eus, nous avons parlé de ce qu'il pouvait en être par rapport à la Commission communautaire française. Les dispositifs qui seront mis en place à l'échelle francophone, Communauté française - Région wallonne laisseront la place à un éventuel rapprochement ou fusion des services de médiation dès que celui-ci pourra être mis en place au niveau de la Commission communautaire française. C'est dans cette logique qu'on peut avancer.

Par ailleurs, dans l'autre identité, celle qui nous rapproche de la Région de Bruxelles-Capitale, il y a diverses propositions qui ont été déposées lors d'une précédente législature et qui visaient à mettre en place un service de médiation pour la Région de Bruxelles-Capitale avec des coopérations avec les Commissions communautaires. Ces propositions ne sont pas aujourd'hui tranchées. L'action principale a été de ne pas fermer la porte du côté francophone et de faire en sorte que le dispositif permette un jour d'accueillir un éventuel service de médiation de la Commission communautaire française, quelle que soit la façon dont il sera organisé, dans une cohérence avec la Région de Bruxelles-Capitale ou en dehors de celle-ci. Nous n'en sommes actuellement qu'à ce stade.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- En ce qui concerne la Communauté française et la Région wallonne, la fusion est entendue, elle deviendra effective à partir de 2011. Reste à savoir où se positionne la Commission communautaire française. J'insiste pour que le gouvernement avance en la matière, car la médiation s'occupe de toutes les questions d'enseignement ou qui touchent aux personnes. Il me semble essentiel d'avoir l'équivalent du côté de la Commission communautaire française. Nous sommes en attente de ce projet et nous y serons attentifs.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme et des Relations internationales.- Je voudrais juste insister sur un point. Je pense que les services de médiation de la Région wallonne et Communauté française ont été créés sur une base parlementaire. Je ne suis pas convaincu qu'ils ont été mis en place à l'initiative des gouvernements même si ici la fusion entre les deux services de médiation est organisée au niveau gouvernemental. Il s'agit toutefois d'une autre étape.

Dans ce domaine, c'est au Parlement de prendre l'initiative. L'organe de médiation est un organe externe au gouvernement et à l'administration. Il est au service du citoyen.

Mme le Présidente.- Message reçu, Monsieur le Ministre-Président.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je suis disposée à m'inscrire dans cette initiative parlementaire mais quand je vois la manière dont sont traitées les propositions émanant de l'opposition, il faudra être extrêmement prudent.

Mme la Présidente.- Tous les parlementaires sont concernés.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mais les propositions de l'opposition ne reçoivent jamais de suite favorable. J'espère que sur ce point nous pourrions être entendus.

LES RAPPROCHEMENTS ENTRE BRUXELLES ET LA FLANDRE EN MATIÈRE DE TOURISME

DE M. EMMANUEL DE BOCK

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M Emmanuel De Bock (MR).- Nous avons appris que vous aviez rencontré votre homologue flamand du Tourisme en vue d'accroître la collaboration entre la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale. Quelle est la nature de ce rapprochement? Est-il structurel? Il semble porter sur l'Année de la gastronomie. D'autres promotions communes sont-elles envisagées? Des contacts ont-ils également été pris avec votre homologue wallon, M. Furlan? Avez-vous rappelé au ministre flamand que Bruxelles n'était pas la capitale de la Flandre, que vous aviez voix au chapitre et qu'il devait respecter cette spécificité institutionnelle?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- J'ai effectivement rencontré M. Geert Bourgeois le 11 mars dernier. Les premiers contacts que j'ai noués avec un autre ministre du Tourisme l'ont été avec M. Furlan. En effet, nous gérons ensemble l'Office de promotion du tourisme, lequel est chargé de la promotion de nos deux Régions à l'étranger.

Nous avons d'ailleurs marqué notre volonté de renforcer la collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne en rendant visite ensemble à l'Office de promotion du tourisme. A cette occasion, j'ai évoqué la nécessité de renforcer le tourisme intrabelge. En effet, aucun acteur touristique n'est actuellement responsable de la promotion du tourisme entre les trois Régions.

M. Furlan a dit partager mon opinion, surtout compte tenu du contexte économique et des difficultés du secteur touristique international, même si la Belgique est relativement épargnée. Il a aussi souhaité s'inscrire dans notre projet d'Année de la gastronomie. Tous les trois ans, la Région de Bruxelles-Capitale propose, avec la Commission communautaire française, une thématique à promouvoir. Après l'Art nouveau, l'Europe et la bande dessinée, ce sera donc la gastronomie.

La Région wallonne a décidé de suivre notre proposition et d'organiser également en 2012 l'Année de la gastronomie. Cela permettra de conférer à l'événement une ampleur beaucoup plus importante.

Comme d'habitude, les contacts avec la Communauté flamande semblent beaucoup moins évidents. Cependant, les trois ministres - M. Paul Furlan, M. Geert Bourgeois et votre serviteur - ont participé il y a quelques semaines à la présentation d'un nouveau site internet intitulé "365.be" qui fait la promotion des attractions touristiques des trois Régions. Le secteur met en avant les synergies utiles entre les trois Régions à l'échelle du pays, a créé un site multilingue et fait la promotion de l'ensemble des attractions touristiques du pays. C'est une initiative très intéressante dans ce secteur extrêmement important en termes de création d'emplois et d'activités économiques.

Nous étions donc tous trois conviés à cette présentation et j'en ai profité pour proposer à M. Geert Bourgeois une rencontre afin de parler des synergies éventuellement possibles entre la Flandre et Bruxelles. Ce contact a eu lieu. C'est un fait assez inhabituel qui ne s'est produit que rarement jusqu'à présent. J'ai rappelé à mon homologue flamand le fait qu'à l'échelle internationale, Bruxelles constitue une porte d'entrée extraordinaire pour les deux autres Régions. Nous avons effectivement discuté de la situation économique de ce secteur et partagé le constat que le tourisme intrabelge devrait être sans doute mieux soutenu. Il s'est donc engagé à étudier la possibilité de travailler en synergie avec nous à propos de la promotion du tourisme intrabelge dans les semaines et les mois à venir.

L'autre point discuté concerne l'inscription de la Flandre dans le cadre de l'Année de la gastronomie. M. Bourgeois m'a fait part de son intérêt par rapport à cette thématique pour 2012. Ces deux dossiers feront l'objet d'un suivi dans les semaines et les mois à venir. Les uns et les autres ont convenu qu'il fallait étudier le meilleur moyen de pouvoir avancer dans cette direction.

Concernant votre dernière question, vous me permettez de respecter la Constitution et de ne pas remettre en question le fait que Bruxelles est tant la capitale de la Communauté flamande que celle de la Communauté française. Je n'ai donc pas l'intention de revoir cette disposition.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Permettez-moi d'attirer simplement votre attention sur les cartons d'invitation émis par votre homologue car il y a généralement une tendance manifeste à considérer que Bruxelles se situe en Flandre. Des personnes qui prennent l'avion à Zaventem m'envoient régulièrement des photos sur lesquelles Bruxelles est non seulement systématiquement niée en tant que Région à part entière mais est également englobée dans la Région flamande. On connaît évidemment la manière de présenter la réalité selon le niveau de pouvoir auquel on a affaire mais j'attire votre attention sur les précédents en la matière.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- Le meilleur moyen d'éviter ce genre de malentendu, c'est de faire partie d'une concertation dans laquelle on est représenté en tant que tel et qui peu à peu va contribuer à clarifier la situation. Pour le reste, je suis bien d'accord avec vous.

La séance est suspendue à 14h22.

La séance est reprise à 14h29.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA SURQUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

DE MME GISÈLE MANDAILA

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES

**ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- D'après l'Institut européen des statistiques (Eurostat), Bruxelles est une des Régions les plus riches d'Europe. Si Bruxelles est une puissance économique européenne, elle est également l'une des Régions les plus touchées par le taux élevé de chômage en général et chez les jeunes en particulier. Parmi ses nombreux demandeurs d'emploi, plus des deux tiers sont non qualifiés.

Force est de constater qu'à côté de ce problème d'infraqualification, il existe un autre phénomène, celui de la surqualification et d'un chômage grandissant chez les diplômés. Beaucoup de citoyens qui sont à la recherche d'un travail sont lésés parce qu'ils sont surqualifiés. C'est le cas de plusieurs candidats demandeurs d'emploi d'origine d'Afrique subsaharienne, mais d'autres aussi.

En effet, plusieurs demandeurs d'emploi témoignent rencontrer d'énormes difficultés sur le marché du travail à cause de leurs multiples diplômes. Paradoxalement, beaucoup avouent s'être surqualifiés en se spécialisant à cause des difficultés du marché du travail pour ne pas rester en marge et répondre aux besoins d'un marché de plus en plus exigeant et spécialisé. Toutefois, au sortir de ces formations, ils ne correspondent plus au profil demandé.

Le chômage et la précarité aidant, on voit arriver sur le marché de l'emploi pléthore de candidats surdiplômés par rapport aux postes auxquels ils postulent. Parce qu'elles ont peur de sombrer davantage dans la précarité, ces personnes sont prêtes à accepter n'importe quel travail. Ce qui fait bien évidemment la joie de certaines entreprises qui ont compris tout le bénéfice qu'elles pouvaient en tirer et se paient ainsi du personnel qualifié à bas prix.

Pour bon nombre de jeunes, la surqualification est due en partie au système éducatif. Pour eux, le système forme trop de diplômés par rapport à la demande réelle. Ils estiment que les programmes devraient s'ajuster selon les besoins du marché. Il est impératif de repenser l'orientation des jeunes avec plus de clarté et d'avoir des rapports directs avec des employeurs dans le but de construire un dispositif d'orientation à partir des métiers. Le travail constituant un moyen de se réaliser, les personnes surqualifiées sont prêtes à accepter un emploi moins qualifié que leurs compétences acquises et sont

demandeuses de formations spécifiques avec une perspective réelle d'emploi.

Compte tenu de ce qui précède, je voudrais interroger les ministres sur la position du gouvernement face à cette problématique. Quels sont les dispositifs qui sont mis en place pour la réorientation de ce public spécifique? Quelles sont les initiatives prises par le gouvernement en termes de recyclage ou de reconversion en adéquation avec les besoins des entreprises de tous les secteurs?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes.- Le phénomène de la surqualification, pour autant qu'il puisse exister dans le chef des demandeurs d'emploi - et il existe certainement - est d'abord lié aux exigences d'embauche qui seraient inadéquates. Il masque parfois également des problèmes liés à la discrimination. Beaucoup pensent aussi qu'il vaut mieux engager une personne ayant trop de qualifications pour le travail proposé, partant de l'a priori que sa capacité d'apprentissage, donc d'adaptation rapide aux changements, est plus développée et peut toujours être utile.

Informar, sensibiliser, développer les moyens d'anticipation des besoins en ressources humaines au sein des entreprises sont autant de défis à relever ensemble pour faire de Bruxelles, ville-région, la capitale de la cohésion économique et sociale. Le gouvernement n'a pas arrêté une position sur cette problématique de surqualification des demandeurs d'emploi mais il lutte contre toute forme de discrimination quelle qu'elle soit.

Par ailleurs, l'offre actuelle de formations est élaborée sur la base des besoins tant des demandeurs d'emploi que du marché de l'emploi. Les métiers qualifiés de l'économie tertiaire, les fonctions de gestion par exemple, sont largement représentés dans cette offre. Cela dit, comme j'aimerais que tous les demandeurs d'emploi soient très qualifiés, nous sommes encore loin de cet idéal. Ainsi, les statistiques d'Actiris du nombre de demandeurs d'emploi de janvier qui sont les dernières données disponibles montrent que, sur les 104.552 demandeurs d'emploi recensés, 33.008, soit 31,5%, avaient au plus acquis un niveau d'études de l'enseignement secondaire inférieur. Parmi eux, 8.216 avaient moins de 25 ans. C'est dire toute l'importance de l'enseignement égalitaire, d'une formation de base de qualité et d'un dispositif de formation et d'insertion accessible rapidement et de qualité égale, quel que soit le niveau de qualification de départ ou le contexte.

Pour votre information, j'ajoute que 13.758 demandeurs d'emploi inscrits en janvier 2010 ont un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire, soit 13,2% du total des demandeurs d'emploi.

Penser l'orientation professionnelle des jeunes comme des moins jeunes au plus près de l'emploi disponible est une évidence.

C'est le sens même de l'orientation. Il est clair que cela ne peut se réaliser en privant ces jeunes ou moins jeunes de leur capacité de choix et d'élaboration d'un projet professionnel qui leur appartienne.

L'information permanente sur les métiers et les formations qui y conduisent prend ici tout son sens. Des outils, tels que le site internet Dorifor de Bruxelles Formation ou encore le site d'Information sur le Marché du Travail en Région de Bruxelles-Capitale (IMT-B) d'Actiris, sont autant de moyens pour aider les demandeurs d'emploi et les travailleurs à s'orienter, se former, se perfectionner ou encore se recycler.

D'autres dispositifs personnalisés d'aide à l'orientation existent, à commencer par Carrefour Emploi Formation dont j'ai eu l'occasion de parler antérieurement, dont la mission est d'informer et d'aider les personnes, demandeurs d'emploi ou travailleurs, à faire le point sur leur besoin de formation en fonction de leurs aspirations professionnelles - et donc de leur histoire personnelle et professionnelle - ainsi que des réalités du marché de l'emploi bruxellois.

Par ailleurs, les formateurs des centres de formation de Bruxelles Formation et les partenaires - les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) - sont aussi des professionnels en la matière. Le titre complet de leur fonction inclut la formation professionnelle, le recyclage et la reconversion professionnelle. Ces derniers sont donc partie intégrante de la mission de Bruxelles Formation.

Enfin, je profite de l'occasion pour vous encourager à diffuser les affiches, les dépliants et les badges de la campagne d'information menée actuellement par Skillsbelgium, l'association belge pour la promotion des métiers techniques et manuels, intitulée "L'avenir, c'est deux mains". Cette action sera développée sur tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'en Wallonie. Elle a pour ambition de sensibiliser les jeunes à l'importance des métiers manuels, techniques et technologiques. La volonté est de susciter des vocations dans des domaines riches mais encore trop souvent méconnus. Ces métiers manuels sont, de fait, très souvent en pénurie et trop peu valorisés.

Cette action s'inscrit dans une campagne plus globale où j'aurai à cœur de promouvoir ces métiers qui débouchent sur l'emploi. Les formations sont très utiles mais il faut également créer la fierté de pouvoir exercer ces métiers en les valorisant. On constate un manque de motivation des jeunes à travailler dans l'isolation ou comme zingueur ou comme boulanger ... Il y a souvent un problème au niveau de l'image qui est donnée de ces métiers et nous avons une responsabilité à ce niveau.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Je voudrais remercier le ministre pour ses réponses. Il a pointé du doigt le gros problème des populations d'origine étrangère surqualifiées. Il s'agit vraiment d'un problème de discrimination à l'embauche. J'entends bien qu'il ne faut pas exclure ce public-là qui est aussi demandeur d'emploi. Faute de mieux, ces personnes acceptent des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications, pour ne pas sombrer dans la précarité.

Aujourd'hui, ce sont les jeunes qui sont le plus touchés par la pauvreté. Dans le cadre de la lutte contre la discrimination à l'embauche et du combat pour la diversité, il faudrait cependant aussi tenir compte de ce public-là. La pauvreté touche aussi ces personnes qui ont un, deux ou trois diplômes mais se retrouvent sur le marché comme demandeurs d'emploi.

Je voudrais aussi saluer cette action de sensibilisation des jeunes aux métiers manuels. Comme je l'ai dit dans mes questions sur la réorientation et le recyclage, il ne faudrait pas en exclure ce public qui demande à suivre des formations et à se réorienter. Vu leur âge, vu leur surqualification, ils ont aussi du mal à trouver le bon créneau pour leur profil et sont exclus de certaines formations manuelles. Il faut ouvrir ces formations et ces métiers à ces personnes qui n'aspirent qu'à avoir un travail. Cela permettrait aussi d'éviter les problèmes de délinquance rencontrés dans les familles de ces personnes où les enfants n'ont plus de repères face à leurs parents qui ont des diplômes mais qui ne travaillent pas.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LE REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE PROJET PROFESSIONNEL

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'avais déposé cette interpellation pendant le congé de Carnaval à un moment où la question de la poursuite du contrat de projet professionnel (CPP) était d'actualité. J'ai donc déjà eu l'occasion d'interroger votre collègue compétent en matière d'Emploi, M. Cerexhe, mais je n'avais pas encore eu l'occasion de vous écouter sur la saga du contrat de projet professionnel obligatoire.

Le gouvernement avait juré et répété maintes fois et avec conviction que les bulles institutionnelles faisaient partie du passé et que l'avenir était à la coopération. Vous aviez promis que la Commission communautaire française et la Région seraient désormais solidaires face à la catastrophe du chômage. Vous vous étiez engagés: l'emploi des Bruxellois sera la mère de toutes les batailles.

Monsieur le Ministre, nous pouvons déjà considérer que tout ceci est déjà bien loin. En effet, votre tandem préféré est manifestement tombé dans le fossé. Il n'aura fallu que six mois à l'Olivier pour démontrer, "à l'insu de son plein gré", l'étendue des incohérences et des carences de ses ambitions. A l'heure actuelle et malgré les diverses communications des uns et des autres, on ne sait toujours pas très bien où vous en êtes dans ce dossier. Peut-être nous éclairerez-vous à l'issue de cette intervention.

En effet, entre le cdH qui plaide pour une version orthodoxe du coaching telle que prévue par l'accord de majorité, le PS qui prescrit une dose homéopathique du dispositif et Ecolo qui souhaite l'enterrement du dossier, nous restons très perplexes. Alors que nous venons de dépasser le seuil de 104.000 chômeurs, comment est-il donc possible que l'Olivier soit incapable de se mettre d'accord sur deux éléments fondamentaux, à savoir le nombre de formations induites par le CPP et les moyens y afférents?

Vous avez cité les chiffres de 1.000 à 2.000 stagiaires supplémentaires auprès de Bruxelles Formation. Fort bien. Votre homologue de l'Emploi parle pour sa part toujours de quelques centaines d'unités. Vous nous avez d'abord induits en erreur sur le budget 2010, arguant que les besoins financiers seraient comblés à l'ajustement.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Je n'ai jamais dit cela. Je vous relirai ce que j'ai dit.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Vous avez dit qu'il n'y avait pas de moyens budgétaires disponibles mais qu'à l'ajustement budgétaire 2010, vous pourriez rectifier la norme et assurer vos politiques. Vous avez donc réclamé 6 millions d'€ et vous vous êtes tourné vers le fédéral.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Pas du tout. Je n'ai jamais demandé 6 millions, mais c'est mon estimation de l'aide nécessaire.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Vous avez donc estimé à 6 millions d'€ la somme nécessaire pour assurer une formation. Vous vous êtes sans doute dit que vous l'obtiendriez lors de l'ajustement budgétaire à la Commission communautaire française, que vous pourriez nouer des accords de coopération avec la Région et son ministre de

l'Emploi et que, en dernier recours, vous pourriez vous tourner vers le fédéral.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Qu'auriez-vous dit s'il n'avait pas exploré ces pistes?

Mme Françoise Schepmans (MR).- On a assisté à beaucoup de tergiversations sur les possibilités de financement de ce CPP. De son côté, le ministre Benoît Cerexhe s'est tu dans toutes les langues quant à une éventuelle aide de la Région, notamment via un accord de coopération.

Dans une Région où la grande majorité des chômeurs est peu qualifiée et souvent unilingue, ce serait manquer aux responsabilités du gouvernement que de ne pas soutenir - à l'instar du MR - pleinement la mise en œuvre du CPP et ce, par le biais des formations. Nous ne voulons pas tomber dans les réductionnismes de la chasse aux chômeurs et des formations sans emploi, comme on l'entend parfois. En réalité, soutenir une personne et l'inscrire si nécessaire dans un parcours qualifiant, c'est déjà, selon nous, lui redonner confiance en ses capacités, en l'avenir et en ses possibilités de s'insérer dans le tissu socioprofessionnel.

Certes, on peut considérer que le CPP ne conduit pas directement à un emploi mais il contribue sensiblement à augmenter les chances de se faire engager. Enfin, et s'il fallait le préciser, il n'y a pas d'obligation à trouver un emploi mais bien à faire des efforts pour s'en sortir avec l'aide des pouvoirs publics! A cet égard, la question des relations entre Actiris et l'ONEM ne doit pas relever du débat que nous menons aujourd'hui. Il s'agit d'une problématique essentielle pour l'avenir des chômeurs mais qui se situe à un autre niveau.

Le cadre étant posé, avez-vous enfin objectivé le nombre de jeunes qui seront soumis aux formations via le CPP et ce, dès le mois de septembre 2010? Entre la centaine de formations annoncée par votre collègue et les milliers de stagiaires que vous envisagez, quelle est finalement la réalité des chiffres?

Vos estimations concernent-elles uniquement les services de Bruxelles Formation ou tiennent-elles également compte des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle? Dans ce dernier cas, quel est l'état de vos contacts avec les responsables des acteurs de la formation quant à la mise en œuvre du CPP?

La question de l'adaptation des moyens aux fins se pose inévitablement. Ainsi, l'augmentation du budget de Bruxelles Formation a été essentiellement absorbée par la croissance de la masse salariale et, aujourd'hui, il ne peut être envisagé d'accueillir un nombre significatif de stagiaires sans augmenter la taille des locaux, du parc informatique et des ressources humaines.

Alors, Monsieur le Ministre, comment allez-vous faire pour gérer ce dossier, sachant que la pirouette d'une aide fédérale n'est pas convaincante? En réalité, je pense que, dès le mois de juillet, vous vous doutiez que vous ne seriez pas capable d'assumer la mise en œuvre du CPP. Et comme d'habitude, lorsque nous sommes intervenus sur ce point, vous nous avez répondu que l'opposition était négative et pessimiste.

"Faire preuve de créativité, d'imagination, d'ingéniosité ..." A défaut de réalisation concrète, voilà une formule à la mode au sein de l'Olivier sous cette législature. Allez-vous l'appliquer à la formation professionnelle et avez-vous éventuellement déjà retenu des pistes? Qu'en est-il d'une aide régionale via notamment un accord de coopération, ainsi que je l'ai déjà évoqué?

Enfin, je voudrais simplement vous rappeler une fois de plus l'urgence de la situation. Nous nous rapprochons du maximum

absolu de 23% de chômeurs. C'est évidemment trop et vous n'avez pas d'autre choix que celui d'agir dès aujourd'hui!

INTERPELLATION JOINTE

LA FORMATION ET LE CPP

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri pour son interpellation jointe.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je me réjouis de pouvoir aborder ici le sujet des formations, dans la foulée du débat que nous avons eu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le CPP. Il est inutile cependant de rappeler l'urgence, dont vous êtes tous bien conscients, ni à quel point cet enjeu est fondamental et central dans le débat bruxellois, ni même les chiffres du chômage qui augmentent notamment pour les jeunes.

Je voudrais souligner en un mot l'importance du CPP, notamment dans ce contexte de crise. Monsieur le Ministre, vous avez dit ce matin, en réponse à une interpellation, qu'il y avait parfois des offres de formation sur le marché qui ne trouvaient pas de jeunes candidats. C'est l'un des intérêts majeurs du CPP, il inscrit un jeune dans un contexte, un dispositif, pour le pousser à suivre les formations qui existent mais qui restent inexploitées. Dans ce sens, en contexte de crise, un peu plus d'encadrement et d'accompagnement ne fait pas de mal.

Puisque le CPP sera généralisé pour les jeunes qui terminent leur cycle d'études, il faut s'interroger sur ce que nous leur offrons. L'accompagnement relève plutôt de la Région. Des dispositions ont été prises à ce niveau, comme le renforcement d'Actiris avec une cinquantaine d'équivalents temps plein. Il y a les études et les emplois qui sont le but final pour la plupart de ceux qui terminent leur cursus scolaire. Enfin, il y a les formations. C'est ce point que je voudrais développer.

A y regarder de plus près, j'ai l'impression que l'augmentation de l'offre de formations n'est pas l'unique enjeu. Bien sûr, il faut l'augmenter. C'est une question de chiffres, d'adéquation entre l'offre et la demande. Quelles sont les modalités de financement de l'augmentation de l'offre?

Vous avez évoqué quelques pistes mais je voudrais vous entendre de manière explicite, y compris sur les pistes alternatives de financement. Quel rôle imaginez-vous pour les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de cette augmentation? La question du foncier que nous avons à peine effleurée est bien sûr aussi sous-jacente puisqu'il faut bien des lieux pour les formations.

L'augmentation de l'offre n'est pas le seul axe qui nous concerne pour régler ces problèmes. Les rapports annuels de Bruxelles Formation indiquent que seul un très faible nombre de jeunes non qualifiés bénéficient de ces formations. Si je ne me trompe pas, le chiffre tourne autour de 5,8%. C'est un chiffre extrêmement faible qui interpelle en soi.

De même, on constate que beaucoup de formations organisées par Bruxelles Formation sont destinées à des personnes qui travaillent déjà. C'est positif et je ne dis pas qu'il ne faut plus former dans une logique de formation continue mais je pose simplement la question de savoir si, vu le contexte de crise économique actuel, l'adéquation de l'offre,

telle que présentée aujourd'hui par rapport à ce contexte et à la réalité, est bien la bonne.

Outre la question d'augmentation de l'offre de formation, une deuxième question concerne l'adéquation entre les offres sur le marché et la réalité des besoins. Ne faudrait-il pas évaluer cette adéquation de l'offre prévue par Bruxelles Formation, certainement pour la réorienter afin de la diriger vers les publics qui seront les premiers publics ciblés par la généralisation du CPP.

Deuxième élément concret évoqué par Mme Schepmans, le lien à mettre en œuvre avec la Région pour un pilotage commun en vue d'arriver à ces solutions de hausse de formation peut-être de réadaptation de l'offre tout en tenant compte des calendriers régionaux.

En conclusion, je reviens sur les financements alternatifs. Où en êtes-vous dans les discussions avec les autres autorités publiques notamment l'Etat fédéral?

Enfin, quelle place voyez-vous pour l'ISP dans le dispositif?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

INTERPELLATION JOINTE

LES CONTRATS DE PROJET PROFESSIONNEL

DE M. VINCENT LURQUIN

À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin pour son interpellation jointe.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Monsieur le Ministre, je vais vous faire un aveu. Il y a eu, lors des longues soirées de ce dur hiver, des lectures qui m'ont réchauffé le cœur et l'esprit. L'une d'elles est l'accord de majorité. Je me suis penché sur le contrat de projet professionnel à propos duquel l'accord de majorité annonce qu'une attention particulière doit être donnée aux moins de 25 ans, pour lequel le CPP devient obligatoire.

Le chapitre précédent explique le pourquoi de ce caractère obligatoire: *"Confrontée à un taux de chômage très important, couplé à des exigences toujours plus élevées en termes de qualification, notre Région doit se donner les moyens d'améliorer le niveau de formation des Bruxellois, et en particulier des moins qualifiés. Cela passe nécessairement par un parcours intégré de formation et d'insertion, assurant un accompagnement cohérent de l'information-orientation à l'emploi"*. La première équation est donc posée, c'est-à-dire CPP = Formation. C'est de l'exigence de formation que naît l'existence du CPP.

Parmi les conséquences de cette exigence mentionnée dans l'accord de majorité, citons des dispositifs d'information-orientation et de détermination professionnelle, une évaluation des besoins des candidats à la formation, une offre de formations qualifiantes qui permet de réaliser un parcours sans rupture, ainsi que le recours au dispositif de validation des compétences.

La formation constitue donc le socle de base. Il est d'ailleurs clairement précisé que l'offre de formations dans le bassin de vie de Bruxelles devra, pour ce faire, bénéficier préalablement d'une coordination optimale entre les nombreux opérateurs de formation, Actiris et Bruxelles Formation. Pourquoi cette formation est-elle essentielle? Parce qu'elle participe à la définition même du contrat de projet professionnel.

Côté face, le contrat de projet professionnel était jusqu'à présent une proposition faite au demandeur d'emploi de bénéficier d'un accompagnement sur mesure dans la réalisation de son objectif professionnel. L'idée générale, dans sa présentation, est qu'ensemble, le conseiller d'Actiris et le chercheur d'emploi identifient le projet professionnel de ce dernier et listent les actions à réaliser pour le réussir.

Après avoir défini toujours ensemble les termes du contrat et les objectifs, il ne reste plus aux deux parties qu'à signer cet engagement de chacun à assumer ses responsabilités mutuelles et à collaborer activement à la réalisation du projet professionnel. Voilà donc un demandeur d'emploi doté d'un coach qui lui procure un accompagnement personnalisé et un meilleur suivi pour trouver plus rapidement et sûrement un travail. Telle est la définition du CPP.

Côté pile, la version idyllique pourrait être quelque peu écornée. Nous savons, par exemple, qu'Actiris est tenu de transmettre à l'ONEM une série d'informations très précises sur l'évolution de ce contrat avec les bons et les mauvais points. Et nous savons aussi que, comme généralement lorsqu'on a un mauvais bulletin, la punition n'est jamais loin. Dans ce cas, il s'agit d'une menace de sanctions, voire d'exclusion du droit aux allocations de chômage.

Autre point faible, pour assurer un service et un suivi de qualité à chaque demandeur d'emploi, il faudrait que le personnel d'Actiris soit en nombre suffisant. Or, comparativement aux autres services publics régionaux de l'emploi, il faudrait qu'Actiris engage des dizaines, voire des centaines de conseillers supplémentaires. Potentialités d'emplois certes mais réalisme budgétaire? On peut s'interroger.

Le maître mot du gouvernement était en matière d'emploi de "donner une chance à tous". Cette chance peut être celle des CPP à condition qu'ils puissent s'ancrer dans une offre réelle de formation. Offre qui - et ce n'est nullement une critique car la dynamique est lancée - n'existe pas pleinement aujourd'hui.

Pour optimiser cette offre de formation, je me permets de poser trois questions en guise de conclusion.

Un des objectifs de la déclaration de majorité est la coordination entre les opérateurs de formation, Actiris et Bruxelles Formation. Où en est cette coordination? Ne serait-il pas intéressant d'entendre ces acteurs de formation que l'on veut coordonner tant sur les CPP que sur l'offre de formations et son adéquation aux besoins de l'entreprise?

En termes de concertation, un rôle important est également dévolu à la Commission consultative formation emploi enseignement dont les missions devront être renforcées. Qu'en est-il à l'heure actuelle?

Enfin, ne serait-il pas opportun de commencer ce qui était annoncé comme une priorité par le gouvernement, à savoir l'état des lieux de l'offre de formations, des réalisations des opérateurs ainsi que de la pertinence par rapport aux besoins des demandeurs d'emploi et des débouchés potentiels?

Il existe une seconde équation, classique mais nécessaire, basée sur l'équilibre entre l'offre et la demande de formation, en d'autres mots sur l'adéquation entre l'offre et la réalité des besoins. Elle doit être construite par l'organisation d'une écoute et une audition des différents acteurs. En cela, les commissions parlementaires peuvent utilement aider le gouvernement en ce sens.

Reporter le caractère obligatoire des CPP dans ce contexte n'est pas un mauvais signal donné aux jeunes. C'est au contraire réaffirmer le lien entre CPP et formation. C'est vouloir donner des armes à chaque jeune pour se lancer dans la

bataille de l'emploi, non des motifs pour ouvrir la chasse aux chômeurs.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

INTERPELLATION JOINTE

LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PROJET PROFESSIONNEL

DE MME NADIA EL YOUSFI

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi pour son interpellation jointe.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- A la suite de vos récentes déclarations sur la mise en œuvre du CPP, le débat a mis en lumière la difficulté de rendre l'obligation de formation efficiente en septembre 2010 et ce, par manque de formations disponibles. Par ailleurs, cette question a également réactualisé le débat sur la faiblesse de moyens budgétaires que connaît malheureusement la Commission communautaire française.

Il convient de rappeler que tant le Gouvernement régional que le Gouvernement de la Commission communautaire française ont, dans leurs déclarations et accords de majorité respectifs, érigé en priorités absolues les défis de l'Emploi et de la Formation professionnelle. L'accord régional reprend en effet comme axes majeurs "les défis de l'emploi, de la formation et de l'enseignement" et ce, au travers d'un investissement massif dans la formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs. Dans ce cadre, l'accord prévoit que le CPP sera rendu obligatoire pour les 18 à 25 ans à partir de septembre 2010.

L'accord de majorité du Gouvernement de la Commission communautaire française va exactement dans le même sens lorsqu'il tend vers un besoin pour notre Région de se donner les moyens d'améliorer la formation des Bruxellois et en particulier des moins qualifiés.

Selon vous, il faudrait, pour répondre aux besoins engendrés par le CPP, créer 1.000 à 2.000 places supplémentaires en formation et dégager quelque 6 millions d'€ supplémentaires. Dès lors, et dans le contexte de crise qui nous entoure à Bruxelles, il importe d'insister sur la question de la légitimité et du bien-fondé de la sanction. On imagine mal comment, dans ces conditions, des jeunes pourraient être sanctionnés.

Une adaptation de la mesure semble tout à fait opportune. Et ce n'est effectivement pas du tout, comme certains collègues des bancs de l'opposition ont pu l'avancer, une marche arrière dans la mise en place de l'obligation du CPP, encore moins de son principe ou encore d'un mauvais signal envoyé aux jeunes. Il ne s'agit pas non plus de calmer les syndicats, comme j'ai pu le lire dans l'interpellation de Mme Schepmans.

Il s'agit d'une réelle nécessité pour l'avenir de la Région de remplir l'ensemble des engagements pris au travers des accords de majorité, que ce soit au travers du renforcement des moyens dont doit se doter Actiris pour y parvenir mais également au travers des justes moyens alloués à Bruxelles Formation pour remplir ses missions à l'égard du CPP rendu obligatoire. Il s'agit surtout de donner une réelle chance aux jeunes de se réinsérer dans le marché du travail.

Dans ce cadre, nous exprimons donc une certaine inquiétude quant à l'application automatique dès 2010 du CPP pour tous les jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans sans que soient rassemblées certaines assurances, notamment en

termes d'accès des moins qualifiés à l'emploi et à la formation, et sans garantie que le CPP n'occasionne des sanctions arbitraires de l'ONEM. Pour rendre ce projet viable pour septembre 2010, il faut donc que les deux volets du CPP soient financés correctement.

Sachant que plus de 30% des jeunes sont au chômage, ce chiffre pouvant monter jusqu'à 40% dans certains quartiers, vous avez très justement souligné le fait qu'il est indispensable d'entamer préalablement un travail de resocialisation de ces jeunes avant le début de toute formation afin d'augmenter considérablement le succès du dispositif.

Dès lors, comme vous l'avez déclaré, lorsque l'on fait de la resocialisation dans le cadre des modules d'orientation et de détermination professionnelles, il s'agit également de formation. Il faudrait donc pouvoir reconnaître ce travail effectué sur le terrain. De cette façon, nous pourrions faire du CPP un vrai outil d'insertion sociale et professionnelle et non une démarche de sanction.

Par rapport au manque de places en formation, vous aviez déclaré chercher des synergies afin de tenter d'assurer la mise en œuvre du CPP. Où en est cette recherche? Avez-vous trouvé des pistes de solutions pour assurer la formation de ces jeunes? Au mois de juin, vous demandiez qu'un état des lieux soit tenu sur la question. Comment entendez-vous mener cette évaluation? Avec quels partenaires et quelles seront les questions abordées?

Vous comptiez également rencontrer les acteurs de terrain de l'insertion sociale et professionnelle afin d'écouter leurs demandes. Cette concertation aura-t-elle lieu? Dans quels délais? Et quels seront les acteurs associés à la réflexion?

Dans la recherche des fonds nécessaires, vous vous êtes notamment tourné vers l'Etat fédéral et plus spécifiquement vers le Fonds pour l'Emploi. Quelles sont, selon vous, les pistes qui s'ouvrent de ce côté-là?

Par rapport au travail d'encadrement et de resocialisation mené par les associations de quartiers auprès de ces jeunes, envisagez-vous de porter leur reconnaissance en tant qu'étape de formation reconnue par le dispositif du CPP?

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Avec quelques semaines de retard, nous reprenons le débat concernant la mise en œuvre du CPP. Encore une fois, je remercie les parlementaires pour leurs interventions. Elles me permettront d'exposer ma position sur le contrat de projet professionnel obligatoire des jeunes.

En introduction, je rappellerai qu'il ne s'agit pas, de mon point de vue, d'une remise en question des accords de majorité, qu'ils soient de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Commission communautaire française. J'entends exécuter loyalement ces accords. Le contrat de projet professionnel sera rendu obligatoire aux moins de 25 ans en commençant par ceux qui sortent de l'école. Il s'agit donc bien de prendre en charge les entrants sur le marché du travail. Je suis d'ailleurs partisan d'une prise en charge précoce mais qualitative des jeunes demandeurs d'emploi afin qu'ils accèdent au plus vite à un emploi en fonction de leur profil et de leurs attentes.

Par ailleurs, les accords de majorité n'indiquent pas l'entrée en vigueur de la mesure en 2010, contrairement à la déclaration de politique générale qui ne se basait que sur l'augmentation des moyens pour le secteur de l'emploi. En octobre 2009, Madame Schepmans, je vous disais dans cet hémicycle que

les crédits n'avaient pu être prévus au budget initial 2010 de la Commission communautaire française, eu égard au contexte budgétaire difficile. J'ajoutais que les budgets devraient être prévus par phases dès l'ajustement 2010 et dans le cadre du Plan stratégique de formation prévu dans l'accord de majorité de la Commission communautaire française. Enfin, j'avais ajouté que la Région se trouve elle aussi dans un contexte budgétaire délicat et qu'il faudrait réévaluer, étape par étape, la faisabilité d'une mise en œuvre de l'obligation en 2010 en fonction des moyens budgétaires disponibles tant du côté de la Région que de la Commission communautaire française. Je reste, pour ma part, partisan d'un phasage et d'un lissage de la mesure dans le temps. Je réaffirme mon souhait d'obtenir des moyens pour les jeunes.

Comme vous le dites, Monsieur Fassi-Fihri, le CPP mobilise davantage les demandeurs d'emploi bruxellois et leur permet d'avoir un parcours d'insertion vers l'emploi qui passe dans une majorité de cas par la formation. Un nombre croissant d'entre eux a effectivement besoin d'une période de remédiation avant l'entrée en formation. J'y reviendrai.

C'est tout cela qui m'a amené à faire rapport au gouvernement et au gouvernement régional sur les problèmes rencontrés puis à déclarer à la presse que les conditions ne sont actuellement pas réunies pour une application dès juin ou septembre 2010 de l'obligation pour les jeunes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi après avoir terminé ou quitté leurs études. Je n'avais d'ailleurs pas dit autre chose sur cette question en août ou septembre 2009. Le développement de l'offre de formations, de formations proches de l'emploi et dans les filières vertes doit à mes yeux passer par un renforcement des moyens de Bruxelles Formation et des OISP.

Je me félicite aussi de voir que mon point de vue est confirmé sur le terrain. Je réponds ainsi à une question d'une interpellante. J'ai effectivement rencontré les acteurs de la formation qui travaillent dans les pôles de formation de Bruxelles Formation mais aussi dans les centres de référence, les OISP et leurs représentations. Je me suis également rendu moi-même dans les neuf missions locales de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il faut éviter que le manque de places de formation disponibles dans des délais raisonnables ne pénalise le demandeur d'emploi dans sa recherche.

Madame Schepmans, sur la base des accords de majorité précités, j'ai demandé à Bruxelles Formation d'estimer globalement l'impact du CPP obligatoire sur le secteur de la formation professionnelle. Vous m'avez fait dire qu'il fallait 6 millions d'€ mais je ne l'ai jamais prétendu. J'ai demandé à ceux dont c'est le travail d'étudier la question. Pour répondre à M. Fassi-Fihri, je peux comprendre que des priorités soient dégagées. Mais tous les publics sont prioritaires pour nous et je ne peux admettre l'idée qu'il faudrait chasser un public au profit d'un autre.

On perd de l'emploi lorsque les gens au travail ne se forment plus. Quand on ne répond pas aux demandes de formations pour des travailleurs, on en arrive également à perdre des emplois. Si les personnes qui ont entre 25 et 40 ans souhaitent se former, je ne vois pas pourquoi il faudrait les en empêcher.

Personne ne doit remettre en question le travail effectué par Bruxelles Formation et les OISP. Ils font un travail remarquable. Quand on vient m'expliquer qu'il faudrait adapter l'offre de formation en Région de Bruxelles-Capitale, que veut-on? Que l'on abandonne une partie de la population? Ensuite - et le débat est là aussi - travailler avec des personnes âgées de 18 à 25 ans demande énormément de moyens. J'y reviendrai.

Pour moi, il est clair qu'il faut augmenter les possibilités de formation, de diagnostic, de remise à niveau pour les jeunes. Cette question est d'autant plus importante dans un contexte d'évolution démographique et avec le rajeunissement de la population bruxelloise qui, dans les années à venir, va induire un afflux massif de jeunes sur le marché de l'emploi.

Je souhaite que ce dispositif soit appliqué de manière positive pour tirer les jeunes vers le haut et non avec une approche répressive. Il n'est donc pas question de les obliger à suivre une formation car des expériences passées à Bruxelles ont montré que ces approches ont des limites et un impact négatif sur le bon déroulement des formations tout comme sur leur qualité.

Pour notre part, nous prôtons un dialogue franc et ouvert avec les demandeurs d'emploi qui se sont engagés dans un parcours d'insertion intégré. Ce dernier doit tenir compte des spécificités du public bruxellois notamment en termes de qualifications. Ce public demande parfois que l'on prenne plus de temps pour la remise à niveau.

Je compte en effet, Madame El Yousfi, prendre contact avec l'ONEM afin d'analyser la possibilité de faire reconnaître ce type de parcours. A mes yeux, certains parcours spécifiques en amont de la formation méritent d'être reconnus comme une sorte de formation par l'ONEM. Trop souvent, l'ONEM continue à sanctionner des jeunes qui participent même à des modules d'orientation et de détermination professionnelles. Pour moi, c'est inacceptable.

Bruxelles Formation estime que 1.000 à 2.000 jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans supplémentaires seront en demande d'une formation dans le cadre de leur parcours de recherche d'emploi. Dans le cadre du CPP, le secteur de la formation professionnelle est concerné par la formation. Différents types d'actions sont prévus, à savoir accompagnement spécifique, détermination du projet professionnel, recherche d'emploi accompagnée, recherche d'emploi autonome. Néanmoins, on peut légitimement prévoir un nouvel afflux de jeunes en demande de formations, suite à la décentralisation d'Actiris dans les communes via ses antennes locales décentralisées et le renforcement de l'accompagnement et du coaching des demandeurs d'emploi.

J'en arrive aux chiffres relatifs aux jeunes. En 2008, sur environ 11.000 contrats de projets professionnels signés sur une base volontaire, près de 3.000 avaient pour objet la formation. Cela représente environ 30%. Un peu plus de 700 jeunes s'étaient engagés à suivre une formation, soit 6,7%. La proportion de 30% d'orientation des demandeurs d'emploi vers la formation est la même que celle observée par le FOREM en Wallonie et par le VDAB en Flandre. Nous essayons donc de faire un travail de qualité même si je suis évidemment incapable de vous préciser le nombre de jeunes qui sortiront le 30 juin. En tout état de cause, la proportion de 30% est celle qui apparaît lorsque l'on observe la demande de formation chez les jeunes.

Sur le marché de l'emploi, il y avait 14.383 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en 2008 et 16.447 en janvier 2010, soit une augmentation de 14,3%. Les jeunes s'inscrivant après leurs études étaient au nombre de 7.893 en 2008. Parmi ceux-ci, 4.141 étaient encore demandeurs d'emploi après six mois, soit un taux de sortie moyen de 47,5%.

Sur la base de son expérience, Bruxelles Formation estime qu'à peu près un tiers de ces jeunes seraient en demande d'une formation professionnelle, soit un peu plus de 2.000 jeunes. Parmi ceux-ci, 1.000 à 2.000 jeunes qui seront concernés par le CPP obligatoire devront passer par le dispositif de formation organisé et financé par la Commission communautaire française via Bruxelles Formation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle principalement.

L'augmentation globale du budget nécessaire pour un peu plus 1.000 jeunes se situerait dès lors autour de 6 millions d'€ en année pleine. Sur cette base, afin de mettre en œuvre l'obligation de CPP dès 2010, nous avons étudié une série d'actions à réaliser. Il s'agit tout d'abord d'augmenter le nombre de conseillers nécessaires à Bruxelles Formation Carrefour. En effet, il s'agit du lieu d'entrée des demandeurs d'emploi dans le dispositif où se déroulent le diagnostic, l'entretien préliminaire et la vérification de la faisabilité d'un projet de formation. C'est encore à Carrefour Formation que nous pouvons nous assurer de l'adéquation entre le projet du demandeur d'emploi et l'offre de formation mais également avec la réalité du marché de l'emploi et des entreprises.

Ensuite, il s'agira de doubler la capacité de Bruxelles Formation Tremplin. Actuellement, 1.000 personnes par an passent dans le centre actuel qui tourne à plein régime. Les demandeurs d'emploi y passent des tests destinés à faire de la remédiation en français et en calcul. Ces tests servent à vérifier leurs connaissances et prérequis avant de pouvoir entrer en formation qualifiante. Si nécessaire, ils doivent passer par une phase de remise à niveau à Bruxelles Formation Tremplin, si elle est légère, ou chez des partenaires de la formation si elle est plus lourde ou longue.

Troisième élément indispensable, il faut augmenter le nombre de modules d'orientation et de détermination professionnelle ainsi que de définition d'un projet professionnel. Cela peut se faire au sein des organismes d'insertion socioprofessionnelle et de Bruxelles Formation. A Bruxelles, plus que dans les deux autres Régions, vu l'échec scolaire que nous rencontrons et le constat posé avec les acteurs de la formation, il faudra passer davantage de temps avec les jeunes avant de les emmener vers la formation et vers l'emploi.

C'est une réalité que l'on m'a expliquée. Certains n'ont pas la bonne manière de s'exprimer et ne correspondent pas aux codes habituels. Il faudra passer du temps à faire de la resocialisation et ce n'est pas du temps perdu. Si nous ne nous occupons pas de ces jeunes, nous commettrons une grave erreur. Nous comptons jusqu'à 40% de jeunes au chômage âgés de 18 à 25 ans dans les quartiers populaires. On doit se sentir concerné par cette situation. Je l'ai dit à quelques responsables d'organismes professionnels. Si nous voulons continuer à fonctionner dans ces quartiers et rentrer paisiblement dans nos maisons et bureaux, il faudra également avoir une pensée à l'égard de cette jeunesse.

Je revendique pour elle que, dans le cadre du plan stratégique de formation, nous déterminions des moyens pour l'insertion socioprofessionnelle avant la formation. Certes, cela ne concerne pas tous les jeunes mais ceux qui sont les plus marginalisés. Pour eux, il faudra prévoir des moyens spécifiques.

Les jeunes supplémentaires avec un CPP nécessiteront de renforcer les équipes en amont de la formation qualifiante, à savoir alphabétisation, préformation, formation de base en langues, mathématique et informatique, etc.

Enfin, conformément aux prescrits des accords de majorité, nous devons proposer davantage de formations qualifiantes proches de l'emploi et de formations transversales (langues, informatique ou alphabétisation), tant à Bruxelles Formation, avec ses pôles langues, construction, entreprises, management, multimédia TIC, industrie, logistique, bureau et services que chez ses partenaires. Je songe aux opérateurs OISP, à l'enseignement de promotion sociale ou aux centres de référence.

Monsieur Fassi-Fihri, quelque 140 formations sont offertes chaque année, organisées par les missions locales, les centres de formation, et surtout Bruxelles Formation. La dotation octroyée à Bruxelles Formation n'a pas permis de

répondre aux besoins en personnel et en infrastructures. La faible augmentation de 345.000 € obtenue ne suffira pas à lancer de nouvelles politiques.

Je souhaite d'ailleurs compléter l'extrait du budget que vous citez. En effet, vous omettez d'en citer une remarque importante: *"Cette augmentation n'est cependant pas encore suffisante à l'aune des besoins réels, mais tout moyen budgétaire disponible sera consacré à Bruxelles Formation et ses partenaires dès l'ajustement 2010 et aux budgets suivants"*. Vous ne pouvez donc pas nous reprocher de ne pas l'avoir inscrit au budget 2010. Nous étions bien conscients de la situation budgétaire.

Il n'y a donc aucun moyen disponible pour le développement de l'offre proprement dit, sauf à réorienter les crédits existants. Vous savez cependant que, contrairement à des mesures d'emploi qui s'adressent à des groupes cibles fondées notamment sur les classes d'âge, les modules de formation sont ouverts à tout demandeur d'emploi ayant le projet de formation correspondant.

Quoi qu'il en soit, cela paraît minime en regard de l'augmentation accordée à Actiris. Pour le renforcement de l'accompagnement qualitatif et quantitatif des demandeurs d'emploi, un dispositif d'accompagnement obligatoire a été instauré pour les jeunes de moins de 25 ans. Actiris s'est vu allouer, pour la finalisation de sa décentralisation, sa modernisation et la mise en œuvre dudit accompagnement, 3,7 millions d'€ supplémentaires sur un budget total de 42.873.000 €, soit une augmentation de 9,4%.

Malgré un contexte budgétaire difficile, les équipes de Bruxelles Formation et ses partenaires ont été créatifs. L'offre de formations a enregistré une augmentation de 11,6% entre 2008 et 2009, ce qui équivaut à 1.217 demandeurs d'emploi supplémentaires. Entre 2005 et 2009, l'augmentation a été de 3.486, soit de 42,5%. En défendant le budget de Bruxelles Formation, Mme Dupuis a permis d'atteindre ces résultats. Actuellement, 11.000 personnes sont formées par Bruxelles Formation en Région de Bruxelles-Capitale. Faute de moyens supplémentaires, nous ne pourrions cependant pas développer de nouvelles politiques.

La formation, Monsieur Fassi-Fihri, est prioritairement destinée aux demandeurs d'emploi (10.486) mais les travailleurs en reclassement, reconversion ou formation continuée sont également pris en charge (1.192 personnes en 2009). Ils représentent 10,2% de toutes les formations organisées en Région de Bruxelles-Capitale.

Les chiffres montrent que près de 22% des demandeurs d'emploi en formation ont moins de 25 ans. Ces jeunes n'ont pas atteint le niveau du secondaire supérieur. Cela contraste avec les données qui ont pu être citées aujourd'hui.

Je pense que l'offre est globalement adaptée aux besoins et au marché de l'emploi bruxellois. J'en veux pour preuve un taux moyen de mise à l'emploi de 70%. C'est un chiffre remarquable, en ce sens que 70% de ceux qui participent à une formation à Bruxelles obtiennent un travail. Faut-il remettre en question ces résultats? Cependant, je souhaite consolider et renforcer les dispositifs d'accueil et de formation qui prennent le temps de s'occuper des jeunes demandeurs d'emploi pour lesquels une adaptation des modes de prise en charge est sans doute à prévoir.

Lors des contacts avec les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle et de terrain, ainsi qu'avec les organisations patronales et syndicales en 2009 et 2010, j'ai d'ailleurs pu écouter leurs besoins et leurs difficultés de plus en plus grandes de toucher un public jeune qui ne se retrouve pas dans les dispositifs existants et qu'il faut à tout prix

mobiliser. Ce constat est posé aujourd'hui dans le secteur de la formation.

Je le répète, je souhaite développer l'offre de formation et ne pas opérer de glissement entre les publics actuels en moyenne âgés de 25 à 40 ans qui ont tout autant besoin de formation. J'estime également qu'il faut prendre un moment cette année pour dresser un état des lieux des besoins et de l'offre existante, ainsi que de partager des pistes pour ramener les jeunes dans les formations. Soyez rassurée, Madame Schepmans, cela ne prendra pas une année. Je reviendrai au mois de juin en présentant cet état des lieux. En fonction de ce dernier, il faudra prendre les décisions politiques qui s'imposent.

La commission consultative Formation Enseignement Emploi sera bien entendu partie prenante de cette dynamique tout comme du Plan stratégique de formation, Monsieur Lurquin. Vous savez qu'au niveau du Gouvernement régional, c'est le Conseil économique et social qui a été choisi comme l'opérateur à consulter. Du côté de la Commission communautaire française, c'est la commission consultative Formation, Enseignement et Emploi. Nous travaillerons évidemment avec tout le monde mais pour nous c'est cette commission qui sera notre partenaire privilégié.

Je me demande s'il ne faudrait pas plutôt réorienter ou ajuster les moyens dégagés par les institutions bruxelloises vers la formation en tenant compte du fait qu'un module coûte beaucoup plus cher que l'accompagnement et prend beaucoup plus de temps. En effet, si Actiris consacre entre 20 minutes à 1 heure par mois à un demandeur d'emploi, il en va autrement en formation. Celle-ci va de 120 heures pour une formation courte en langue ou en bureautique par exemple à 1.200 heures pour une formation qualifiante à un métier! Même si on fait des modules d'insertion socioprofessionnelle et de la resocialisation, cela prendra aussi beaucoup de temps.

Sur le plan budgétaire, un module de langue de 120 heures pour douze stagiaires va coûter environ 10.000 € mais une formation de maçon ou toute autre formation demandant des matériaux spécifiques et/ou des machines va quant à elle avoisiner les 150.000 € pour 12 personnes! Ces coûts sont similaires à Bruxelles Formation, dans les OISP, en promotion sociale ou encore dans les centres de référence. Au vu des éléments que je viens de citer, il y a lieu de se rendre compte du coût réel d'une formation et du fait que l'augmentation de la dotation de Bruxelles Formation de 345.000 € ne permet pas de répondre à l'impact du CPP obligatoire.

Depuis le début de la législature, nous avons multiplié les contacts pour dégager les budgets nécessaires. On ne pourra pas valablement me reprocher un attentisme dans la mise en œuvre du CPP obligatoire. Nous avons rencontré le Gouvernement fédéral et la ministre fédérale de l'Emploi dans le cadre du Plan anti-crise et de la mise à l'emploi des jeunes, nous avons décidé de l'activation renforcée, du Fonds pour la formation et l'emploi, etc.

Sur ce point, Madame El Yousfi, le Plan Win-Win constitue à nos yeux une opportunité pour la création d'emplois parmi les jeunes avec cette possibilité offerte aux entreprises de profiter de réductions de cotisations sociales et des avantages liés à la période de crise que nous connaissons. Cette mesure initiée par l'Etat fédéral est excellente, elle aidera à la mise à l'emploi de nombreux jeunes.

Cependant, les discussions avec l'Etat fédéral sur le Fonds pour la formation et l'emploi sont actuellement dans l'impasse. Sur ce constat, nous avons quitté la table des négociations. En Flandre, les mêmes nous reprochent la mauvaise gestion des communes et de la Région et les mêmes ne veulent pas que les moyens soient dégagés pour la formation à Bruxelles. Oui,

le ministre flamand (NV-A) de l'Emploi et de la Formation bloque ce dossier et menace le Gouvernement fédéral d'introduire une procédure en conflit d'intérêts si ses positions ne sont pas intégrées. Nous avons demandé avec mon collègue bruxellois de l'Emploi que l'on utilise des critères de répartition des moyens basés sur le nombre de demandeurs d'emploi mais nous ne sommes malheureusement pas encore au stade de la concrétisation.

Le ministre Muyters demande, comme Margaret Thatcher dans les années 80, de recevoir ce qu'il donne, soit une absence de solidarité. Nous mettons un paquet d'argent au niveau de l'ONSS dont nous demandons proportionnellement le retour alors que l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région prévoit depuis 2004 que les critères de répartition soient liés au chômage au prorata du nombre de demandeurs d'emploi. Nous n'arrivons pas à un accord mais nous ne pouvons pas céder sur cette question. Nous devons nous battre pour cet enjeu. Nous voyons ici l'instrumentalisation d'une politique de l'emploi et de la formation par le ministre flamand de l'Emploi.

Avec le Gouvernement de la Communauté française, dans le cadre des gouvernements conjoints, nous avons dégagé des pistes de travail dans la perspective du futur bassin de vie et des pôles de formation. Comme je l'ai déjà dit en cette enceinte, nous avons émis une proposition pour hériter du bâtiment appartenant à la Communauté française situé en face de Bruxelles Formation. Malheureusement, le Gouvernement de la Communauté française aurait un autre projet. J'ai à nouveau envoyé un courrier pour vérifier la réalité de ce projet.

Ce bâtiment est un véritable chancre et nous aurions pu le transformer en un lieu pour la formation à Bruxelles. Je continuerai, dans le cadre du bassin de vie, à travailler avec les collègues de la Communauté française parce que là aussi les enjeux sont importants quant à une meilleure adéquation entre l'offre d'enseignement, de formation et d'emploi. Un groupe de travail a été créé à l'issue du gouvernement conjoint du 21 janvier dernier.

Avec les communes et les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, nous travaillons à la mise à disposition de locaux pour le développement de l'offre de formations. Nous sommes actifs pour tenter de trouver des solutions concrètes.

Je travaille par ailleurs avec la Région de Bruxelles-Capitale et mon homologue en charge de l'Emploi à la finalisation d'un Plan Langues qui sortira ses effets en 2010, comme annoncé dans l'accord de Gouvernement régional. Ce plan intègre des mesures très concrètes pour les demandeurs d'emploi bruxellois tant via les chèques langues d'Actiris que des modules de formation en langues. La nouveauté est que nous avons réussi à obtenir 500.000 € pour organiser des cours de langues dans le cadre d'une convention signée entre Actiris et Bruxelles Formation. Ces cours s'étendent de l'alphabétisation jusqu'au multilinguisme.

Je pense aussi à la préparation de l'accord de coopération sur les "politiques croisées" qui devra notamment permettre des synergies encore renforcées entre Actiris et Bruxelles Formation et qui est aussi une excellente base de travail.

Je pense aussi que la préparation de l'accord de coopération sur les politiques croisées devra notamment permettre des synergies encore davantage renforcées entre Actiris et Bruxelles Formation. C'est une très bonne base de travail et nous avons obtenu à cet égard des avancées ces dernières semaines.

A mes yeux, toutes les prémices du futur plan stratégique de formation sont ainsi engagés. Tout d'abord, le contrat de gestion de Bruxelles Formation sera bientôt sur la table du gouvernement. Le Plan Langues est en passe d'être adopté. Il

y a également l'alliance Emploi-Environnement avec l'adoption prochaine du pacte de croissance urbaine durable. Enfin, il y a l'engagement de mise en oeuvre du CPP obligatoire. Je reviendrai en juin afin de faire rapport au gouvernement sur l'état de la question.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il y a trois semaines, nous interpellions le ministre de l'Emploi et puis vous aujourd'hui. On peut regretter qu'il y ait eu un laps de temps aussi important entre ces deux interventions. Il aurait été plus intéressant que le débat soit mené de part et d'autre au même moment. Quand j'étais intervenue il y a trois semaines, on m'avait reproché de susciter des questions sur votre politique dans le cadre d'un débat régional. Aujourd'hui, on n'a pourtant pas hésité à intervenir dans un débat qui, via la Commission communautaire française, concernait la formation, sur des questions relatives à l'emploi et au fonctionnement d'Actiris. Au MR, nous avons dénoncé une cacophonie de la part de deux ministres de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française. Nous ne sommes pas les seuls à l'avoir fait: d'autres s'en sont fait l'écho.

Nous avons posé aujourd'hui la question de la formation. Il y a évidemment aussi celle des relations entre Actiris et l'ONEM. Il faut être vigilant, les demandeurs d'emploi ne doivent pas être pénalisés parce que leur projet de formation ne répondrait pas à des visions déterminées par des fonctionnaires de l'ONEM. A cet égard, c'est aux acteurs d'Actiris de jouer pleinement leur rôle par rapport à ce danger. Ceci dit, cela ne concerne pas directement non plus la discussion d'aujourd'hui et on ne peut pas non plus invoquer les difficultés que nous pouvons rencontrer au niveau fédéral pour pouvoir nous dédouaner de celles auxquelles nous devons faire face à la Région de Bruxelles-Capitale ou à la Commission communautaire française.

Les chiffres, ce n'est évidemment pas vous qui les avez calculés mais ils ont quand même été donnés par Bruxelles Formation. On parlait de 6 millions d'€ pour la formation de 1.000 à 2.000 jeunes. Vous êtes le ministre de tutelle, je suppose donc que vous avez fait vôtres des chiffres avancés par cet organisme, on les a d'ailleurs retrouvés dans la presse.

Je suis d'accord avec vous. Dans l'accompagnement des jeunes, il n'y a pas que la formation qualifiante proprement dite. Il y a aussi l'accompagnement pour valoriser les comportements et les approches par rapport à l'emploi. Il ne faut pas tout mélanger. Ces budgets d'accompagnement des jeunes doivent aussi se retrouver dans l'éducation, l'enseignement, la cohésion sociale ... Au niveau du budget de la formation qui est peu élevé, il faut au contraire mettre tous nos moyens dans les qualifications.

Je ne vous reproche pas d'être imaginatif. Bruxelles Formation avait d'ailleurs dit qu'en période actuelle, il fallait l'être. Pour le directeur de Bruxelles Formation, il s'agit de voir dans les modalités de coopération comment on peut utiliser au mieux certains moyens régionaux.

La question reste cependant pendante quand il s'agit de voir quelles synergies seront menées entre la Région et la Commission communautaire française. Vous nous avez présenté certaines pistes dans votre réponse d'aujourd'hui. Nous sommes également imaginatifs mais nous resterons attentifs à la concrétisation des pistes avancées aujourd'hui.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je voudrais préciser que je n'ai pas dit qu'il fallait chasser un public pour laisser la place à un autre. Lorsqu'on regarde le contexte actuel et les tendances qu'ont la Région et la Commission communautaire française de mettre l'accent sur les jeunes et sur ceux qui quittent l'école en premier lieu, je pose la question de l'adéquation de l'offre à ce type de public par rapport à d'autres.

J'ai été sensible à la partie que vous avez développée sur la resocialisation ou remédiation préalable aux dispositifs de formation. C'est effectivement fondamental et ce sera l'une des clés de ce nouveau dispositif. Il y a clairement des choses qui se jouent à ce niveau-là.

Je n'ai par contre pas entendu grand-chose sur le développement du lien avec le secteur privé, que ce soit via la formation professionnelle en entreprise ou via des stages. Envisagez-vous que cela fasse partie des outils de développement de l'offre, en plus de ceux de Bruxelles Formation et des autres OISP? A propos de la cagnotte ONSS, j'ai bien compris la nature du blocage qui se situe autour de la clé. Quels sont les montants qui sont en jeu?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Tout d'abord, je remercie le ministre pour l'ensemble de ses réponses et pour l'"imagination" - pour reprendre le terme employé par Mme Schepmans - dont il fait preuve.

Ensuite, il y a effectivement un constat important à établir sur la resocialisation car il s'agit d'une étape importante pour aboutir à la formation. Mais comment opérer cette resocialisation? Là encore, des moyens et des lieux sont nécessaires. Pourriez-vous nous préciser vos intentions à ce sujet, en quelques mots?

En troisième lieu, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut élargir l'offre afin de répondre à des besoins qui vont croissant. Il faut donc aussi des moyens plus importants. La question portait sur le caractère obligatoire du CPP. J'ai compris qu'il n'y aura d'obligation qu'à partir du moment où les formations pourront être dispensées. Vous ai-je bien compris?

Enfin, vous pouvez constater que les parlementaires sont intéressés par l'ensemble de cette problématique. Nous maintenons donc notre invitation. Si vous souhaitez un appui, je vous rappelle que des commissions fonctionnent au Parlement, notamment la commission Formation. Celle-ci pourrait vous aider à établir l'état des lieux que vous envisagez.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Je suis assez satisfaite de ce que ce débat ait pu se tenir à l'occasion de ces diverses interpellations. L'accès à la formation est un thème important car la formation permet à nos jeunes de trouver un emploi dans notre Région. Il me semble tout à fait normal que notre Parlement puisse de temps à autre s'arrêter pour évaluer les politiques sur la base d'états des lieux. Nous aurons l'occasion d'y revenir en juin. Cela ne pose pas de problème et ne remet en rien en question des accords ou les politiques menées au sein du gouvernement.

Je suis contente d'entendre que vous allez prendre contact avec l'ONEM et rendre compte de tout ce qui est fait par le terrain en terme de resocialisation. Quand on observe les actions menées par les missions locales que vous avez rencontrées, il ne s'agit pas seulement d'un travail sur le comportement comme l'a affirmé Mme Françoise Schepmans. Le travail sur le comportement n'est en réalité qu'une petite facette de l'immense travail réalisé auprès de ces jeunes.

Il s'agit surtout de remises à niveau, entre autres en français et en math. Celles-ci sont très importantes car elles s'adressent à des jeunes qui ont décroché. Cela permet à ces jeunes de reprendre confiance lors de ces étapes de préformation car ils reprennent contact avec des pré-acquis qu'ils pensaient avoir perdus. Il est important de reconnaître ce travail dans le processus de formation.

Il serait intéressant de revenir plus tard sur la réponse fournie par l'ONEM en la matière.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Monsieur Fassi-Fihri, lorsque vous affirmez que vous n'avez pas dit qu'il faut demander à un certain public de ne plus être en formation mais qu'il faut au même moment établir des priorités, c'est une contradiction. Si l'on doit les déterminer par rapport au contrat de projet professionnel obligatoire, comment faire? Il faut bien demander à un autre public de ne plus rester en formation. C'est pourquoi je disais que, vu l'augmentation démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale, à l'instar des écoles et des centres pour la petite enfance, il faudra augmenter l'offre de formations.

Par ailleurs, les chiffres du chômage sont ce qu'ils sont. En reprenant l'introduction de M. Lurquin, j'aurais pu reprendre tous les passages des accords de gouvernement qui disent d'investir massivement dans la formation. Lorsque l'on veut aboutir à l'alliance Environnement-Emploi, c'est de la formation. Lorsque l'on veut travailler les métiers en pénurie, c'est de la formation. A un moment ou à un autre, si nous ne dégageons pas tous ensemble les moyens vers la formation, toutes les politiques que nous menons seront limitées et les travailleurs seront recrutés dans les autres Régions.

Je fais la passerelle avec le secteur privé. Depuis plusieurs semaines, nous essayons d'être le plus près possible de la réalité. Bruxelles Formation organise des tables rondes avec des entreprises privées et publiques. Nous avons signé un accord de coopération avec la STIB. J'ai moi-même conclu un accord avec les représentants de la SABCA. Et nous continuons à travailler avec les entreprises publiques et privées sur des emplois disponibles à court et moyen termes, ainsi que sur des départs à la pension. Ce que nous proposons, ce sont des formations orientées vers les entreprises pour répondre aux demandes.

Cette concertation doit être permanente. Nous devons rester à l'affût de tous les emplois qui peuvent être créés. Le dispositif de la formation, dans le cadre du plan stratégique de formation, peut être amélioré, notamment dans le sens d'une plus grande souplesse pour la validation des formations.

Pour répondre à M. Lurquin, j'ai été sur le terrain car la vérité provient du terrain. L'un des problèmes que l'on y rencontre, c'est que les agréments arrivent en retard. C'est un souci fréquent créant une perte d'énergie qui pourrait être mise à profit pour s'occuper davantage des jeunes. Ce travail doit être réalisé. Il est actuellement à l'étude au sein de mon cabinet et dans le cadre de divers contacts.

J'ajoute un chiffre concernant la cagnotte ONSS: 6 millions d'€ pour le pays. Combien pouvons-nous en obtenir? Peut-être 1,1 ou 1,2 million d'€. Je demande aux collègues de l'Emploi de pouvoir utiliser la totalité de ces moyens.

La question de la resocialisation est essentielle à Bruxelles. Quand on connaît le taux d'échec scolaire à Bruxelles, on se rend compte qu'il faudra y consacrer du temps. Madame Schepmans, une formation est une formation, je vous l'accorde. Mais il faut essayer de redresser la barre avec ces jeunes qui sont dans une grande précarité mentale ou sociale. C'est un autre métier probablement mais nous n'allons pas le

faire qu'avec les centres de formation et les missions locales. Des tables rondes sont organisées actuellement avec les secteurs de la cohésion sociale et de la prévention, avec les CPAS, les communes, les missions locales et Bruxelles Formation pour essayer de voir quelles sont les approches pédagogiques qui fonctionnent sur le terrain.

Des initiatives réussissent à accrocher les jeunes, y compris ceux qui sont à la marge. Elles sont pour moi prioritaires. Dans le cadre du Plan stratégique de formation, il faudra dégager des moyens pour ces mesures destinées aux jeunes, et singulièrement aux jeunes à la marge.

Nous avons le contact. Nous pourrions organiser une rencontre au Parlement avec les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi mais nous devons d'abord travailler pour faire avancer ce dossier le plus vite possible.

J'espère avoir répondu à toutes les questions.

La question centrale consiste à savoir comment mettre en oeuvre les CPP. Il faut attendre l'état des lieux de l'offre existante et des moyens que nous aurons pu dégager d'ici là. En fonction de cela, nous avons plusieurs hypothèses de travail. Après certaines réunions que nous avons eues tant au niveau fédéral qu'à Bruxelles, voyant que la situation ne changeait pas, j'ai pensé qu'il était temps de faire rapport au gouvernement et de partager cela avec l'opinion publique.

Si nous n'obtenons pas les moyens suffisants pour mettre en oeuvre un CPP intégral, il faudra le réduire. Dans l'accord de majorité, il est précisé qu'il faudra commencer avec les sortants. Le lissage commencera par là. Si nous obtenons les moyens de la formation maintenant, nous pourrions mettre en oeuvre des programmes pour septembre ou octobre. Si ce n'est pas le cas, il faudra attendre le mois de janvier. Je le regretterais. L'activation peut aider les plus instruits à obtenir un emploi. Mais si nous voulons aider les plus défavorisés, il faut aussi dégager des moyens pour ces réponses sociales. C'est mon objectif.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA FORMATION ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES DÉTENUS

DE MME DANIELLE CARON

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Je m'intéresse de près à la formation des détenus et à leur insertion socioprofessionnelle. Le principal obstacle à une réinsertion sociale potentielle réside dans deux caractéristiques de la population carcérale, à savoir l'illettrisme d'une grande majorité des détenus et/ou leur manque de qualifications. C'est donc essentiellement sur la formation des détenus qu'il faut agir si l'on veut qu'ils puissent un jour se réinsérer dans la société mais il convient aussi de s'interroger sur leur parcours socioprofessionnel.

Je me suis donc penchée sur ces deux points, formation et insertion socioprofessionnelle.

En ce qui concerne le premier point, j'ai tenté de savoir si des formations existent dans le milieu carcéral à Bruxelles. Tant les données que j'ai récoltées que les formations elles-mêmes sont rares. Ainsi, les derniers rapports produits par la Fondation, intitulés "Activités d'enseignement et de formation en prison: état des lieux en Communauté française" et "Recommandation pour une amélioration de l'enseignement et

de la formation en prison en Communauté française", ne concernent pas les prisons situées en Région de Bruxelles-Capitale.

J'ai donc interrogé le secteur associatif présent en milieu carcéral bruxellois et j'ai épluché les trop rares rapports existants. Je me suis penchée sur les derniers rapports produits par le Conseil central de surveillance pénitentiaire. Pour appréhender le milieu carcéral de Bruxelles, il faut prendre en compte les deux derniers rapports car, selon les années, il manque les rapports des commissions de surveillance de l'une ou l'autre prison.

J'aimerais tout d'abord reprendre dans les grandes lignes les points relatifs à la formation évoqués dans les derniers rapports 2006 et 2007. Le rapport 2008 est en effet manquant.

Des formations générales sont organisées dans presque toutes les prisons du pays. Les commissions actives dans les prisons francophones indiquent que les formations sont généralement non qualifiantes et organisées de manière assez systématique dans des matières telles que l'alphabétisation, le français, le rattrapage, les mathématiques, etc. Des cours sont également organisés au niveau local, entre autres accompagnement à l'obtention du certificat d'études primaire ou secondaire, atelier artistique, accompagnement individuel à la préparation d'un procès d'assises, cours de langues, de droit social et commercial, etc.

Le rapport 2006 souligne le manque de formations générales donnant accès à une profession, notamment à la prison de Saint-Gilles, et le rapport 2007 met en exergue que l'offre de formation est insuffisante, principalement dans les maisons d'arrêt et spécifiquement à Forest.

Concernant les formations professionnelles, celles-ci peuvent être suivies tant intra muros qu'extra muros. Elles sont évaluées de manière très positive par les commissions et le conseil central, compte tenu de leur importante plus-value en termes de réinsertion des intéressés.

La reconnaissance officielle de la formation constitue indéniablement une motivation pour les participants. Dans le rapport 2006, les commissions confirment que les détenus peuvent suivre des formations mais soulignent que l'offre est trop limitée et ne correspond pas ou pas assez aux besoins. En 2007, plusieurs commissions ont cité des obstacles liés à l'organisation des formations et au profil des détenus. Bon nombre de ceux-ci manquent en effet de motivation à cause des assuétudes, du manque de volonté de sortir de cellule ou encore parce qu'ils veulent gagner un peu d'argent pour pouvoir survivre ou pour disposer d'un minimum afin de satisfaire leurs besoins propres. Par ailleurs, ces formations profiteraient surtout à ceux qui en ont le moins besoin.

Il existe aussi des obstacles structurels et organisationnels. On relève en 2007 que, dans les prisons bruxelloises, principalement Forest et Forest-Berkendael, les horaires ne sont pas assez souples et les locaux trop petits. Le personnel enseignant manque également. En outre, on oublie bien souvent d'appeler certains élèves, ce qui ne permet pas d'instaurer un suivi de formation.

La commission Forest-Berkendael note plus spécifiquement *"la volonté des pouvoirs subsidiaires d'investir dans la prison de Saint-Gilles, où les conditions sont plus adéquates (meilleurs locaux, stabilité des détenus) plutôt qu'à Forest-Berkendael"*. Par conséquent, le principal opérateur de formation, l'Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (Adeppi) préfère travailler à Saint-Gilles vu qu'il doit satisfaire à un certain rendement quantitatif au regard de sa convention avec les pouvoirs subsidiaires.

Le rapport souligne les difficultés accrues d'organiser des formations dans les maisons d'arrêt où la population fluctue de jour en jour. Il est donc difficile de constituer des groupes cohérents. Elle est également peu homogène, on y trouve des détenus non résidents et ne parlant pas le français. Le rapport 2006 précise qu'à la prison de Saint-Gilles, seuls les détenus de certaines sections peuvent accéder à des formations à condition qu'ils ne fassent pas l'objet de sanctions disciplinaires.

Quelles sont les solutions avancées par le Conseil central pour les prisons bruxelloises? En 2006, le Conseil central recommande d'organiser des programmes de formation présentant les caractéristiques suivantes:

- développer des aptitudes pédagogiques de base, offrir une diversité de choix;
- porter une attention particulière à des modules brefs;
- offrir des possibilités d'obtenir un diplôme ou un certificat;
- harmoniser les méthodes par rapport à celles utilisées à l'extérieur afin d'assurer la continuité lors de la sortie de prison.

En 2007, le Conseil central précise qu'il faut accroître l'offre qualifiante des formations dans les établissements et les adapter en fonction des besoins du marché. Il insiste sur le fait que la motivation des détenus à poursuivre leur formation doit également passer - mais non pas exclusivement - par une valorisation pécuniaire équivalente à celle des personnes travaillant dans les ateliers de la prison.

Les prisons doivent oeuvrer à l'amélioration des conditions des formations mises en place. Afin de permettre la poursuite des formations en cours, les transferts des détenus y participant doivent être exceptionnels. Enfin, dans le cadre de certaines formations, des possibilités de stages à l'extérieur de l'établissement doivent être prévues de façon à pouvoir bénéficier d'une meilleure formation.

La commission de Forest-Berkendael souhaite également que, dans l'élaboration de l'offre de formation, l'on tienne compte de la spécificité des prisons au regard d'objectifs tels que la lutte contre la rupture, l'éloignement ou la mise à l'écart. Elle propose plus spécifiquement de mettre en place des dispositifs tels qu'une plateforme d'information générale sur les problèmes internes et externes rencontrés par les entrants en prison, des ateliers souples d'informatique permettant un travail individualisé, des activités individuelles préparant au procès ou conduisant à une réflexion personnelle, un accompagnement du plan de détention, des cours de citoyenneté ou de civisme.

Quant à l'insertion socioprofessionnelle, une journée d'étude intitulée *"Le parcours de réinsertion, un chemin parsemé d'embûches?"* s'est tenue sur le sujet en novembre 2009 à Bruxelles. Elle a permis une concertation avec les acteurs intervenant dans la réinsertion socioprofessionnelle des détenus. Au cours de cette journée, le point de vue des organismes d'insertion socioprofessionnelle a été exposé. La Fédération bruxelloise en insertion socioprofessionnelle et économies sociales d'insertion (Febisp) a pointé les obstacles rencontrés par les détenus et les OISP. Malheureusement, leurs constats sont identiques à ceux dressés par les associations de terrain.

Lors de cette journée, M. Hubaux, assesseur au Tribunal d'application des peines (TAP) de Bruxelles, a résumé la difficulté majeure du parcours de réinsertion: *"La principale difficulté vient de la synchronisation, entre le moment où la décision de relâcher le condamné arrive et le moment où sa formation pourra commencer. Souvent, c'est la quadrature du"*

cercle: le centre de formation posera comme préalable de connaître la date de libération conditionnelle ou de mise sous bracelet afin de ne pas prendre le risque de bloquer une date ou une place inutilement au cas où la décision serait négative, et le TAP, de son côté, n'accordera pas de mesure tant qu'il ne sera pas certain que le détenu puisse entamer cette formation.'

Et entre le marteau du TAP et l'enclume des centres de formation se trouve un détenu encore plus dérouté qu'on ne le croit car, rappelez-vous, on lui demande de se responsabiliser et donc de construire son plan de reclassement, puis d'introduire sa demande de surveillance électronique ou de détention limitée. Et il doit construire cet édifice fragile sans connaître la date de son passage devant le TAP. Cette comparution aura probablement lieu entre quatre et cinq mois après la date de la demande.

On lui souhaite bonne chance pour anticiper tout ce parcours. Le danger de ce processus est que le plan de reclassement ne soit pas bâti en fonction des envies ou des capacités du principal intéressé mais bien en fonction de l'agenda des formations et du TAP. Il faut donc être prêt pour la comparution, peu importe ce qu'on présentera avec pour risque un manque de motivation dans les choix professionnels."

Outre la question de la motivation, la Febisp souligne que le détenu qui veut suivre une formation en ISP (insertion socioprofessionnelle) est confronté à une impressionnante série d'obstacles. A titre d'exemple, le détenu ne peut pas s'organiser en fonction d'une date précise de libération car cette date est rarement précisée anticipativement. Il est donc fréquent qu'il rate le début de la formation.

En outre, le processus de libération anticipative est très lent, ce qui entraîne des promesses d'inscription qui ne peuvent pas être tenues. Les horaires à respecter sont très stricts (trajets, transports et heures de présence) mais ne sont pas coordonnés entre le centre de détention et le centre de formation. Le détenu rencontre des problèmes financiers, quel que soit le régime de détention de référence (maison de justice, etc.). Le détenu doit effectuer de nombreuses démarches sociales et régler en urgence des problèmes de santé ou de logement, ce qui empiète sur le temps de formation. Le détenu doit également reprendre contact avec sa famille, ce qui est parfois difficile à concilier avec la reprise d'une formation.

Depuis quelques années, l'accueil des détenus dans le dispositif ISP est rendu très difficile pour les opérateurs de formation. En effet, les contraintes subies par cette catégorie de demandeurs d'emploi ont des répercussions directes sur les centres de formation. Il faut aussi constater l'augmentation des demandes d'inscription. La gestion des listes d'attente a pour effet d'éliminer les retardataires et donc souvent les détenus dont les dates de libération ne coïncident pas avec celles du début de la formation.

Parallèlement, les centres sont soumis à des contraintes de plus en plus fortes comme l'accueil à dates fixes ou l'exigence de remplir les groupes en formation.

Plus récemment, les exigences de taux de réussite des parcours imposées par la signature d'une convention de guidance avec Actiris sont venues rendre la sélection à l'entrée plus stricte. Ces nouvelles exigences sont des sources de travail supplémentaire pour les centres de formation. Monsieur le Ministre, n'y aurait-il pas moyen de l'alléger, surtout dans ce cas spécifique?

La Febisp relève aussi une série de problèmes rencontrés lors de l'inscription et de l'entrée en formation.

- La demande de formation est supérieure à l'offre. Il n'y a pas assez de places ou même parfois pas de formation dans certains domaines.
- Par ailleurs, de plus en plus d'opérateurs de formation refusent les détenus ou mettent des quotas dans leur groupe. Quels que soient les domaines, les possibilités d'entrée en formation sont de plus en plus limitées et les personnes refusées sur cette base vivent très difficilement la double injonction qui leur est imposée.
- Il n'y a pas assez de congés rapprochés pour assister aux rendez-vous, parfois au nombre de trois, avant de pouvoir accéder à une formation. Les modalités de sélection en formation sont rarement conciliables avec la détention car plusieurs étapes avant l'inscription sont nécessaires et il est délicat de demander un régime d'exception pour les personnes détenues. Il n'est pas toujours possible de garder des places disponibles, surtout si l'on n'est pas assuré à 100% de la présence du détenu.
- Il est difficile aussi de régulariser la situation administrative avant l'entrée en formation, ce qui implique de nombreuses absences pendant la formation car le temps n'est pas suffisant pour que le détenu puisse accomplir ses démarches avant le début de la formation.
- La pression pour une réinsertion socioprofessionnelle est trop forte pour certains. La priorité devrait être donnée dans un premier temps à la réinsertion sociale "de base" et pas nécessairement à une réinsertion de formation.

La Febisp relève aussi les problèmes rencontrés en cours de formation.

- Des lourdeurs administratives en ce qui concerne les attestations de présence, de retard, de changements d'horaire dans le cadre de la surveillance électronique et de la semi-liberté.
- Concernant la surveillance électronique, les trajets sont parfois comptés de manière trop serrée.
- L'abandon dès l'obtention de la libération conditionnelle.
- De nombreux problèmes administratifs et financiers qui font que les justiciables ne peuvent se concentrer sur les apprentissages.
- De nombreux rendez-vous à l'extérieur (psychologues, assistants de justice, ...) pris sur les heures de formation.

Quelles sont les solutions avancées par les organismes d'insertion socioprofessionnelle?

Assurer les besoins élémentaires des détenus, travailler davantage la motivation des détenus à entrer en formation, multiplier les intervenants et le dialogue entre les agents de guidance du centre de formation et leur agent de référence en milieu pénitentiaire, préciser les différences de statut et revoir l'inscription comme demandeurs d'emploi et améliorer l'information concernant les centres de formation.

Monsieur le Ministre, au regard de ce qui précède, j'aimerais vous poser les questions suivantes.

En Région de Bruxelles-Capitale, il existe peu de données relatives aux prisons et, plus spécifiquement, aux formations dans les prisons. Serait-il possible d'en obtenir davantage?

Le secteur associatif a connaissance d'une étude réalisée par la VUB et l'ULB, rédigée en néerlandais. Est-il possible d'en disposer dans une version française? Elle semble bien intéressante.

Pourriez-vous me dire quelles sont les formations générales et les formations professionnelles (sanctionnées par un certificat ou un diplôme) qui sont organisées ou auxquelles peuvent participer les détenus des différentes prisons et maisons d'arrêts dans la Région de Bruxelles-Capitale?

De quelle manière l'offre de formation est-elle construite?

L'offre de formation est-elle la même dans les différentes prisons bruxelloises et les détenus ont-ils les mêmes chances de pouvoir y avoir accès?

(Présidence: M. Michel Colson, premier vice-président)

Est-il vrai que "ces formations profitent surtout à ceux qui en ont le moins besoin"?

Les détenus peuvent-ils jouir d'un plan de détention et/ou d'un parcours de formation cohérent pendant leur incarcération?

Existe-t-il une coordination?

Depuis peu, un comité de pilotage permanent a été mis en place, est-il opérationnel? Qui y avez-vous envoyé? Sur quels thèmes les groupes de travail ont-ils travaillé?

Cette formation est-elle reprise par un membre de l'administration de la Commission communautaire française?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je remercie Mme Danielle Caron pour son interpellation, surtout après nos récents débats, certes légitimes, mais très portés sur une dimension exclusivement sécuritaire. Il serait temps que les prisons soient considérées comme des zones d'éducation prioritaire. Il s'agit d'éviter une récidive assurée si on ne fait rien et si on n'apprend rien en prison à part de la maltraitance parfois inhumaine.

En tant que parlementaires, nous devrions beaucoup plus user de notre droit d'accès aux prisons. Il s'agit d'un droit constitutionnel et cela vaut la peine d'aller les visiter, non pas comme si c'était des parcs d'attractions ou par voyeurisme, mais pour se rendre compte des conditions quotidiennes d'un prisonnier. Cela permet de mieux anticiper ce que cela donnera lors de sa sortie de prison.

En effet, on oublie trop souvent que si ces personnes doivent payer leur dette à la société, elles doivent pouvoir se réinsérer dans cette dernière à leur sortie de prison. Il faut qu'elles puissent se reconstruire tout en évitant la récidive.

A cet égard, je plaide pour un "mainstreaming". Dans chaque entité fédérée, chaque ministre devrait, dans la limite de ses compétences, s'emparer de ce sujet afin de mener une réflexion. Vous l'aviez fait sous la précédente législature et le groupe PS avait consacré une semaine de réflexion sur le thème "Le détenu, un citoyen comme un autre!" On y avait plaidé pour que chaque ministre prenne en charge une partie de la problématique des détenus dans le cadre de ses compétences propres.

Je m'inscris donc dans la série de questions posées par Mme Danielle Caron et qui concernent tous les obstacles à l'accès à la formation. Tous ne relèvent évidemment pas de votre compétence mais il serait peut-être souhaitable que Bruxelles Formation fasse parfois preuve de davantage de souplesse et accepte des personnes "en cours de route" ou en "surnombre".

Sous la précédente législature, j'avais déjà interpellé à deux reprises le ministre Benoît Cerexhe à la région. A chaque fois, l'on constate une sorte de sous-traitance de la part de la Région, Actiris et Bruxelles Formation auprès d'associations comme Adeppi. Ce réflexe ne me semble pas positif. De manière quelque peu provocante, j'aimerais "envoyer Actiris en prison". Le FOREM réalise déjà ce type de visites. Il faut aller voir sur place les locaux mis à disposition pour les permanences, les rencontres de préparation à la sortie ou pour éviter un basculement de vie définitif. Bref, des conseillers emploi peuvent aider à préparer la sortie avec les détenus en tant que citoyens qui ont payé leur dette à la société et qui ne doivent pas la payer toute leur vie.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous, Madame Caron, et nous ferons cause commune sur ces enjeux. Chacun doit se dire que des petites choses sont à changer. Par exemple, je ne comprends pas pourquoi le FOREM se déplace en prison et pourquoi Actiris ne le fait pas encore. Même sur une base volontaire, je suis persuadée que des conseillers emploi seraient tout à fait partants pour le faire.

(Applaudissements sur les bancs du PS et du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je croyais que c'était à vous qu'on allait faire un cadeau mais visiblement c'était à Mme Caron. Le seul que je puisse vous faire à mon tour, c'est que mon intervention sera inversement proportionnelle à la longueur de la sienne.

J'ai les mêmes très bonnes lectures que Mme Caron, à savoir le rapport du Conseil central des prisons, les interventions de responsables du Tribunal d'application des peines ou encore de la Febisp.

La seule chose que je pourrais vous apporter n'est pas une expérience de terrain mais peut-être la parole de ceux qui sont importants: les utilisateurs des formations, à savoir les prisonniers.

Qu'ajouter à ce qu'a dit Mme Caron, si ce n'est que la prison n'est pas tant un lieu de formation que de déformation. Dire que les locaux sont petits, c'est un peu peu. La vie en prison, c'est 23 heures sur 24 dans une cellule conçue pour deux personnes et où l'on se retrouve à trois ou quatre, c'est un matelas que l'on met le soir à même le sol avec une télévision qui est le seul lieu culturel et qui fonctionne souvent 24 heures sur 24. Et vous savez que malheureusement la Belgique est chaque année pointée du doigt au sujet de ses conditions carcérales, notamment pour les prisons de Forest et de Saint-Gilles.

Pourtant, s'occuper des formations en prison est une mission essentielle. Pas seulement pour les personnes qui y sont mais aussi en lien avec la sécurité. En effet, s'il y a bien une évidence sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est que les personnes qui entrent en prison vont aussi en sortir et que pour en sortir, elles vont passer devant le Tribunal d'application des peines et devront avoir un projet de réinsertion.

Le problème, c'est que la formation n'est pas la même qu'en milieu ouvert. Dans le rapport des acteurs du secteur, on disait entendre parler dans toute la presse de la durée des peines de prison, de leur incompressibilité ou non, de la libération conditionnelle, des expertises psychologiques, des erreurs à la libération anticipée. On parle de tout ce qui se passe avant la peine, à la fin de la peine ou après la peine, moments clés qui parlent bien à l'imagination de la population. Mais on ne dit à peu près rien de ce qui se passe pendant la peine et qui détermine la capacité de réinsertion sociale et professionnelle.

Le problème de la formation, c'est celui du "pendant la peine" ou comment organiser, dans les conditions pénitentiaires, une formation. Cela nécessite, en deux ou trois mots, un contact sur la durée, une véritable relation pédagogique et surtout - disent les acteurs - que les formateurs soient porteurs d'une culture d'entreprise particulière élaborée à partir d'une véritable connaissance du monde de la prison et de la délinquance.

(Présidence: Mme Julie de Groote, présidente)

Je n'en reviendrai pas aux propositions, qui sont multiples, Mme Caron les a énoncées. Mais il faut partir d'un plan individualisé, construit avec le détenu. Vous l'avez dit lors du débat précédent: il est important, nécessaire, de resocialiser. Ne pas prendre en compte cet élément pour ces jeunes serait une grave erreur. Pour les détenus jeunes et moins jeunes qui sont en prison, il faut penser resocialisation avant de penser formation si l'on veut que cette dernière soit efficace. Et cette resocialisation doit être faite avec l'ensemble des acteurs. Alors, elle permettra à ceux qui n'ont pas respecté les normes de la société de s'y réinsérer et de reconstruire un lien social, essentiel pour le prisonnier mais aussi pour la sécurité de chacun.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle et de l'Action sociale.- J'ai parfois l'impression que les vendredis me sont ici consacrés!

(Rires)

J'apprécie vos interpellations et je tiens à féliciter les trois intervenants ainsi que ceux qui les ont écoutés. Je remercie d'abord Mme Caron pour son interpellation consacrée aux détenus. Je remercie également Mme P'tito pour les mots qu'elle a prononcés et que je me plais à répéter: "*Les prisons devraient être considérées comme des zones d'éducation prioritaire.*" Je retiens aussi une belle phrase de M. Lurquin: "*La prison est un lieu de déformation.*"

A propos de déformation, il faudra se souvenir de ces paroles au moment de construire des prisons. En effet, le syndrome Nimby risque à nouveau de sévir. Moi qui suis également chargé de l'Urbanisme, je le vois à l'oeuvre dans d'autres dossiers. Le manque de solidarité de certains, dans leur environnement, dans leur quartier, est parfois sidérant.

Ce matin, je n'ai pas voulu intervenir plus avant sur la question de la solidarité mais dans certaines communes, il n'est pas question de logement social. Même un logement moyen - appartement de deux chambres de 95 m² - n'y a pas bonne presse. Et les mêmes n'hésitent pas à stigmatiser ensuite certains quartiers!

L'un des enjeux du système carcéral est de promouvoir des prisons humaines. Il faudra pour cela y investir et donner un coup d'arrêt à l'envoi de prisonniers aux Pays-Bas. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Il faudra alors que tout le monde prenne ses responsabilités et que l'on ne ramène pas le problème à des enjeux locaux, à des enjeux de quartier, à des enjeux pour les prochaines élections communales.

Telle est malheureusement la triste réalité qui s'offre à moi, en ma qualité de ministre chargé de l'Urbanisme. A chaque fois qu'un projet difficile doit être porté, il se heurte à une levée de boucliers. A titre d'exemple, nous avons voulu installer dans une commune une maison destinée à accueillir des malades psychiatriques légers. La réponse a été négative. Ceux qui ont dit non veulent aujourd'hui installer au même endroit une

maison de repos. Certains disent encore non. On a connu le même genre d'attitude lors d'autres périodes de l'Histoire. C'est évidemment lamentable et j'estime que nous devrions davantage nous indigner devant de tels comportements. Dans ce quartier résidentiel, on n'a pas voulu d'un centre pour malades psychiatriques légers. Le projet de maison de repos n'a pas eu davantage de succès et l'on estime que seul le résidentiel est admissible. Je m'arrête là.

L'intérêt que vous portez à la formation professionnelle des détenus me permet de faire le point sur les actions entreprises ces dernières années dans ce domaine et sur celles que je souhaite voir aboutir avec mes collègues qui ont également des compétences en la matière.

Comme vous le dites très justement, le bon déroulement de ces actions de formation dépend en partie de contraintes matérielles et organisationnelles externes, de législations parfois complexes à appliquer, ainsi que de l'investissement d'autres niveaux de pouvoir dans la mise en œuvre de ces activités formatives - Etat fédéral, Communauté française par exemple - ainsi que d'une méconnaissance de ce qui se passe effectivement dans les prisons en matière de formation.

L'étude de la VUB-ULB tente d'approcher le domaine mais je ne peux que vous conseiller de prendre contact avec les chercheurs pour l'obtenir car je n'en dispose pas. Je vais me renseigner sur ce que nous pouvons envisager à ce propos.

Quelles sont les actions menées? Bruxelles Formation développe depuis plus de dix ans une offre de formations à l'attention des détenus. Pour ce faire, il met en place deux catégories de partenariat. La première relève des actions de formation de type insertion et la seconde concerne l'organisation de formations avec l'enseignement de promotion sociale. Je vous signale en préalable que Bruxelles Formation est un organisme d'intérêt public de type B à gestion paritaire auquel je suis associé. Il est le pilote de l'offre de formation et du développement de projets.

Bruxelles Formation conventionne, dans le cadre de l'article 6 de l'arrêté d'exécution de la Commission communautaire française de 1987, les asbl Adeppi et APRES (Apprentissage professionnel, réinsertion économique et sociale), pour des actions de formation de type insertion dans le milieu carcéral, ainsi qu'à la sortie de prison. Nombreux sont ceux parmi nous à s'interroger sur le casier judiciaire qui est parfois un réel obstacle à la mise à l'emploi. De ce point de vue, ce qui s'est passé à Uccle est une véritable catastrophe qui risque de ralentir le processus de réflexion politique que nous avons entamé sur cette question. J'espère réellement que la question de l'accès à l'emploi des personnes qui ont un casier judiciaire sera traitée. Nous devons donner une deuxième chance à ces personnes, et non pas nous inscrire dans un schéma de condamnation.

Cela n'a aucun sens de tenter d'expliquer ce qui s'est passé à Uccle par la formation et l'emploi! Il s'agit d'un acte de folie qui pourrait arriver à n'importe qui. Expliquer cet acte par le fait qu'il s'agissait d'un emploi jeune, d'un agent de prévention de la STIB, en remettant la formation en cause, est insupportable. Je remercie M. Ikazban et d'autres collègues qui ont réagi à ces propos inacceptables.

Dans le cadre des formations de type insertion, les stagiaires bénéficient d'un contrat de formation professionnelle comme tout autre stagiaire. Ils ne perçoivent malheureusement pas l'indemnité de 1 € de l'heure car ils ne sont pas inscrits en tant que demandeurs d'emploi auprès d'Actiris.

S'ils étaient inscrits chez Actiris, ils auraient la possibilité de percevoir une indemnité.

Le choix de conventionnement via l'article 6 est lié au fait que les formations proposées dépassent le cadre du décret ISP de 1995, notamment en raison du type de public concerné. Il s'agit des demandeurs d'emploi mais, en l'occurrence, ils ne sont pas considérés comme tels parce qu'ils ne sont pas reconnus par Actiris.

Il n'y a pas davantage de critères de diplôme pour accueillir les personnes même si, dans les faits, il s'agit de personnes qui n'ont pas atteint le niveau d'enseignement secondaire supérieur, critère fixé par le décret ISP.

L'asbl Adeppi, située à Forest, organise:

- des formations de base ou de français langue étrangère (FLE) qui permettent aux personnes de remettre à niveau des connaissances générales en français et en calcul. Ces actions d'une durée de 60 à 100 heures concernent quelque 135 personnes par an;
- des initiations en informatique d'une durée moyenne de 80 heures pour 40 stagiaires;
- des modules d'alphabétisation de 100 heures se référant aux niveaux 1 à 4 d'apprentissage de Lire et Ecrire. Ils concernent 20 stagiaires par an;
- une action de formation en gestion d'entreprise pour 40 stagiaires dont le programme d'une durée de 180 heures est reconnu et certifié par l'Espace Formation PME;
- des modules de langues anglaise et néerlandaise d'une durée de 60 heures, pour 50 personnes par an.

Quelque 285 places sont subventionnées pour ces actions en 2009 comme en 2010. Les formations s'organisent de manière flexible en termes d'horaire afin de s'adapter aux conditions des détenus. Les prestations peuvent donc varier durant la formation. Les méthodes pédagogiques sont évidemment adaptées.

L'asbl APRES, située également à Forest, assure l'accompagnement social et la guidance des stagiaires durant le processus de formation organisé par Adeppi.

Bruxelles Formation conventionne des actions d'orientation et de détermination professionnelles pour des ex-détenus. L'asbl APRES est conventionnée pour organiser deux sessions de détermination professionnelle (12 places de 200 heures). En 2008, 10 personnes ont effectivement participé à chaque module. Tous les détenus ayant participé à ce module ont élaboré un projet de formation à l'issue de l'action. L'asbl Adeppi organise les actions de formation alors que l'orientation individuelle des stagiaires et la guidance psychosociale sont assurées par l'asbl APRES. Ce suivi relève des compétences d'Actiris.

Bruxelles Formation a alloué, pour ces actions à mener en 2010 et qui visent un public potentiel de 309 personnes, un montant supérieur à 80.000 € pour les frais pédagogiques et de fonctionnement. Le financement accordé à ces actions de formation pour détenus n'a jamais faibli depuis le lancement de ce partenariat en 1996. Notons également que l'une de ces associations est cofinancée par le programme Fonds social européen (FSE) dans le cadre de l'objectif Compétitivité régionale et emploi.

Le second type de formations regroupe les actions menées en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale. Elles sont financées sur la base de l'accord-cadre de 1998 et de l'article 25 de l'arrêté de la Communauté française du 12 mai 1982. L'intérêt du partenariat entre prisons bruxelloises et enseignement de promotion sociale est double. D'une part, la

réussite des modules de formation mène à l'obtention d'une attestation délivrée par la Communauté française, ce qui augmente les chances de réinsertion sociale. D'autre part, les modules sont capitalisables. En d'autres termes, le détenu peut, à sa sortie, poursuivre sa formation dans n'importe quel établissement de promotion sociale qui offre des formations dans le secteur concerné.

L'intervention de Bruxelles Formation dans ce partenariat consiste en une prise en charge de 50% du coût des périodes de cours. L'autre moitié du financement de ces périodes est apportée par l'enseignement de promotion sociale via le projet Reinsert agréé dans le cadre de la programmation FSE 2007-2013 et porté par la Communauté française. Outre l'enseignement de promotion sociale, les partenaires de ce projet sont le SPF Justice qui assume certains frais de fonctionnement, les asbl Adeppi et APRES, ainsi que le Service laïc d'aide aux justiciables et aux victimes de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles 2.

Tous ces partenaires se réunissent au sein de la Coordination des associations actives en prison (CAAP), laquelle remplit une mission de réflexion et de coordination des actions entreprises, notamment formatives.

Bruxelles Formation collabore avec deux prisons bruxelloises, à savoir la prison de Saint-Gilles et la prison de Berkendael. Le partenariat avec la prison de Saint-Gilles a débuté il y a neuf ans. Les asbl Adeppi et APRES prennent en charge la sélection des candidats, assurent le suivi psychosocial tout au long de la formation et la coordination entre les partenaires.

Des cours d'informatique - 120 périodes de niveau secondaire inférieur - et d'agent de service en restauration de collectivités sont dispensés par les cours de promotion sociale Erasme d'Anderlecht pour des groupes de 12 personnes.

En ce qui concerne le secteur horeca, il s'agit d'une section complète qui s'achève sur la présentation d'une épreuve intégrée. Elle est sanctionnée par un certificat spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale. Elle dure sept mois. Un stage s'effectue la plupart du temps dans les cuisines de la prison mais peut également avoir lieu en dehors de la prison pour les détenus qui bénéficient d'un droit de sortie.

Chaque module de cette section donne droit à une attestation de réussite de la Communauté française. Un détenu qui n'aurait pas pu aller au bout de la formation est donc susceptible de pouvoir la terminer dans une école de promotion sociale à sa sortie de prison.

Le partenariat avec la prison de Forest a débuté en 2005. Le service d'aide aux justiciables et aux victimes (SLAJ-V) prend en charge la sélection des candidats, assure le suivi psychosocial tout au long de la formation et la coordination entre les partenaires. Des cours d'informatique et d'esthétique sont dispensés par l'école de promotion sociale, "Les cours professionnels de coiffure d'Ixelles". Il s'agit de modules indépendants qui sont reproduits pour des groupes de 12 personnes.

L'organisation de l'ensemble de ces formations répond effectivement à des besoins précis validés par les partenaires et par les prisons. Comme j'ai eu l'occasion de le signaler plus haut, la grande majorité des détenus qui participent à ces formations est infraqualifiée. Ces formations sont surtout des formations de base et des formations axées sur les métiers afin d'encourager au mieux la réinsertion sociale et professionnelle. Il est donc faux de dire que ce sont ceux qui en ont le moins besoin qui y participent. Les faits démontrent le contraire.

Les difficultés sont indéniables. Les moyens devraient encore être renforcés et la coordination pourrait être améliorée. Le transfert des détenus pendant les formations pose des problèmes. La formation reste encore la cible de sanctions disciplinaires qui ne sont pas en lien avec la formation elle-même. Les grèves récurrentes menées par les gardiens de prison provoquent également d'importantes perturbations dans les formations organisées, quoique l'on pense du bien-fondé de ces mouvements de grève. Ce ne sont là que les quelques raisons les plus souvent invoquées par les partenaires.

Nous sommes bien conscients des limites de telles actions. C'est pourquoi, la mise en œuvre de l'accord de coopération de janvier 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral est si importante. Sachez que le comité de pilotage permanent de l'accord de coopération se réunit depuis fin 2009. Cinq groupes de travail ont été constitués sur les thèmes suivants: la coordination, la santé/santé mentale et la toxicomanie, la formation et l'enseignement, l'information et la sortie de prison.

Ces groupes de travail se réuniront pour la première fois avant les vacances de Pâques. La formation est bien l'un des thèmes analysés. Les thématiques ont été choisies avec le secteur et en collaboration avec les divers pouvoirs publics.

Je vous rappellerai enfin que, dans le cadre du Plan stratégique bruxellois de la politique de l'aide aux justiciables, une conférence interministérielle réunissant les ministres compétents sera organisée à la Commission communautaire commune à la fin de cette année pour faire le point sur ces cinq thématiques.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Merci d'avoir répondu en étant plus long encore que mon interpellation et mes questions. Vous avez répondu très longuement sur la formation et sur d'autres données dont vous disposez. Pour avoir déjà contacté l'une ou l'autre association, je sais que des gens assez exceptionnels y réalisent un travail qui l'est tout autant et parviennent à donner ces formations. Pourtant, la situation est loin d'être rose et aussi facile qu'on pourrait le croire. Les contraintes et les obstacles sont nombreux. Vous avez évoqué l'atelier de coiffure. Une dame qui dépasse l'entendement par ses qualités fait en sorte qu'il fonctionne mais c'est sur son énergie propre et ses biens propres qu'elle assure cette formation!

Concernant deux ou trois questions, j'aurais préféré obtenir davantage de réponses mais je suppose que je pourrai réintervenir d'ici quelque temps sur le sujet. Il s'agit de savoir si l'offre est identique dans toutes les prisons, si un plan de parcours de formations individualisées pourrait être mis en place et si l'on pourrait supprimer toutes les contraintes administratives. J'aurais aussi voulu savoir ce qu'il en est du Comité de pilotage permanent au niveau de la Commission communautaire française.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je tiens à remercier le ministre pour sa réponse. Beaucoup d'initiatives sont réalisées mais il s'agit d'un travail de fourmis. Il faut d'autant plus le valoriser, ainsi que les travailleurs de ce secteur et la politique qui est menée en la matière. Il faut au plus vite penser à la période qui vient après la prison.

Par ailleurs, je plaide pour davantage de souplesse afin de pouvoir intercaler des personnes, même si elles arrivent à des moments qui ne sont pas ceux prévus par les formations. J'interpellerai M. Cerexhe sur le même sujet au Parlement de

la Région de Bruxelles-Capitale car le fait de ne pas inscrire ces personnes comme demandeurs d'emploi pose question.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Monsieur le Ministre, vous avez dit cette belle phrase: *"Donner du sens à l'incarcération, veiller à la réparation vis-à-vis des victimes et préparer la réintégration du détenu dans la société requiert chaque jour davantage de dialogue et d'articulation fondés sur la clarification du rôle de chacun."* C'est un beau résumé de ce que nous voulions dire.

Concernant les formations à l'intérieur des prisons, tant que la prison sera malade à ce point, elle gangrènera tous nos efforts. Il faut donc avoir une articulation avec le fédéral car il n'est plus possible que l'on ait de telles prisons. Faisons en sorte que les nouvelles prisons qui vont être construites puissent devenir des zones d'éducation prioritaire.

Quand les détenus sortent, il est absurde de voir que l'on prévoit un bracelet électronique mais pas la formation! Il y a des maisons de justice qui mettent parfois 18 mois avant de contacter une personne alors qu'il y aurait peut-être là un lieu d'insertion pour la formation.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES AFIN D'AIDER LES BRUXELLOIS À RÉUSSIR LES EXAMENS D'ENTRÉE DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

DE M. VINCENT VANHALEWYN

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Vanhalewyn.

M. Vincent Vanhalewyn (Ecolo).- Nous connaissons tous le paradoxe bruxellois. Bruxelles est un important centre économique qui ne profite cependant pas assez à ses habitants. Les chiffres ont été répétés tout au long de la journée dans le cadre du débat sur la formation professionnelle. En effet, en concentrant près de 700.000 postes de travail, la Région de Bruxelles-Capitale est le premier bassin d'emplois du pays. Bruxelles contribue pour près de 20% à la valeur ajoutée brute de l'économie belge et le PIB par habitant est deux fois plus élevé à Bruxelles que dans le reste du pays. Pourtant, nous connaissons un taux de chômage deux à trois fois plus important qu'en Wallonie et en Flandre.

La sous-représentation des Bruxellois sur le marché du travail ne concerne pas seulement l'emploi privé mais aussi l'emploi public. En effet, cette sous-représentation se vérifie également lorsqu'on observe les taux d'emploi des Bruxellois dans les différentes administrations publiques. Des études menées par un député du groupe Ecolo lors de la précédente législature et devenu depuis lors ministre-président de la Commission communautaire française, ont permis de montrer une sous-représentation des Bruxellois tant au sein des administrations publiques fédérales que des administrations régionales, au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale comme dans nos communes.

Pour ne reprendre que quelques exemples frappants, les chiffres de ces études révèlent qu'il y a 2,3% de Bruxellois à la SNCB, 4,4% à la Poste, 52% à la STIB, une moyenne de 68% dans les communes et à peine plus de 50% au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Face à ce constat, l'enjeu de l'emploi des Bruxellois dans les administrations publiques se retrouve - et c'est une bonne chose - dans les différentes déclarations de politique générale de nos entités bruxelloises. Je citerai celle de la Commission communautaire française qui nous concerne directement: *"Le Collège veillera à travers différents dispositifs à ce que les Bruxellois soient mieux préparés et puissent réussir les examens d'entrée dans les administrations publiques situées à Bruxelles"*.

Monsieur le Ministre, afin d'aider les chômeurs bruxellois à entrer dans la fonction publique, il convient donc de mettre en place différents dispositifs coordonnés. Je pense ici à la création de modules spécifiques au sein de Bruxelles Formation et à une plus grande synergie entre les acteurs de Bruxelles Formation, du VDAB et d'Actiris. J'interpellerai d'ailleurs prochainement le ministre Cerexhe au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur les actions à mener au sein d'Actiris.

Je pense en outre à l'organisation de stages dans les entreprises publiques pour les élèves du technique et du professionnel et à une meilleure anticipation lors de la création, par Bruxelles Formation, des modules de formation destinés à mieux correspondre aux demandes des différentes entreprises publiques lorsque celles-ci lancent de grands plans de recrutement. Je songe aussi à l'ambitieux plan d'engagements de la SNCB censée recruter plus de 15.000 personnes entre 2007 et 2016 ou 2017.

Il faudra donc aider les Bruxellois à réussir ces divers examens et à répondre aux campagnes de recrutement qui seront organisées. Il conviendra aussi de poursuivre les efforts entrepris afin d'améliorer la connaissance du néerlandais, un atout crucial pour postuler dans la fonction publique, en particulier dans les fonctions publiques bruxelloise et fédérale.

Mes questions seront les suivantes. Quelles sont les actions entreprises par Bruxelles Formation afin d'organiser des modules de formation relatives aux examens d'entrée de la fonction publique? Des mesures spécifiques sont-elles prises dans le cadre de la négociation du contrat de gestion de Bruxelles Formation?

Bruxelles Formation analyse-t-il les profils des fonctions demandées lors des grandes campagnes de recrutement des grandes entreprises publiques comme la SNCB? Quelles synergies et articulations sont mises en place avec le VDAB et Actiris? Avez-vous évoqué la problématique des stages dans les administrations et entreprises publiques par les élèves du technique et du professionnel avec le Gouvernement de la Communauté française lors du dernier gouvernement conjoint? Enfin, cette problématique est-elle évoquée au sein de la plate-forme Synerjob?

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jamal Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je remercie le ministre pour ses réponses et pour sa remarque relative au casier judiciaire. Je considère en effet ce dernier comme une double peine dans nombre de cas. Je remercie également Mme Caron, Mme P'tito et M. Lurquin pour leurs interventions relatives à la réinsertion des détenus car ceux-ci n'ont pas voix au chapitre. Pourtant, ils méritent d'avoir une seconde chance et d'être aidés. Le rôle du Parlement sort valorisé d'un tel débat car il est très facile aujourd'hui de surfer sur la vague sécuritaire. Ce combat est important.

Il n'est nul besoin de rappeler que notre Région connaît un taux de chômage très élevé alors que son évolution économique reste importante. En effet, même en cette période de crise, la Région de Bruxelles-Capitale reste attractive. Elle

représente un pôle économique très important pour notre pays. Son taux de chômage trop élevé démontre cependant que cette attractivité économique ne profite pas à ses habitants.

Le taux d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale est bien inférieur à la moyenne européenne. Il est donc urgent, comme le prévoient les accords de majorité régionaux et communautaires, de mettre tout en oeuvre pour favoriser le maintien et la création dans notre Région d'emplois qui profitent davantage aux Bruxellois. Mon groupe y est bien entendu extrêmement sensible.

Loin de toute logique de repli, la politique consistant à créer davantage d'emplois bénéficiant directement aux habitants de notre Région traduit une réelle volonté de corriger en urgence les déséquilibres économiques et sociaux qui affaiblissent la Région et fragilisent sa population. Ils risquent d'ailleurs à terme de nuire à l'ensemble des entités fédérées. Lors de la précédente législature, le 21 mars 2008, mon groupe a cosigné une résolution prévoyant la rédaction d'un rapport annuel sur la répartition régionale des personnes qui occupent un emploi public régional et communal en Région de Bruxelles-Capitale.

Un premier pas a été accompli pour le secteur public. Les chiffres montrent à quel point nous avons raison de nous inquiéter. Nous sommes préoccupés par la faible proportion d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale occupés dans les administrations publiques. Il est urgent de prendre les mesures adaptées pour corriger ce déséquilibre, comme le prévoit d'ailleurs l'accord de majorité.

Je cite à nouveau: *"Le Collège veillera, à travers différents dispositifs, à ce que les Bruxellois soient mieux préparés et puissent réussir les examens d'entrée dans les administrations publiques situées à Bruxelles"*. Pour se focaliser uniquement sur le secteur public, il est en effet primordial de mettre en place des dispositifs coordonnés afin de préparer au mieux les Bruxellois à réussir les concours d'entrée.

Toutefois, il faut également obtenir des entreprises, quelles qu'elles soient, qu'elles réinvestissent dans leur rôle de formateurs. En effet, les entreprises sont les plus aptes à déterminer les compétences et spécificités de leurs postes de travail. Des dispositifs tels que les stages et les formations individuelles en entreprises doivent être massivement proposés par les entreprises privées et publiques tout en garantissant un encadrement pédagogique de qualité. La même logique doit être de mise pour les entreprises publiques.

Enfin, un important travail de sensibilisation des différentes opportunités d'emploi dans la fonction publique doit être entamé. Par exemple, au travers de campagnes de publicité, avec Actiris notamment, pour vanter les emplois au sein de nos administrations et de nos employeurs parastataux.

Pour ne citer qu'un exemple, je me réjouis de ce que la STIB collabore avec Bruxelles Formation et le VDAB afin d'attirer davantage de demandeurs d'emploi. Il n'en demeure pas moins qu'un nombre important de candidats échoue aux tests d'entrée. Une préparation adéquate des candidats correspondant aux besoins en question ne permettrait-elle pas une plus grande insertion socioprofessionnelle? Qu'en pensez-vous?

Monsieur le Ministre, mon autre question s'inscrit dans la lignée de celle posée par mon collègue Vincent Vanhalewyn. Je voudrais terminer en vous demandant ce que vous pensez de cette éventualité mais également ce que vous prévoyez en termes de campagne de sensibilisation pour faire mieux connaître la carrière publique, souligner l'attractivité de cette dernière et inciter à la participation et, espérons-le, à la réussite des examens d'entrée.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Voici une question qui nous préoccupe depuis au moins une législature. L'accord de majorité du gouvernement mentionne qu'il veillera, à travers différents dispositifs, à ce que les Bruxellois soient mieux préparés à réussir les examens d'entrée dans les administrations publiques situées à Bruxelles.

La volonté du gouvernement, comme celle du gouvernement bruxellois, ne peut être mise en doute à ce sujet. Il est vrai que nous ne l'avons pas inscrit à l'ordre du jour d'un gouvernement conjoint avec la Communauté française. Par contre, la rencontre prévue entre les gouvernements fédéral et régionaux sur le thème du fédéralisme de coopération comporte un point sur la présence des Bruxellois dans les institutions fédérales. Cela a été mis à l'ordre du jour par le gouvernement bruxellois.

Le futur pacte de croissance urbaine durable souhaite renforcer le travail mené dans ce cadre par le Contrat pour l'économie et l'emploi. Vous avez raison de le rappeler, 16% de l'emploi intérieur belge est situé à Bruxelles, soit plus de 680.000 emplois et ce, alors qu'un peu moins de 10% de la population belge habite en Région de Bruxelles-Capitale. La Région représente en outre 0,5% de la superficie du pays. Plus de la moitié des postes recensés en 2008 étaient occupés par des résidents des deux autres Régions. Le secteur d'activité qui regroupe le plus de main-d'œuvre à Bruxelles est celui de l'administration publique, avec 15,9% en 2007. Sur les 108.000 emplois que l'on y dénombre, 35,7% sont occupés par des Bruxellois. Il est donc important de poursuivre le travail.

Cette problématique demande du temps. Les mesures en place sont insuffisantes mais convergent peu à peu vers les objectifs fixés. Coordonner les dispositifs, renforcer les synergies entre les services publics d'emploi et de formation, établir des collaborations structurelles avec les entreprises publiques sont autant de chantiers en cours.

Bruxelles Formation n'organise pas encore de formations permettant aux demandeurs d'emploi de mieux connaître les structures, les missions et les métiers des entreprises et des administrations publiques ou encore de s'entraîner à certains types de tests utilisés. C'est quelque chose qui devra se retrouver dans le plan stratégique de formation. Bruxelles Formation doit former les demandeurs d'emploi à ces emplois publics. Ce sont souvent des formations qui sont proches de l'emploi puisqu'il s'agit ici de postes qui existent et continueront à exister, l'Etat ne fera pas faillite. Le futur contrat de gestion de l'institut permettra probablement de préciser les objectifs en la matière et les moyens à déployer.

Il n'empêche que Bruxelles Formation adopte une attitude proactive vis-à-vis des employeurs publics pour connaître les profils de fonction et les conditions d'accès. Je ne vais pas revenir sur tout le travail réalisé avec la STIB mais il mérite d'être reproduit avec d'autres organismes d'intérêt public ainsi qu'avec des partenaires fédéraux.

J'aimerais relever ici une difficulté d'accès à la fonction publique dont on a peut-être moins parlé pour expliquer ou illustrer la complexité de cette démarche.

La fonction publique se base souvent sur les diplômes. Vous citez l'exemple de la SNCB. Il faut savoir que cette dernière exige généralement un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. C'est un obstacle insurmontable pour bon nombre de demandeurs d'emploi qui ne peuvent même pas déposer leur dossier de candidature. Il y a aussi des choses plus concrètes comme les gestionnaires des ressources humaines qui sont responsables du recrutement. Très souvent, ce ne

sont pas des gens qui ont très envie de faire accéder des Bruxellois à ces emplois! On me l'a assez rapporté.

La fonction publique ne reconnaît pas encore les compétences acquises en dehors du système scolaire classique. Et que penser des exigences en matière de nationalité? Je rappelle que pour travailler au niveau fédéral, il faut être belge ou européen. Ce n'est plus le cas à la Région, heureusement.

Bruxelles Formation se concerta fréquemment au sein de Synerjob qui réunit Actiris, le VDAB, le FOREM et l'ADG. Y sont envisagées toutes les solutions possibles. Ce n'est pas aisé car le sujet est complexe et dépend de diverses législations. Je place beaucoup d'espoir dans le développement du cadre de certification belge car il devra permettre une meilleure portabilité des certifications acquises dans l'enseignement et la formation continue. La validation des compétences est un des outils que je soutiens au travers du consortium qui constitue un lieu de réflexion permanent entre acteurs de l'enseignement et de la formation.

Par ailleurs, l'attention portée à la formation linguistique depuis le début de la législature permettra aussi de créer des synergies. Le renforcement des formations linguistiques axées sur le métier, le développement du Plan Langues qui devra être approuvé par le gouvernement, sont autant de mesures concrètes qui permettront d'ouvrir les portes des employeurs publics aux demandeurs d'emploi bruxellois.

Sur le terrain aujourd'hui, les services publics d'emploi et de formation tendent à proposer leurs services de manière conjointe aux entreprises publiques. Par exemple, dans le cadre du recrutement de facteurs auxiliaires de quartier par La Poste, d'embauche d'agents pénitentiaires ou de la reconversion des militaires à la vie professionnelle civile, des actions conjointes sont menées avec les services publics de l'Emploi et de la Formation. La plate-forme Synerjob réfléchit à un projet commun de formation afin de préparer les demandeurs d'emploi aux examens d'accès à la fonction de gardien de la paix.

La problématique des stages dans les administrations et entreprises publiques pour les élèves de l'enseignement technique et professionnel relève plutôt de l'enseignement et donc des compétences de M. Doukeridis pour la Commission communautaire française ou de la Communauté française.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Vanhalewyn.

M. Vincent Vanhalewyn (Ecolo)- J'ai bien entendu votre volonté de prendre ce dossier essentiel à bras le corps. Si la concertation et les synergies entre les différents acteurs de la formation et de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale sont bien entendu importantes, j'aimerais insister sur trois points.

Il me semble qu'il est désormais urgent pour Bruxelles Formation de développer un module spécifique d'accès à la fonction publique. J'ignore s'il doit être organisé en son sein ou si l'on peut imaginer une coordination avec l'Ecole régionale d'administration publique (ERAP) qui est sans doute l'institution située sur le territoire régional la plus à même à dispenser ce genre de formation.

En second lieu, je relèverai l'anticipation des grandes campagnes. On ne s'en rend pas toujours suffisamment compte. A titre d'exemple, on prévoit le recrutement de 15.000 personnes à la SNCB dans les six ou sept prochaines années. Quelqu'un, en Région de Bruxelles-Capitale, a-t-il étudié cette campagne et s'est-il demandé quels seront les profils demandés? Ici, on ne parle pas d'emplois administratifs au sein de la fonction publique mais de plombiers-zingueurs, d'électriciens, etc. Il y a là un énorme vivier d'emplois. Je ne

crois pas qu'il existe un autre opérateur public ou privé qui, dans les dix ans à venir, va recruter 15.000 personnes en Belgique. C'est énorme.

Enfin, il s'agit de convaincre en effet la Communauté française d'augmenter le nombre de stages. Une fois que l'on a fait un stage en entreprise - publique ou privée, même s'il s'agit ici en l'occurrence d'une entreprise publique - il me semble important effectivement d'avoir un demi-pied, voire un pied entier à l'intérieur de cette entreprise. A cet égard, nous pourrions interpellier le ministre de l'Enseignement à la Commission communautaire française. Une interpellation du groupe Ecolo est d'ores et déjà prête à la Communauté française.

Nous suivrons ce dossier tout au long de la législature. Au-delà des intentions, des synergies et des coordinations, il faut vraiment passer à la vitesse supérieure et tenter d'obtenir des avancées concrètes.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jamal Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS)- J'encourage vivement le ministre à prendre toutes les initiatives possibles pour améliorer l'intégration des Bruxellois dans la fonction publique.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- J'ai omis de répondre à la question portant sur la campagne menée par la SNCB. M. Vanhalewyn l'a heureusement mentionnée. Je demanderai à Bruxelles Formation d'étudier la question de l'anticipation. Vous avez précisé l'ampleur de cette campagne de recrutement de la SNCB mais nous devons être capables de réaliser cette anticipation à l'égard de l'ensemble des organismes publics.

Nous n'hésiterons pas à en parler avec nos collègues tant du côté francophone que du gouvernement fédéral car c'est surtout au niveau fédéral que l'on rencontre les plus grands blocages. Il suffit d'observer le très faible taux d'emploi des Bruxellois au sein des organismes fédéraux.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

Mme la Présidente.- Dans le cadre des bonnes synergies entre assemblées, j'ai depuis une demi-heure une réunion avec les présidents des assemblées francophones du Parlement wallon et du Parlement de la Communauté française. Je demanderai donc au vice-président de me remplacer.

Je tenais aussi à remercier le ministre d'avoir une fois de plus été plus que présent et sollicité.

Je rappelle aux collègues que la prochaine réunion est une commission réunie avec une audition de M. Bernard De Vos. Ensuite, la prochaine séance plénière se tiendra le 30 avril. Je sais que vous regretterez de ne pas en avoir plus tôt mais le rendez-vous est pris.

(Présidence: M. Michel Colson, premier vice-président)

QUESTIONS ORALES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'ÉDITORIAL DE LA REVUE ACTU'ELLES PUBLIÉE PAR "MOUVEMENT DE FEMMES - 29 RUE BLANCHE"

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- D'abord, je regrette d'avoir dû écrire et réécrire cette question qui n'était peut-être pas politiquement assez correcte. Je voulais le dire.

L'association "Mouvements de Femmes - 29 rue Blanche" publie un bulletin trimestriel d'information "Actu'elles". Dans son édition de janvier-mars 2010, l'éditorial du périodique brandit le spectre d'un fondamentalisme juif qui appellerait "sans vergogne au massacre des Arabes, enfants compris".

Je suis parfaitement d'accord avec le fait qu'il faut condamner le fondamentalisme quel qu'il soit mais il est inacceptable de formuler de telles expressions qui incitent à la haine et ne font que nourrir l'antisémitisme.

Monsieur le Ministre, outre notamment la Communauté française ou la commune de Saint-Gilles, la Commission Communautaire française soutient également, dans le cadre de ses subsides aux associations, les activités de cette association qui a tenu de tels propos.

Dès lors, je souhaiterais connaître votre réaction à ce sujet et savoir si des mesures ou des sanctions, par exemple financières à travers la suppression des subsides, seront prises.

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre, qui répond en lieu et place de M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Pour commencer, je tiens à vous informer que l'association "Mouvement de femmes, 29 rue Blanche", n'est absolument pas subventionnée par la Commission communautaire française. En revanche, ce mouvement féministe indépendant qui oeuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnu comme association d'éducation permanente par la Communauté française. Je vous invite donc à porter votre propos devant l'assemblée de cette institution.

Il est cependant évident que tout pouvoir subsidiant doit être vigilant par rapport au respect des préceptes démocratiques. Et il est tout aussi clair que nous nous devons d'exclure toute association susceptible d'appeler à la haine ou qui bafouerait la loi contre le racisme et la xénophobie.

Ensuite, Madame Teitelbaum, je constate que vous avez été récemment élue présidente du Conseil des femmes francophones de Belgique. Vous devez alors savoir que vous êtes la présidente d'une association qui regroupe d'autres associations dont le "Mouvement de femmes, 29 rue Blanche".

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Ne me faites pas la leçon, je le sais, mais je ne subventionne pas leurs activités.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Non, mais vous êtes leur présidente.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Oui, bien sûr. Toutefois, j'ai été nommée présidente bien après la publication et je compte leur en parler.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Certes, mais en votre qualité de présidente, je présume que vous aurez l'occasion de les rencontrer et d'éclaircir le point de vue défendu par l'association dans cet article.

Je tiens d'ailleurs à vous féliciter pour cette nouvelle fonction et j'espère que nous pourrions travailler conjointement en faveur du droit des femmes, combat auquel nous sommes tous ici très attachés.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je vous remercie pour cette réponse et voudrais encore vous poser une petite question complémentaire. La Commission communautaire française ne donne donc aucune subvention à cette association pour des activités?

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Sauf si vous m'en faites la demande.

Mme Viviane Teitelbaum.- J'ai été mal renseignée. Il s'agit alors d'une erreur de ma part et vous voudrez bien m'en excuser.

**LA COMPOSITION ET MISE EN PLACE DE L'OFFA,
OFFICE FRANCOPHONE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE,
ET LA PLACE RÉSERVÉE AUX REPRÉSENTANTS
DES CLASSES MOYENNES DANS CETTE STRUCTURE**

DE MME JACQUELINE ROUSSEAU

**À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES**

M. le Président.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- En fin de législature précédente, après examen en commission en février 2009, ce Parlement avait approuvé l'accord de coopération du 24 octobre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à assurer la création d'un statut unique pour les jeunes suivant la formation en alternance.

Parmi les décisions prises figurait la création d'une structure de coordination unique, l'OFFA (Office francophone pour la formation en alternance), pour assurer le suivi nécessaire à l'uniformisation du statut du jeune et à l'accompagnement du système de formation. Cet office aura donc un rôle essentiel.

Au moment des débats sur ledit accord de coopération, j'avais déploré le manque de places réservées expressément dans les textes aux représentants des Classes moyennes dans la composition de l'OFFA. Il me revient que les textes doivent être modifiés. Voulez-vous me dire ce qu'il en est à ce sujet? Cette information est-elle exacte? Où en sont les discussions du nouveau document?

Si le texte est bien en cours de modification, je souhaite souligner toute l'importance qu'il y a à corriger la composition de l'OFFA et à prévoir des places pour les mandataires issus des Classes moyennes dans cette structure, représentation qui tient compte de leur importance et du rôle effectif que jouent les organisations professionnelles et interprofessionnelles de Classes moyennes dans la formation en alternance.

Pour rappel, cette formation "Classes moyennes" fut la première à initier la formation en alternance au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, l'EFPME (Espace formation PME) en Région de Bruxelles-Capitale assure la

formation à une soixantaine de métiers et ce, par le biais de professionnels exerçant le métier, qu'ils enseignent à plus de huit mille francophones par an, jeunes pour la plupart à partir de quinze ans. Ce sont des métiers manuels dont nous avons tous besoin - garagistes, chauffagistes, carreleurs, etc. - des métiers de bouche aussi - horeca, boulangers, bouchers, pâtisseries, etc. - des métiers d'art, des métiers dits intellectuels.

La moitié des personnes qui suivent ces formations est d'origine étrangère, ce qui montre que la mixité est totale dans ce cycle de formations. Il n'est pas rare que ceux qui sortent de ces formations soient en tête des concours internationaux, ce qui constitue une belle émulation pour les jeunes. Par ailleurs, nombre d'entrepreneurs qui sont des fleurons bruxellois sont issus de cet enseignement diffusé à l'EFPME, ex-Infac-Infobo, tels les restaurateurs du Chalet de la Forêt ou certains chocolatiers.

La formation des jeunes, notamment à des métiers manuels, a été abordée ce matin et cet après-midi. J'ai beaucoup entendu parler de Bruxelles Formation mais pas de l'Espace formation PME. Par exemple, les formations aux métiers de l'éco-construction, de l'énergie renouvelable dont il a été beaucoup question et qui étaient sollicitées par plusieurs intervenants sont déjà assurées par l'EFPME.

Même si je sais que le ministre Kir n'est pas en charge de la Formation des Classes moyennes, je ne l'ai pas entendu évoquer clairement l'existence de ces formations alors qu'elles sont assurées depuis 2007 dans divers domaines, notamment tout ce qui concerne le solaire thermique.

L'EFPME inclut la formation à ces nouvelles techniques dans ses formations "chef d'entreprise" (chauffagerie, plomberie, couverture ou toiture) ouvertes dès l'âge de 18 ans. L'EFPME en fait également une formation spécifique dans le cycle de la formation continue et délivre même des labels comme BruSoltherm et des certifications. Il a même créé une formation spécifique en évaluation énergétique demandée par Bruxelles Environnement.

Il devient donc urgent de regarder ce cycle de formation avec considération et de l'inclure dans toutes les réflexions de la Commission communautaire française sur l'encouragement aux formations professionnelles et en alternance. C'est la raison pour laquelle je vous interpelle sur l'OFFA dont les textes fondateurs en cours de révision n'ont pas réservé dans cette structure une place suffisante au monde des Classes moyennes, ni au seul organisme bruxellois de formation destiné aux classes moyennes. Ainsi, l'article 6 de l'accord de coopération du 24 octobre 2008 prévoit la création d'un comité de gestion de 21 membres dont trois représentants de l'IFAPME, deux du SFPME (service à gestion séparée de la Commission communautaire française) et 4 issus des organisations d'employeurs.

Or, l'IFAPME est aujourd'hui paritaire et rien n'est précisé quant aux représentants qui y siégeront. Rien ne dit qu'ils seront des représentants qualifiés des organisations professionnelles ou interprofessionnelles de travailleurs indépendants ou non. Le SFPME est un organisme composé de fonctionnaires. Pour les quatre représentants des employeurs, la situation est tout aussi vague.

M. le Président.- Je vous demande d'en revenir à l'objet de votre question.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Mon interpellation a été transformée en question orale et il m'a été dit que je pourrais la développer, ce que je fais.

Il faudrait donc que, sur les quatre représentants des employeurs, deux soient issus des Classes moyennes et que,

sur les quatre, un au moins soit bruxellois. Il est en effet indispensable d'accorder une place significative à des membres issus des organisations de Classes moyennes et d'assurer également un minimum de places à des représentants de l'EFPME (à savoir le centre de formation en Région de Bruxelles-Capitale et non le service à gestion séparée). A l'instar de la présence d'un représentant de l'enseignement de promotion sociale qui est également prévue. Il faut également assurer la présence de Bruxellois dans l'OFFA.

On ne cesse d'insister sur l'adéquation entre les besoins réels, les besoins en formation et les formations elles-mêmes.

M. le Président.- Votre temps de parole est écoulé. Je vous demande de conclure.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Or, pour les très nombreux métiers exercés par des entrepreneurs indépendants ou des PME qui, mieux que des personnes issues de ces métiers et des organisations professionnelles ou interprofessionnelles de classes moyennes, sait ce qu'il importe d'enseigner pour donner la qualification dans ces formations en alternance? L'OFFA est également chargé du pilotage de la formation en alternance. C'est une mission fondamentale. Il est donc essentiel qu'y siègent des acteurs de terrain issus des métiers à enseigner.

Avez-vous prévu de renforcer la présence des organisations de Classes moyennes professionnelles ou interprofessionnelles dans les futures structures de l'OFFA? Dans l'affirmative, selon quelles modalités? Avez-vous prévu une représentation spécifique de professionnels issus des classes moyennes bruxelloises car tel n'est pas le cas actuellement? Je sais que vous êtes attentif à ce secteur, nouveau pour vous, et je serai heureuse de vous entendre.

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes.- Monsieur le Président, comme j'ai reçu une question orale, j'y répondrai comme à une question orale. Si le Bureau a considéré que c'était ainsi qu'elle devait être posée, vous me permettrez d'y répondre ainsi.

Madame Rousseaux, comme vous le rappelez, à la fin de la législature passée, les parlements francophones de notre pays ont approuvé un accord de coopération relatif à la formation en alternance. Celui-ci est d'une grande importance puisqu'il jette les bases d'un renforcement des dispositifs de formation en alternance portés par les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et par les formations d'apprentis de l'IFAPME en Wallonie ou de l'EFPME à Bruxelles.

Je profite de l'occasion pour souligner tout l'intérêt que représentent ces dispositifs de par leur originalité pédagogique. En effet, mettre le jeune dans une situation d'apprentissage directement en lien avec une pratique professionnelle de terrain, c'est lui donner l'occasion de se forger une identité professionnelle, lui permettre de développer des savoirs, des savoir-faire mais aussi, et c'est particulièrement important, des savoir-être qui lui seront particulièrement précieux lorsqu'il s'agira de transformer une formation en un projet professionnel concret.

Par ailleurs, le dispositif de formation Classes moyennes répond, de manière particulièrement dynamique - j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte à de multiples reprises - à l'un des défis économiques en Région de Bruxelles-Capitale. On ne le dit pas assez, la vitalité économique de notre Région s'appuie sur le tissu des petites et moyennes entreprises et des indépendants qui y cultivent l'esprit d'entreprendre. Je soutiens bien évidemment cette dynamique au travers de ma

casquette de ministre de l'Economie mais également ici dans le cadre de cette compétence Commission communautaire française de la Formation des classes moyennes.

Vous le rappelez également dans votre question, l'accord de coopération qui a été approuvé tant en Région wallonne, en Communauté française qu'en Commission communautaire française a le mérite de créer un cadre cohérent pour la formation en alternance en instituant un statut unique pour les jeunes inscrits dans ces filières de manière à leur permettre plus de mobilité, et surtout de rendre plus attractif ce type d'enseignement/formation. Les administrations et les cabinets, tant de la Communauté française que de la Région wallonne ou que de la Commission communautaire française concernés par cette problématique, se rencontrent très régulièrement afin de mettre en œuvre cet accord de coopération. Ainsi, nous allons procéder en deux vagues.

D'une part, dans les prochaines semaines, je déposerai au Gouvernement de la Commission communautaire française le texte d'un avant-projet de décret relatif à la création de l'Office francophone de la formation en alternance. D'autre part, dans les semaines qui suivront, un texte relatif au statut unique du jeune sera également déposé sur les tables des différents gouvernements et ensuite sur les bureaux des différents parlements. Je me permets de souligner ici l'excellente collaboration entre les exécutifs francophones qui de manière concrète mettent en œuvre la dynamique intrafrancophone que chacun appelle de ses vœux.

Pour répondre plus précisément à votre question, il n'est pas question à ce stade de revoir l'accord de coopération relatif à la réforme de l'alternance mais bien de le mettre en œuvre selon la méthode et les principes qui y sont prévus. En ce qui concerne plus particulièrement l'OFFA - l'outil de pilotage de la formation en alternance prévu par l'accord - je vous rappelle qu'il est prévu que l'OFFA soit administré par un comité de gestion composé de 21 membres dont un président et deux vice-présidents, trois représentants et autant de suppléants de l'IFAPME, deux représentants et autant de suppléants du SFPME, quatre représentants et autant de suppléants de l'Enseignement obligatoire, un représentant et un suppléant de l'Enseignement de promotion sociale, quatre représentants et autant de suppléants des organisations représentatives des travailleurs, quatre représentants et autant de suppléants des organisations représentatives des employeurs.

Je serai particulièrement vigilant sur deux points. D'une part, je veillerai à sensibiliser les représentants syndicaux et ceux de l'enseignement obligatoire ou de la promotion sociale pour qu'une présence bruxelloise forte soit assurée. D'autre part, je veillerai à sensibiliser les organisations représentatives des employeurs pour qu'elles veillent à la présence des classes moyennes en tant que telles. Il est vrai que le texte approuvé par ce Parlement ne garantit pas une représentation automatique des classes moyennes mais la mise en œuvre concrète des dispositions devrait le permettre. En tout cas, telle est ma volonté.

Par ailleurs, je me permets de vous annoncer d'ores et déjà qu'à ma demande, les gouvernements proposeront que la présidence du Comité de gestion soit assurée alternativement par des représentants wallons, bruxellois et de la Communauté française, les deux vice-présidences étant dévolues systématiquement aux entités qui n'assurent pas la présidence.

Je pense avoir répondu à votre question mais nous aurons l'occasion d'en débattre très prochainement puisque le projet de décret relatif à la création de l'OFFA devrait être déposé dans les prochaines semaines sur les bancs de notre Parlement.

M. le Président.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- En quoi va consister le décret? On m'a rapporté qu'il devait être modifié parce que des éléments n'y étaient pas réguliers. Je ne sais ni lesquels, ni si ce décret - ou projet de décret nouveau - va être déposé sur nos bancs, ce qui empêche d'approfondir la question de la présence des gens de métier autour de la table quand il s'agit de la formation francophone en alternance.

Je vous remercie de votre volonté d'assurer dans les faits une présence forte - la moitié, j'imagine - des Classes moyennes parmi les quatre représentants des employeurs. Toutefois, concernant l'ensemble, cela ne ferait jamais que deux représentants. Peut-être faudrait-il aussi que, lorsqu'on parle du SFPME, on le remplace par EFPME et que le SFPME veille à mettre au moins un représentant du centre de formation lui-même qui saurait exactement quelles sont les demandes sur le terrain, quels sont les problèmes, et où il n'y en a pas.

On sait que ce réseau de formation des Classes moyennes est particulièrement porteur puisque le taux d'insertion professionnelle est remarquable chez les personnes qui en sont issues. Ce secteur touche nombre de francophones issus de tous les milieux, âgés d'au moins quinze ans. Cependant, 10% à peu près de ceux qui suivent la formation "chef d'entreprise", accessible à partir de dix-huit ans, ont plus de 35 ans. Ce réseau majeur vise donc vraiment tous les âges.

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes.- Nous aurons l'occasion de revenir à ce débat prochainement lorsque le décret sera sur les bancs de notre Parlement.

**L'AIDE À L'ACQUISITION D'OUTILS
FACILITANT L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES DYSLEXIQUES
ET LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

DE MME CAROLINE PERSOONS

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

M. le Président.- En l'absence de l'auteure, excusée, et avec l'accord de la ministre, la question orale est reportée à une prochaine réunion.

**LE RETARD DE DIFFUSION DE TÉLÉ-BRUXELLES SUR LA TNT
ET SON PRÉJUDICE FINANCIER**

DE M. EMMANUEL DE BOCK

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le Président.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Depuis plus d'un an, on annonce la diffusion de Télé-Bruxelles sur la TNT. La chaîne bruxelloise est présente dans l'offre des télédiffuseurs en analogique hertzien sur le canal 60. Elle a été la première chaîne régionale disponible sur Belgacom TV et sur mobilophone avec Proximus. Toutefois, force est de constater que, depuis que la RTBF a annoncé son passage en diffusion numérique terrestre il y a un an, l'absence de Télé-Bruxelles sur la TNT relègue celle-ci au rang de chaîne locale et devient préjudiciable au niveau interne - audiences, recettes publicitaires - mais aussi à l'image de notre Région et au dynamisme que peut incarner ou révéler notre chaîne préférée.

En tant que chaîne de service public, la télévision bruxelloise se doit de proposer ses programmes à l'ensemble de la

collectivité, quel que soit le moyen de diffusion. Apparemment, Télé-Bruxelles ne peut pas diffuser en TNT pour une question d'autorisation. En effet, nous sommes dans une période transitoire où le nombre de couvertures dont disposera la Communauté française doit encore être négocié. Seule la RTBF, opérateur de service public historique, dispose d'un bouquet hertzien qu'elle utilise entièrement. Il appartient au Gouvernement de la Communauté de fixer les modalités de l'utilisation des couvertures en TNT.

Le décret sur les services de médias audiovisuels précise que les télévisions locales doivent, pour obtenir l'autorisation de diffuser sur une fréquence numérique, introduire une candidature à un appel d'offres portant sur des réseaux à rayonnement régional ou local. Dans la mesure où le gouvernement n'a pas lancé cet appel d'offres, nous ne pouvons donc pas légalement monter sur une nouvelle fréquence ou convertir notre signal analogique en signal numérique.

Quels ont été vos efforts depuis un an pour diffuser notre chaîne locale sur la TNT? Quand comptez-vous sensibiliser vos collègues du Gouvernement pour que la Communauté française résolve ce problème? A-t-on fait une analyse "coûts-bénéfices" quant à la diffusion de Télé-Bruxelles sur la TNT? A combien estime-t-on la part de marché à côté des diffusions classiques par opérateur, comme Voo ou Belgacom TV? Vous n'ignorez pas que Belgacom TV paie des droits d'auteur à Télé-Bruxelles. Cela représente de nouvelles recettes pour notre télévision locale. Alors que Télé-Bruxelles est déjà historiquement défavorisée pour ne pas être rémunérée à l'abonné, la diffusion sur la TNT apportera-t-elle des recettes complémentaires (droits d'auteur ou autres)?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Cette question aurait pu être posée au Parlement de la Communauté française qui est en effet compétent pour l'attribution des fréquences numériques. Toutefois, je comprends que vous la posiez également ici parce qu'il s'agit de Télé-Bruxelles.

Il appartient à la Communauté française et à son gouvernement de lancer un appel d'offres à portée régionale pour la diffusion numérique terrestre ou DVB-T, connue dans le grand public sous l'appellation de TNT. Dans cette attente, Télé-Bruxelles (TLB) ne peut légalement diffuser en DVB-T même si elle en a la capacité technique. La ministre de l'Audiovisuel est pleinement consciente du souhait de TLB d'accéder à la DVB-T mais il faut préalablement délimiter le parc de fréquences disponibles.

Pour répondre à votre question, quelques précisions peuvent encore être apportées. Elles seront de nature à vous rassurer. On ne peut pas parler de retard de TLB sur la DVB-T. En effet, l'extinction de l'analogique est fixée en Communauté française au 30 novembre 2011 et est annoncée pour 2012 dans l'Union européenne.

A l'exception de la RTBF, aucune chaîne francophone belge ne se trouve sur la télévision numérique terrestre (DVB-T). Télé-Bruxelles se distingue par sa préparation technique. Elle est à ce jour la seule télévision locale à revendiquer son accès au numérique hertzien. Vous évoquiez une annonce de la diffusion en TNT de Télé-Bruxelles qui remonterait à plus d'un an. Il s'agit sans doute d'une confusion puisque l'annonce du lancement d'une telle opération ne peut être réalisée avant même qu'elle ne dispose d'un cadre légal. TLB revendique la diffusion sur la TNT, comme l'y invite notre contrat de gestion, dans la mesure où un service public doit se rendre accessible à tous les publics et par tous les moyens possibles.

A la question de savoir si elle pourra en tirer des recettes et, à rebours, si la situation actuelle constitue un préjudice financier,

on ne peut encore répondre que par des hypothèses. Je n'ai pas encore connaissance d'études sur le potentiel des parts de marché de la DVB-T en Belgique francophone. Il est évident que sa quasi-gratuité - le récepteur est peu coûteux quand il n'est pas intégré au téléviseur - plaide largement en sa faveur. Pour être concurrentiel avec les plates-formes numériques des télédiffuseurs tels que Belgacom TV, il faudrait proposer des bouquets de chaînes et des services interactifs comparables, ce qui est loin d'être le cas. La TNT n'apporte pas intrinsèquement de recettes complémentaires. La télévision devenant son propre diffuseur, elle ne peut prétendre à de quelconques droits d'auteurs.

Si la situation transitoire peut éventuellement être dommageable pour TLB, c'est dans la mesure où le basculement en TNT de la RTBF a poussé de nombreux téléspectateurs de l'analogique hertzien à acquérir un récepteur numérique. Il faut en effet débrancher le décodeur numérique pour regarder la chaîne régionale. Ce public peut cependant toujours avoir accès à Télé-Bruxelles s'il débranche le décodeur numérique.

L'accès est donc toujours possible même s'il devient plus contraignant. Cependant, cette situation ne devrait pas se traduire en pertes financières. Toutefois, elle explique entre autres le lobbying assidu de la chaîne en faveur de son passage en TNT, ainsi que l'on peut très régulièrement le voir dans des communications que vous avez pu, vous aussi, découvrir.

M. le Président.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Je remercie le ministre pour sa réponse.

A propos de la confusion, je peux vérifier mais il me semble qu'un article est paru voilà plus d'un an annonçant le lancement de Télé-Bruxelles en TNT. J'avais fait le calcul et je m'étonnais que, techniquement, cela traînât autant. Je crois que c'était le Gouvernement de la Commission communautaire française qui, à l'époque, l'avait annoncé. Depuis neuf ou dix mois, rien n'a avancé.

Je transmettrai les informations à un collègue qui siège à la Communauté française pour activer le dossier de ce côté et faire pression.

J'attire quand même l'attention du gouvernement sur le fait qu'il existe de nouveaux médias, de nouveaux moyens de diffusion, comme la télévision sur des GPS, sur les GSM qui

sont de nouveaux supports utilisés sur lesquels pourrait facilement se trouver Télé-Bruxelles, ce qui lui permettrait d'accroître son audience. C'est très possible dans une ville comme la nôtre. Cela ne présente pas de gros problèmes techniques, sauf peut-être l'appel d'offres.

Quand on connaît les recettes publicitaires de la chaîne en nette diminution ces dernières années, je trouve que l'accessibilité de la chaîne sur ces nouveaux médias permettrait aux publicitaires de considérer Télé-Bruxelles comme une chaîne qui compte, disposant d'une audience particulière. La niche qu'elle recouvre, Bruxelles, peut être importante.

J'encourage donc le gouvernement à se montrer à l'avant-garde quant à ces nouvelles technologies pour une diffusion de Télé-Bruxelles.

CLÔTURE

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 17h36.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Brotchi, Mme Caron, MM. Chahid, Close, Colson, Daïf, De Bock, Mmes de Groote, Delforge, Désir, Dirix, MM. Doyen, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Jodogne, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM. Morel, Mouhssin, Mmes Mouzon, Nagy, Ozdemir, Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, Teitelbaum, Trachte, M. Vanhalewyn.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Benoît Cerexhe, Emir Kir.

